

**VILLE DE SAINT-LOUIS**

**ÉGOUTS ET AQUEDUC**

**Égouts et aqueduc**

**1er mars 1907 -  
15 février 1909**

**P49/C5,26**

Chemins de Fer, Tramways, Routes,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs

**ARCHITECTURE**

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,  
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES

TELEPHONE BELL: UPTOWN 2816

**J. EMILE VANIER**  
Ingénieur Civil, Architecte et Arpenteur  
Provincial

S.A.S.—A.M.C. Sec. I. C.—M. Sec. I. C. DE FRANCE  
M. Sec. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

BUREAUX: No 5, Square Beaver Hall

Montréal, 1er Mars 1907

A.F. Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

En réponse à la question que vous me posez cet après-midi au sujet du projet de moteur à gaz dont il serait question pour remplacer la force électrique aux pompes d'égouts, je regrette d'avoir à vous dire que je ne suis pas au courant des détails de ce système - Je sais qu'il y a en opération à Montréal des appareils de ce genre qui sont très économiques et très surs parait-il et il serait intéressant de conférer avec les poseurs de ces machines que je vous conseillerais de monter à 50 H.P.

Je pourrai indiquer à ces poseurs les conditions générales à remplir - Dans tous les cas le temps est court et il faudrait régler cette affaire au plus tôt.

Quant à l'affaire du drainage d'Outremont en connexion avec votre système du versant nord chez vous, je recommanderai au Conseil de ne pas toucher à cela du moins pour quelques années à venir - Cela compliquerait trop notre situation pour ne pas dire plus.

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*un subinguer pour  
le G.P.*

Restent toujours à la disposition de votre Conseil,

Je demeure, cher Monsieur,

Votre très dévoué,

*M.*

Ingénieur Ville de St. Louis -

P.S.

Voir la CANADIAN BUFFALO FORGE Co. et la CANADIAN FAIRBANKS Co.Ltd. qui fabriquent ces appareils, et vois aussi l'installation en opération chez HENRY MORGAN & Co. Côte du Beaver Hall. Les moteurs les plus en vogue dans le genre sont ceux de DOWSON.

*LaCampbell*

*Ryall pour spécialement  
M. H. Lamont*

*Co John De clerey  
téléph. east 3508  
413 Dorchester*

*Question Outward*

*I*

# LIGHTING, HEATING AND POWER.

Economical Lighting  
by gas or by electricity.

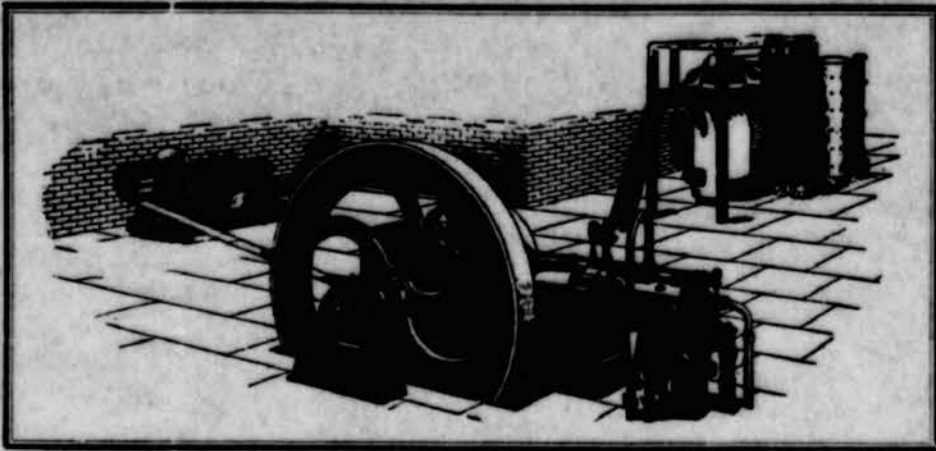
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
thracite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignites,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke oven  
gases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
sawdust, etc.

J. de CLEROY, C. E.,  
R. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel R. 3508.

Montreal, 4 Mars 1907

Proposition pour le pompage des égouts de  
St Louis 2. Mill. Int.

GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. ERECTED  
 IN MONTREAL AND VICINITY.

Je propose de remplacer l'installation à vapeur  
actuelle par une installation à gaz de gazogène  
à anthracite, de conserver l'installation  
électrique comme secours et de fournir le courant  
nécessaire à celle-ci au compteur.

L'installation à gaz comprendrait:

Un moteur à gaz à charge de 37 chevaux,  
force effective, à 210 rev. par minute, avec  
pompe et starter

Un gazogène ou générateur de gaz pour anthracite  
(pour) criblé, de force correspondante. *B*

Il y aurait que les poulies à changer et  
l'ordre de commande. La course servirait  
- L'engin à gaz marcherait constamment,  
soit on arrête l'une heure chaque semaine  
pour nettoyage. Sa vitesse serait réglée  
automatiquement par un flotteur.  
Sa dépense serait de 300 à 1000 livres de  
charbon par 24 heures, selon le travail produit.  
Si on préfère l'arrêter pendant la journée,  
ses heures d'arrêt au marché ne serait pas  
utile, on réaliserait un plus grande économie.  
Sa remise en marche serait faite en 6 à 8  
minutes.

Pendant la nuit, le plomb pourrait être  
levé à lui-même pendant 3 heures de temps.  
Si il venait à s'arrêter, et que le niveau  
montât beaucoup, un signal d'alarme  
éveillerait le gardien et, en même temps, le  
circuit électrique entrerait automatiquement  
en opération.

H,

1  
La dépense d'électricité serait presque nulle  
si le gardien faisait son devoir.  
La réinstiti' contre tout accident serait complète  
de la sorte, et l'économie réalisée.

J. de Cleroy

3

le 5 Mars 1907.

A. F. Vincent, Ecr.  
Secrétaire Trésorier  
Ville de St.Louis -

Cher Monsieur,

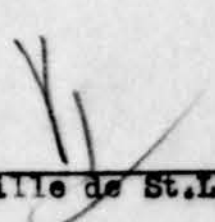
Suivant demande qui m'a été faite par votre Conseil vendredi dernier, j'ai mis à l'étude cette question de moteur à gaz pour les pompes d'égouts, en remplacement du moteur électrique.

Je comptais pouvoir vous faire rapport ce soir, mais cela m'est impossible, le représentant d'une maison importante de moteurs à gaz, la CANADIAN FAIRBANKS Co. étant absent de la Ville jusqu'à demain-

D'un autre côté comme on demande 3 mois pour livrer et mettre en opération un moteur à gaz, vous comprendrez que le temps est court et qu'il faudra prendre une décision promptement.

Par conséquent en face de cet état de choses je demanderais qu'on ajourne le Conseil à jeudi soir alors que je présenterai mon rapport de même qu'il pourrait vous être envoyé en même temps des propositions de fabricants de moteurs pour considération.

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

*16*

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

**THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.**

CABLE ADDRESS  
"POWERCO"

CONTRACT DEPARTMENT

OPERATING

THE MONTREAL GAS COMPANY.  
THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.  
THE MONTREAL & ST. LAWRENCE L. & P. CO.  
THE IMPERIAL ELECTRIC LIGHT CO.  
THE LACHINE RAPIDS HYD. & LAND CO. LTD.  
THE STANDARD LIGHT & POWER COMPANY.  
THE CITIZENS' LIGHT & POWER COMPANY, LTD.  
THE TEMPLE ELECTRIC COMPANY.

MONTREAL, March, 7th, 1907.

J. Emile Vanier, Esq.,  
Engineer, Town of St. Louis,  
5 Beaver Hall Square,  
C I T Y.

Dear Sir:-

As arranged during our conversation of a day or two ago I hand you herewith copy of revised quotation on power service for Town of St. Louis Sewage Pumping Station, addressed to the Secretary-Treasurer, Mr. A. F. Vincent. You will also note our reference to rate for Town Hall lighting.

Trusting you will find these propositions in line with our agreement, we remain,

Yours very truly,

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CO.

*J. St. Caen*  
CHIEF AGENT.

ENC.

14

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



March, 7th, 1907.

A. F. Vincent, Esq.,  
Secretary-Treasurer,  
TOWN OF ST. LOUIS,  
Que.

Dear Sir:-

Adverting to our conversation with your Town Engineer, Mr. J. Emile Vanier, of a day or two ago we are submitting to you below quotation for electric power service required for 30 H.P. motor to be installed in your Sewage Pumping Station, St. Lawrence Boulevard, on a different basis to that covered by our quotation of January 28th, 1907. We now quote you as follows:-

A READINESS-TO-SERVE CHARGE of \$1.00 per H.P. per month, plus a rate of 1 cent per H.P. hour for all current consumed if service is delivered at approximately 2200 volts.

Or A READINESS-TO-SERVE CHARGE of \$1.00 per H.P. per month, plus a rate of 1½ cents per H.P. hour if service is delivered at a pressure of approximately 550 volts.

Under either one of the foregoing propositions you will see that your total yearly obligation to us would not exceed ---- \$12.00 per H.P. per year, while for such power as you would use you would be paying an unusually low rate. Both propositions are, of course, made under the presumption that if contract is entered into for this service same will be for a period of at least five years.

Adverting also to the matter of electric lighting service for your Town Hall and concerning which Mr. Vanier spoke with us, we suggest as a means of reducing your bills for electric lighting

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

A.F.V. - 2.

service that you close a contract with us, likewise for a period of five years, at a special rate of 8 cents per K.W. hour (which is about 47% below our regular rate of 15 cents per K.W. Hour) plus a small charge of 4 cents per month for each 16 c.p. lamp, or equivalent installed. We are sure that if you make a contract on this basis you will have no further cause to complain of high bills providing, of course, your consumption is not out of all reasonable proportion.

Yours very truly,

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY.

*[Handwritten Signature]*  
CHIEF AGENT.

15

P49/C5,26



J. ÉMILE VANIER  
Civil Engineer and Architect

OFFICE:  
NO. 5 BEAVER HALL SQUARE  
MONTREAL

Montréal le 7 Mars 1907.

à son Honneur le Maire et à  
M<sup>rs</sup> M. les Echevins de la  
Ville de St<sup>Louis</sup> -

Messieurs,

Me conformant à la demande que vous me faisiez la semaine dernière, j'ai examiné avec soin la question de remplacer votre moteur électrique aux pompes d'égouts, par un moteur à gaz.

Je suis aussi allé voir le Directeur Gérant de la Cie. électrique, la " MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY" pour avoir de lui des taux réduits si possibilité il y avait.

Enfin, prenant en considération l'intérêt de votre Corporation j'ai essayé par tous les moyens que j'avais à ma disposition de réduire au minimum les frais d'opération de ce poste de pompes d'égouts lequel devra entrer en opération comme vous le savez, le 1er. Mai prochain, d'après toutes les prévisions établies.

Je regrette, Messieurs, que les Cies. de pouvoir électrique demandent des taux aussi élevés et en-dehors de toutes proportions pour la force motrice dont on a besoin. Notre projet électrique était un peu l'idéal et son agencement étant à mon point de vue parfait.

Si vous décidez M.M. de changer le moteur électrique qui est déjà sur place dans le moment pour un moteur à gaz, il y aura lieu de s'en débarrasser en le vendant, c'est un moteur qui n'a pas servi, et qui a été agencé pour être mis en opération avec le courant de 550 volts que fournit avec des transformateurs la " MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY"

Ce moteur vaut environ un millier de dollars.

Après informations prises et aussi d'après la connaissance

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

que j'avais déjà des moteurs à gas j'en suis arrivé à la conclusion que ce système serait adoptable à nos besoins si les fabricants nous assurent comme je le demande, une certaine régulation du mouvement de la machine, mise en connexion avec le régulateur centrifuge du moteur.

C'est-à-dire qu'il faudra que ce moteur à gas sans arrêter complètement puisse de lui-même et automatiquement donner le maximum de vitesse lorsque le niveau des eaux d'égouts dans le puits collecteur l'exigera.

C'est ce qu'indiquerait le flotteur dans le puits et la tige de ce flotteur mise en connexion avec le régulateur centrifuge du moteur - cela se pratique déjà, m'assure t'on, à plusieurs stations de pompes d'égouts, surtout en ANGLETERRE.

Il y aura lieu par conséquent d'exiger des fabricants cette garantie entr'autres.

Parmi les moteurs qu'on est convenu d'appeler MOTEURS A GAZ, on distingue;

1o. les moteurs à GAZOLINE -

2o. " " " gaz de ville, c'est-à-dire ceux qui utilisent le gaz tout fait et fourni par les canalisations des usines de la Ville, comme dans notre cas, le gas de la "MONTREAL LIGHT HEAT & POWER Co.

3o. Enfin les moteurs avec production de gaz sur place ou les "PRODUCER PLANTS"

Le projet qui devrait prendre notre attention serait celui comportant le genre No.3, lequel est de beaucoup le plus économique à tous les points de vue -

Avec ce moteur, le gas n'est produit qu'au fur et à mesure que le travail requis du moteur le demande.

Le foyer peut bruler au besoin 24,48 et même 72 heures sans attention de la part du chauffeur, et le combustible employé est le

24

LACKAWANA PEA COAL, livré aux usines à MONTRÉAL au taux de \$4.75 la tonne de 2240 lbs., c'est-à-dire un combustible à bon marché.

D'ailleurs la quantité requise dans notre cas serait comparativement minimale, peut-être de 60 à 80 tonnes par an, au moins pour quelque temps, en attendant que la population du versant nord de votre territoire augmente.

Les moteurs à gas, M.M. sont de 2 classes, savoir:

1o. Les machines TANGYE, d'Angleterre, employées là-bas dans toute espèce de travail, comme pour usines diverses, production de lumière électrique, pompes d'aqueduc et d'égouts etc, etc, Leur fabrication, comme pour toutes les machines anglaises, est de l'ordre.

Ces machines sont déjà établies dans la Ville de MONTRÉAL et dans la PROVINCE DE QUÉBEC, et ce au nombre de 22 me dit-on, et elles donneraient entière satisfaction -

Le représentant de la maison vendant la TANGYE et en faisant l'installation ici, est un Ingénieur du nom de DECLERCY -

2o. La machine FAIRBANKS - MORSE, fabriquée par la "CANADIAN FAIRBANKS Co. de MONTRÉAL & TORONTO - Ces machines ~~est~~ aussi en opération ici, peut-être pas en aussi grand nombre que l'autre la TANGYE - Toutes les deux sont des "GAS PRODUCERS" c'est-à-dire qu'elles font leur gas sur place avec ces charbons à bon marché dont j'ai parlé plus haut. Maintenant M.M. pour ce qui concerne le coût de l'entretien annuel, voici ce qui en serait. Pour comparaison, je prendrai un moteur électrique de 40 chevaux et un à gas aussi de 40 chevaux -

Le tout basé sur 10 heures de travail effectif sur 24 par jour et durant 365 jours par an.

*ed*

Je suis d'opinion que 10 heures par jour devrait être un maximum au moins pour les 2 premières années chez vous, si la quantité d'eau de sous sol arrivant dans les égouts n'est pas trop forte, je suis même enclin à croire que 8 heures représenteront plutôt le nombre d'heures de travail du moteur actionnant les pompes durant la 1ère. année -

Tout de même prenons pour le moment le maximum de 10 heures et voici ce que coûteraient comparativement les 2 systèmes -

1e. MOTEUR ELECTRIQUE DE 40 H.P.

Taux fixe, H.P. d'après dernier quotation de la POWER Co.  
soit 40 chevaux,.....à \$15.00 = \$600.00

1/4 centin par H.P. hour, avec moteur de  
550 volts comme est le nôtre, soit à  
10 heures par jour pour 40 H.P. = \$5.00  
par jour ou pour 365 jours,..... 1825.00

1 Mécanicien logé, chauffé, éclairé,  
par an, disons,..... 600.00

Huile, "waste",..... 100.00 \$3125.00

N.B. Nous serions mieux avec "PLATRATE" de  
\$60.00 par H.P. pour 24 heures par  
jour suivant la première proposition  
de la Cie.

2e. MOTEUR A GAZ DE 40 H.P.  
"PRODUCER PLANT"

Combustible, LACKAWANA PEA COAL, maximum  
400 lbs. par jour, soit en chiffres ronds,  
par jour \$1.00 ou pour les 365 jours de  
l'année,..... \$365.00

1 Mécanicien résidant dans la bâtisse, 600.00

Huile, waste, disons,..... 100.00 \$1065.00

Dans l'un et l'autre cas, l'intérêt sur le coût du "PLANT"  
et la dépréciation, n'ont pas encore été pris en considération, ce détail

19

n'ayant aucune influence sur la comparaison de nos chiffres.

Ainsi le résultat donnerait une différence annuelle de \$2060, ce qui n'est pas peu dire.

3e. AVEC MOTEUR DE 40 H.P. ACTIONNE  
AVEC GAZ DE VILLE

L'emploi du GAZ DE VILLE pour actionner 10 heures par jour - ce moteur de 40 H.P. donnerait comme coût, le suivant, savoir:

Le moteur requerrait 22 pieds cubes de gas par H.P. hour soit 2300 pieds cubes pour 10 heures par jour ou 3,577,000 pieds cubes pour 365 jours - ce qui à 90 cts. les 1000 pieds couterait,.....	\$3219.30
1 Mécanicien,.....	600.00
Huile, waste,.....	100.00
ou près de \$4000.00 par an - C'est par conséquent inabordable.	<u>\$3919.30</u>

4e. MOTEUR DE 40 H.P. ACTIONNE  
A LA GAZOLINE

Moteur de 40 H.P. requérant 1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> gallon de gasoline par H.P. hour y soit pour 10 heures par jour et pour 365 jours, ..à 20¢ le gallon,.....	\$3650.00
1 Mécanicien,.....	600.00
Huile, waste,.....	100.00
	<u>\$4350.00</u>

Voilà, Messieurs, les renseignements que j'ai à vous donner sur cette question.

D'un autre côté comme on demande de part et d'autre 3 mois pour livrer un de ces moteurs à gas et le mettre en opération satisfaisante, il n'y aurait pas de temps à perdre pour donner cette commande.

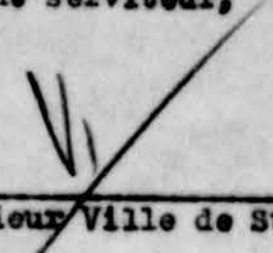
Il faudrait donc dans ce cas mettre en opération le moteur à vapeur qui est à présent installé dans ce poste, ce que nous pourrions faire.

18

Maintenant, Messieurs, toujours à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Je demeure, M.M.

Votre très obéissant serviteur,

  
 \_\_\_\_\_  
 Ingénieur Ville de St. Louis -

P.S.

J'oubliais de dire que l'installation d'un GAS PRODUCER PLANT entraînerait l'obligation de faire un petit agrandissement de notre bâtisse, soit un appenti de brique sur fondation et avec couverture de 15 pds. x 18 pds. environ - Au coût probable maximum d'un millier de dollars.

Cet extra au contrat est répartissable comme le reste de cette station d'égouts sur les propriétaires de ce versant de votre territoire au fur et à mesure que les répartitions seront faites.

17



Montréal, 7 mars 1907.

DEVIS DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN APPAREIL  
DE FORCE MOTRICE AU GAZ, DE 40 CHEVAUX,  
POUR LA VILLE DE ST. LOUIS.

---

Un moteur à gaz "TANGYE" de 40 chevaux, ) avec appareil de mise en marche,..... ) F.C.B.-Montréal,----- )	\$ 1,550.00
Un générateur de gaz spécial, pour an- thracites criblés (peas) de la qualité courante, à Montréal, et capable de don- ner 40 chevaux, mis en opération,..... )	\$ 850.00
Transports à l'usine, tuyauterie d'air, de gaz, d'eau, d'échappement, réservoir, d'eau de réfrigération du cylindre, et régulation automatique de la vitesse selon le niveau,..... )	\$ 400.00
Fondations des appareils et du moteur, )	\$ 100.00
Engrenages sur l'arbre vertical du puits, arbre de commande, supports, pou- lies, courroies,..... )	\$ 250.00
Un baril d'huile pour cylindre,.....	\$ 35.00
Total,	\$ 3,185.00

L'installation ci-dessus serait mise en opéra-  
tion sans aucune dépense accessoire pour la dite Ville de  
Saint Louis, sauf l'appropriation des bâtiments d'abri.

Elle serait garantie fonctionner pendant des  
périodes de trois heures consécutives sans chargement ni  
surveillance.

La consommation maxima de combustible serait de  
40 livres de charbon de bonne qualité par heure de tra-  
vail en pleine charge. Cette consommation serait réduite  
considérablement pendant les heures de travail moindre.

24

Un flotteur établi dans le puits, réglerait la vitesse, et par suite la dépense de la machine, automatiquement.

La bonne qualité de tout le matériel fourni serait garantie pour une année pendant laquelle toute pièce reconnue avoir été livrée défectueuse serait remplacée gratuitement par le vendeur.

Le délai de mise en marche serait de trois mois après ordre.

Les paiements seraient faits comme suit:-

A l'ordre,.....	\$	400.00
A l'arrivée du Bill of lading de l'engin à Mont-		
	(réal)\$	800.00
Pendant les travaux de fondation,.....	\$	300.00
Et l'installation du gazogène,.....	\$	300.00
Et la mise en opération satisfaisante,.....	\$	<u>300.00</u>
	\$	2,100.00
Un mois après,.....	\$	<u>1,085.00</u>
	\$	<u><u>3,185.00</u></u>

L'installation serait contrôlé par le vendeur jusqu'à parfait instruction des surveillants.

Signé, J. De Clercy, Mgr.

Copie

23

MARCHE ENTRE LA VILLE DE ST LOUIS, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la Ville de St-Louis, représentée aux présentes par Son Honneur le Maire, Mr Cyprien Gélinas, et Mr A. F. Vincent, Secrétaire-Trésorier, en vertu d'une résolution du Conseil de la dite Ville, passée le 19 Mars courant,

- E T -

MONSIEUR JULES DE CLERCY, représentant la Compagnie TANGYES LIMITED, de Birmingham, Angleterre.

Les parties ci-dessus mentionnées et désignées, ont fait le marché qui suit, savoir:

Mr Jules de Clercy s'engage à procurer, livrer et installer en parfait état d'opérations, dans le poste des pompes d'égouts de la rue St-Laurent, encoignure du Chemin du Sault, en la Ville de St-Louis, un moteur à gaz "Tangyes" de quarante chevaux, avec appareils de mise en opération, pour le prix et somme de \$1550.00 quinze cent cinquante dollars, et la Ville de St-Louis s'engage de payer la dite somme comme suit: Quatre cents piastres (\$400.00) comptant, et la balance sur mandat de Mr J. Raile Vanier, ingénieur de la Ville, moins cependant la somme de trois cent cinquante dollars (\$350.00) qui ne sera exigible et payable que trente jours après la mise en opération parfaite de l'installation du dit appareil.

Mr de Clercy garantit, par les présentes, que le moteur à gaz sera de construction de première classe, sous tous les rapports; que les parties en fonte, acier, etc, seront faites avec du matériel approprié, de premier ordre, c'est-à-dire ayant la résistance et l'endurance suffisante, avec facteurs de sûreté indispensables en pareil cas. Ce moteur devra être pourvu d'un appareil de mise en marche.

sujet *Jp*

sujet à l'approbation de l'ingénieur de la Ville, Mr J. E. Vanier.

Monsieur de Clercy s'engage à livrer le dit moteur à la Ville de St-Louis, comme susdit, le ou avant le 18 Juin prochain, et, à défaut par lui de ce faire, il sera passible d'une pénalité de cinq dollars (\$5.00) par jour, pour chaque jour de retard.

Fait en duplicata, en la Cité de Montréal, district de Montréal, ce vingt-deuxième jour de Mars 1907.

*C. Gelin*

Maire.

*A. F. Vincent*

Secrétaire-Trésorier.

*Jules de Clercy*

25

P49/C5,26

20

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

M A R C H E

entre

LA VILLE DE ST LOUIS

-&-

Mr JULES DE CLERCY . -

---

Moteur "Tangyes"

---

Montréal, 22 Mars, 1907.-

VILLE DE ST. LOUIS

COMTE D'HOCHELAGA, P.Q.

Devis général de l'installation d'un " GAS PRODUCER  
PLANT de 40 H.P., et accessoires, pour le poste des pompes  
d'égouts, de la rue ST. LAURENT, encoignure du CHEMIN DU SAULT.

1<sup>o</sup> L'entrepreneur devra visiter le poste des pompes d'égouts, prendre connaissance au bureau du soussigné des détails concernant le fonctionnement des pompes afin de se rendre bien compte des exigences que l'installation à gas devra rencontrer. -

La proposition de l'entrepreneur devra couvrir absolument tout ce qui est nécessaire pour le fonctionnement parfait et permanent du "PLANT" qu'il soumettra -

Aucun extra ne sera alloué ultérieurement.

2<sup>o</sup> Le moteur à gas devra être de construction de 1<sup>ère</sup> classe sous tous les rapports. Les parties en fonte, acier etc. devront être faites avec du matériel approprié de 1<sup>er</sup> ordre, c'est-à-dire ayant la résistance et l'endurance suffisantes avec facteurs de sûreté indispensables en pareil cas. Ce moteur devra être pourvu d'un appareil de mise en marche sujet à l'approbation du soussigné.-

3<sup>o</sup> Le générateur à gas et accessoires devra être fait pour l'utilisation particulière du combustible appelé "LACKAWANA"

VILLE DE ST. LOUIS

COMTE D'ROCHELAGA, P.Q.

Devis général de l'installation d'un \* GAS PRODUCER  
PLANT de 40 H.P., et accessoires, pour le poste des pompes  
d'égouts, de la rue ST. LAURENT, enseigne du CHEMIN DU SAULT.

1<sup>re</sup> L'entrepreneur devra visiter le poste des pompes d'égouts, prendre connaissance au bureau du soussigné des détails concernant le fonctionnement des pompes afin de se rendre bien compte des exigences que l'installation à gas devra rencontrer. -

La proposition de l'entrepreneur devra couvrir absolument tout ce qui est nécessaire pour le fonctionnement parfait et permanent du "PLANT" qu'il soumettra -  
Aucun extra ne sera alloué ultérieurement.

2<sup>e</sup> Le moteur à gas devra être de construction de ~~lère classe~~  
sous tous les rapports. Les parties en fonte, acier etc. devront être faites avec du matériel approprié de 1<sup>er</sup> ordre, c'est-à-dire ayant la résistance et l'endurance suffisantes avec facteurs de sûreté indispensables en pareil cas.  
Ce moteur devra être pourvu d'un appareil de mise en marche sujet à l'approbation du soussigné.-

3<sup>e</sup> Le générateur à gas et accessoires devra être fait pour l'utilisation particulière du combustible appelé LACKAWANA

33

PEA COAL

*crible pour poussière*  
*crible pour poussière*  
*pour poussière*

2

- Ce générateur devra être de capacité suffisante et avec marges nécessaires pour actionner le moteur de 40 H.P. dans sa pleine marche.

4e. Toute la tuyauterie à air, à gas, à eau et d'échappement ainsi que réservoirs réfrigérants supports etc. devra être de lex. ordre sous tous les rapports et disposés pour convenir au bon fonctionnement des machines ainsi qu'à la disposition des lieux actuellement bâtis, y compris les agrandissements projetés nécessités pour la nouvelle installation à gas laquelle doit suivant la demande de la Ville de St.Louis remplacer le "PLANT" électrique.

5e. L'entrepreneur devra fournir, poser et mettre en opération un réglage automatique du moteur à gas mû par un flotteur disposé dans le puits collecteur des eaux d'égout, et mis en connexion avec le régulateur centrifuge du moteur, avec contrepois etc, ou autrement, pourvu que le dit réglage soit approprié et acceptable au soussigné.

6e. L'Entrepreneur devra garantir le bon fonctionnement de son installation complète durant l'année qui suivra la mise en opération, et il devra remplacer toute pièce reconnue défectueuse et ce gratuitement aussitôt que demande lui en sera faite.

7e. Le délai de mise en marche du "PLANT" est de 3 mois à compter de la date de la commande - A défaut de quoi il sera passible d'une amende de \$10<sup>00</sup> pour chaque jour de retard

32



- 8o. Les conditions de paiement du "PLANT" seront fixées par le Conseil Municipal de la Ville de St.Louis ou ses fondés de pouvoir.
- 9o. L'entrepreneur devra après installation de son " PLANT" enseigner le fonctionnement du "PLANT" en question à l'employé de la Ville chargé d'en prendre charge ultérieurement et que le Conseil désignera à l'avance.
- 10o. La Ville fera à ses frais les agrandissements de la bâtisse actuelle que nécessitera l'installation du "PLANT" dont il est question ici.
- 11o. L'entrepreneur devra toutes les fondations de machines que nécessitera l'installation du "PLANT" à gas et le tout devra être acceptable au soussigné.
- 12o. L'entrepreneur fournira et posera tous les engrenages de transmission nécessaires et autres accessoires, pour mettre la pompe d'égout en opération et avec la vitesse voulue. Ces engrenages seront de la qualité dite " Cat Gear" afin de diminuer les bruits désagréables de cette transmission.
- 13o. Enfin tout ce que l'entrepreneur aura à fournir et à installer devra être sujet à la direction et à l'approbation du soussigné, lequel devra suivant le contrat à être dressé et signé donner un temps et lieu les certificats de paiement au dit entrepreneur.

(Signé) *J. Emile Vanier*  
 Ingénieur Ville de St.Louis.

Montréal \_\_ Mars 1907.

*31*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secteraire Trésorier.

VERVAELEN

30

P49/C5,26

2 5



MARCHE ENTRE LA VILLE DE ST-LOUIS, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la Ville de St. Louis, représentée par Son Honneur le Maire, Cyprien Galinas, Ecr., et M. A. F. Vincent, Ecr., Secrétaire Trésorier, en vertu d'une résolution passée le dix-neuvième jour de Mars 1907 et MR JULES DE CLERCY, Ingénieur des Arts et Manufactures, résidant au No. 413, Rue Dorchester Est, en la Cité de Montréal, lesquels ont fait le marché qui suit, savoir:-

Mr Jules de Clercy s'engage à fournir, installer et mettre en opération, dans le Poste et Annexe des pompes d'égout, (No. 10 du Cadastre) de la Ville de St Louis, situé à l'extrémité de la Rue St-Laurent, le matériel et les ouvrages contenus dans sa lettre à la dite Ville de St Louis, en date du 7 Mars courant, et faisant partie des présentes, après avoir été signée par les parties ne varietur:-

1o Un générateur de gaz spécial, pour anthracites criblées (peas) de la qualité courante, à Montréal, et capable de donner 40 chevaux, mis en opération pour le prix de \$850.00;

2o Effectuer les transports à l'usine, faire la tuyauterie d'air, de gaz, d'eau et d'échappement, réservoir d'eau de réfrigération du cylindre, régulation automatique de la vitesse, selon le niveau, pour le prix de \$400.

3o Faire les fondations des appareils et du moteur, engrainage sur l'arbre vertical du puits, arbre de commande, supports, poulies, courroies, pour le prix de \$250.00;

L'installation ci-dessus sera mise en opération, sans aucune dépense accessoire pour la Ville de St-Louis, sauf l'appropriation des bâtiments d'abri; -

Elle sera garantie fonctionner pendant des périodes  
de

29

#  
850.  
400.  
250.  
1600  
#3100

de trois heures consécutives, sans chargement ni surveillance;

La consommation maxima de combustibles sera de quarante (40) livres de charbon, de bonne qualité, par heure de travail, en pleine charge; cette consommation sera réduite considérablement pendant les heures de travail moindres;

Un flotteur établi dans le puits réglera la vitesse, et par suite, la dépense de la machine automatiquement;

La bonne qualité de tout le matériel fourni est garantie pour une année, pendant laquelle, toute pièce reconnue avoir été livrée défectueuse sera remplacée gratuitement par le dit Mr JULES DE CLERCY. -

Le délai de mise en marche sera de trois mois, à partir de cette date. -

En sus des conditions ci-dessus mentionnées et contenues dans la dite lettre du 7 Mars 1907, le dit Mr JULES DE CLERCY sera tenu de se conformer à toutes et chacune des clauses et conditions contenues sous les paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du devis général de l'installation d'un "Gas producer Plant" de 40 H. P. et accessoires, pour le Poste des Pompes d'égout de la Rue St Laurent, encoignure du chemin du Sault, préparé par Mr J. Faile Vanier, ingénieur de la Ville de St-Louis, annexé aux présentes, et signé par les parties, ne varietur.

Le coût total du matériel et des travaux ci-dessus s'élève à la somme de seize cents piastres (\$1600.00), laquelle somme sera payée comme suit, savoir : \$900.00, dans le cours des travaux, sur mandat de l'Ingénieur de la Ville, et la balance, savoir \$700.00, un mois après

la

38

la mise en opération parfaite des travaux ci-dessus, y compris un moteur à gas "Tangye" de 40 chevaux, avec appareils de mise en marche que la Ville doit acquérir de la TANGYES LIMITED d'Angleterre. -

FAIT EN DUPLICATA, A MONTREAL, ce vingt-deuxième jour de Mars 1907. -

\_\_\_\_\_ Maire

\_\_\_\_\_ Secrétaire Trésorier.

27

P49/C5,26

M A R C H E

entre

LA VILLE DE ST- LOUIS

-&-

MR JULES DE CLERCY

---

Le 22 Mars 1907. -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

J. EMILE VANIER  
Civil Engineer and Architect

OFFICE:  
NO. 5 BEAVER HALL SQUARE  
MONTREAL

Montreal le 19 Mars 1907.

A.P. Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St. Louis, P.Q.

Cher Monsieur,

Pour en revenir sur la question qui occupait l'attention du Conseil mardi dernier, c'est-à-dire celle du moteur à gas et des prix soumis, je vous prierais de revoir entr'autres choses, la soumission HOLDEN - Je viens d'en faire l'étude et voici ce que j'y remarque particulièrement, savoir:

1o. La garantie quant à la dépense de combustible est 1/4 lb. par cheval vapeur par heure, la machine TANGYE dépense 1 lb.

2o. L'installation ne comprend pas de fondations; il faudrait compter en plus des \$3,300.00, au moins \$100.00 -

3o. Do \_\_\_ do \_\_\_ ne comprend pas d'engrénage de transmission ceci valant au moins \$175.00.

4o. La machine soumise est d'une force de 35-40 H.P.- C'est 40-H.P. que j'ai demandé.

5o. La clause 6(a) du devis (page 2) dit " AS THE PIPING FROM THE RELIEF COCK MUST BE TAKEN ABOVE THE ROOF FOR LENGTHS OVER 25 FEET, AN EXTRA COST WILL BE CHARGED"  
Je suis d'opinion que les prix soumis ne devraient pas laisser de portes ouvertes aux autres.

6o. La clause 6(b) même page dit " LENGTH OF PIPING BETWEEN PURIFIER AND GAS ENGINE ENGINE DEPENDS ON THE LOCAL CONDITIONS, AND IS NOT CONSIDERED IN THIS PROPOSAL"

7o. Do \_\_\_ do \_\_\_ clause 6(e) "CHECKER PLATES NECESSARY ARE NOT INCLUDED IN THIS ESTIMATE"

8o. Do \_\_\_ do \_\_\_ Clause 6(d) " WATER SEPARATOR WHICH MUST BE PUT IN FRONT OF THE GAS INLET TO THE ENGINE IS NOT QUOTED FOR IN THIS ESTIMATE"

9o. Enfin page 4, la dernière clause qui me parait dangereuse dit " THE TENDER DOES NOT INCLUDE ANY STRUCTURAL ALTERATION, JOINERS OR BRICKLAYER'S WORK, TOWN'S WATER OR GAS SUPPLY OR ANYTHING NOT SPECIFIED".

45

P49/C5,26


1 2 3 4 5 6 7 8

10e. Rien aussi n'est dit dans cette proposition au sujet du réglage de ~~la machine~~ de la machine pour diminuer la dépense de gas lorsque les pompes ne seront pas en opération.

Quant à la proposition de la "FAIRBANKS", le réglage n'est pas non plus promis en aucune façon et c'est bien important -

La proposition de CLERCY est la seule conforme aux exigences.

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -



J. EMILE VANIER  
Civil Engineer and Architect

OFFICE:  
NO. 5 BEAVER HALL SQUARE  
MONTREAL

VILLE DE St. LOUIS

DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ALLONGE A  
LA STATION DE POMPES DES EGOUTS.

DEBLAIS & REMBLAIS.

Fondations.

L'entrepreneur fera tous les déblais nécessités pour la construction des murs de fondation, cette fondation devant reposer sur le fond solide.

Puits.

Il devra de plus creuser à l'endroit indiqué sur le plan un puits mesurant 4 pieds de diamètre intérieur par cinq pieds de profondeur, ce puits étant destiné à servir de "MUFFLER" pour "l'exhaust". Ce puits sera maçonné en entier sur une épaisseur de 18 pouces en pierre sèche.

Assises du plancher.

Quand les fondations seront terminées l'entrepreneur aura à faire tous les remblais nécessaires, y compris le remplissage à l'intérieur de la bâtisse jusqu'au dessous du plancher. Il devra cependant dans le remplissage au-dessous du plancher laisser l'espace nécessaire à Mons. DeClercy pour y poser son tuyautage. Le remplissage au-dessous du plancher devra être fait avec de la pierre bien tassée.

Nivellements.

L'entrepreneur aura également à niveler le terrain autour de la bâtisse et le surplus des terres provenant de l'excavation devra être enlevée et transporté à l'endroit indiqué par l'ingénieur sur les lots contigus à la bâtisse.

54

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

FONDACTIONS ET PLANCHER EN BETONBéton.

Les fondations seront de l'épaisseur indiquée sur le plan et assises sur le roc solide. Elles seront faites de béton composé de un de ciment, 2 de sable et 5 de pierre concassée bien nette. La pierre qui se trouve actuellement sur le terrain pourra être utilisée pour la confection du béton.

Liaison avec bâtisse actuelle.

Les fondations de l'allonge & celles de la bâtisse principale devront être très bien reliées entre elles de manière à ne faire qu'un tout complet.

Chamfrein.

Le chamfrein actuellement sur l'extérieur des fondations de la bâtisse principale devra être continué tout autour de l'allonge.

Plancher.

Le plancher de l'allonge sera en béton composé de 1 de ciment, 3 de sable, et 5 de pierre concassée; l'épaisseur en sera de 6" - On terminera le tout par une couche de "finishing" composé de 1 de ciment, 1/2 de sable et 2 de gravois, d'une épaisseur de 1/2 pouce.

"Finishing"Rigole.

L'entrepreneur aura à laisser dans le plancher, à l'endroit qui lui sera indiqué, une rigole devant recevoir les eaux provenant du lavage du plancher; Il fera

Puisard.

en plus un puisard en béton de 1'-0" x 1'-0" x 1'-6" de profondeur, et auquel sera adopté un tuyau d'égout en fonte de 4" de diamètre se prolongeant jusqu'à l'extérieur du mur sur la ruelle. ( Voir coupe)

53

- BRIQUE ET PIERRE -Murs.

Les murs de la bâtisse seront des murs de 12" en brique plastique de Laprairie posée avec un mortier de ciment composé de un de ciment et 3 de sable.

Jointoyage.

Les joints extérieurs seront tirés en rouge, et absolument de la même manière que les joints extérieurs de la bâtisse principale.

Dressage.

Les joints intérieurs seront tirés "FLUSH" et la maçonnerie de brique bien nettoyée de manière à la rendre propice à recevoir la peinture et le blanchissage dont il sera fait mention plus loin.

Porte à ouvrir.

L'entrepreneur aura à percer une porte de grandeur montrée sur le plan, dans le mur sud de la bâtisse actuelle.

Pierre taillée.

L'entrepreneur aura à fournir et mettre en place les seuils de portes et l'allège de la fenêtre montrés sur les plans, le tout en pierre grise bouchardée en fin.

- CHARBONTE ET MENUISERIE -

Tout le bois employé devra être du pin.

Portes extérieures.

Les portes donnant sur l'extérieur de la bâtisse auront une épaisseur de 2 3/4" et seront construites suivant les plans de détails.

Châssis.

La fenêtre devra être conforme aux plans, les châssis auront une épaisseur de 1 3/4 avec doubles châssis d'une épaisseur de 1/2".

52

Portes intérieures.

La porte intérieure ouvrant sur la bâtisse principale sera à quatre panneaux, vitrée et d'une épaisseur de 3".

Seuils.

Les seuils des portes extérieures seront en bois franc et ravalés et vissés dans des goujons introduits dans la pierre.

Boites.

Toutes les boites de portes sur brique seront finies avec 1/4 de rond, le tout sujet à l'approbation de l'Ingénieur.

Calfatage.

Le remplissage devra être bien paqueté avec étoupe.

Gorge de bois.

L'entrepreneur devra placer à l'angle du plafond et des murs, une moulure de 3", une gorge.

Contour du plancher.

Il n'y aura pas de plinthes mais l'angle au pied des 4 murs et du plancher devra être bien fini au gré de l'Ingénieur.

Soliveaux.

Les soliveaux du plafond auront 3" x 8" et seront placés à 2'-0" de centre en centre.

Croix de St. André.

On y mettra un rang de croix de St. André par travée

Chevrans.

Les chevrons supportés par des colombages de 3" x 4" sur les soliveaux du plafond auront 3" x 6".

Couvertures.

La couverture sera double. La 1ère. couverture sera faite de planches B et E de 1", de 3 à 5 pouces de largeur avec deux plis de papier de 16 oz. bien posé et goudronné en place. sur cette couverture on clouera des

51

des colombages de 3" x 4" espacés de 2'-6" de centre en centre.

La 2<sup>ème</sup>. couverture sera faite de planches étroites B & E. et aussi d'une épaisseur de un pouce.

Ventilateur. On laissera la place pour le ventilateur indiqué aux plans et que le charpentier fera en bois prêt à être recouvert de tôle en-dedans et en-dehors suivant détails.

Coupe-feu. La planche pour le recouvrement des murs devra être reliée à la brique par du fil de cuivre de la manière ordinaire et le tout mis en place bien solidement pour être livré au couvreur.

Plafond de bois. Le plafond de corniche excédante en arrière de la bâtisse sera fait de planche de pin de 1" B et E avec moulure sur la brique et le tout laissé prêt à peindre.

Couverture du puits. Le puits ci-dessus spécifié sera recouvert d'un rang de madriers de pin de 3 pouces, embourvés, on y mettra une trappe mobile pendue, de 20" x 20".

- P L O M B E R I E -

Drain en fonte. L'entrepreneur devra fournir et poser un tuyau de fonte de 4" " EXTRA HEAVY SOIL PIPE" se rattachant au puisard déjà mentionné et allant en traversant les murs drainer le dit puisard dans la ruelle de fondation. Ce tuyau comprendra les coudes nécessaires dont un dans le puisard et un à l'extérieur du mur ( voir plans )

COUVERTURE VENTILATION ET PLAFOND. 30

Plafond en tôle Le plafond sera en tôle galvanisée No.24, ondulée

avec ondulation de 2 pouces. Cette tôle sera bien clouée avec des clous galvanisés aux soliveaux du plafond.

Couverture de tôle galvanisée.

La couverture sera en tôle galvanisée " QUINN'S HEAD HEAD" No.24, posée sur baguettes — en pin bien clouées.

Tout l'ouvrage devra être de première qualité et exécuté suivant les règles de l'art.

Papier dur tôle.

La tôle galvanisée devra être posée sur un pli de papier à couverture de 16 onces, bien tenue en place par les baguettes.

"FLASHINGS"

Un " FLASHING " de 24 pouces de hauteur devra être posé sur le pignon de la bâtisse actuelle. On recouvrira également les cou-fou de tôle galvanisée.

Corniches.

Les corniches sur la façade et sur le pignon seront également en tôle galvanisée et absolument conformes à celles de la bâtisse principale et suivant détails.

Ventilateur.

L'entrepreneur devra aussi couvrir de tôle à l'intérieur et à l'extérieur, le ventilateur déjà mentionné et se prolongeant au-dessus de la couverture sur une longueur d'environ trois pieds.

Trappe.

Ce ventilateur devra être muni d'une trappe, d'un contrepois, poulies, cordes, etc.

Tuyau de fonte.

L'entrepreneur devra également installer au-dessus du puits creusé pour l'exhaust, un tuyau de 4" de diamètre destiné à recevoir la vapeur. Ce tuyau sera conduit jusqu'au-dessus du toit.

49

Garde neige. L'entrepreneur posera des garde-neige sur le rebord inférieur du toit du côté sud de la bâtisse principale. Ce garde-neige aura 4 tuyaux de 1" de hauteur avec 3" d'espace entre; les brackets étant espacés de 2'-6".

- PEINTURE & VITRAGE -

Peinture à 3 couches. Toute la menuiserie intérieure et extérieure sera peinte de 3 couches de peinture de première qualité et de couleur approuvée.

Dado. Les murs intérieurs seront peints de 3 couches de peinture de couleur approuvée sur une hauteur de 4 pieds au plancher pour former un dado. En haut de ce dado on aura une bande peinte plus foncée de 1'/2".

"Water paint" Le reste des murs murs sera peint à 2 couches de "water paint".

Tôle peinte. Tout l'ouvrage en tôle galvanisée des coupe-feu et corniches sera recouvert de 2 couches de bonne peinture de couleur approuvée.

Verre double. Tout le vitrage intérieur sera en verre "double diamond glass" celui extérieur pour châssis double sera en

Verre simple. verre simple.

Les portes intérieures seront vitrées en "double"

- FERRONNERIE -

Toute la ferronnerie des portes et fenêtres sera complète et des genre et qualité mentionnées au devis de la bâtisse actuelle.

Montréal le 16 Avril 1907.

J. EMILE VANIER

Ingénieur & Architecte ville de St. Louis

48

*Ingénieur Ville de  
St. Louis*

le 26 Mars 1907.

Mons. Jules DeClercy  
413 Rue Dorchester Est  
C i t é -

Cher Monsieur,

Vous seriez bien aimable de me donner un croquis *côté* de  
l'installation dont vous avez l'entreprise pour la Ville de St. Louis -  
Je voudrais pouvoir déterminer sans tarder les dimensions de l'addi-  
tion qu'il faut faire à la bâtisse actuelle du poste des pompes d'é-  
gouts.

Si vous avez besoin des plans de la bâtisse actuelle  
Je les tiens à votre disposition.

S'il vous plaît ne pas retarder.

Bien à vous,

*V. J.*  
Ingénieur Ville de St. Louis -

*le 29 Mars au soir par  
téléph. Je lui ai  
donné que je batirai allumpe  
pour l'extension au  
mnd de bâtisse actuelle*

55



*E. J. de la Ville  
de St. Louis*

30 Mars 1907.

Jules DeClaroy, Ecr.,  
413 Rue Dorchester  
Cité -

Cher Monsieur,

Comme le plancher en béton n'est pas encore fait au poste des pompes d'égouts à St. LOUIS mais qu'on est sur le point de le faire, je crois qu'il serait opportun que vous fissiez immédiatement avant confection de ce plancher vos fondations de moteur.

Voulez vous y voir et communiquer avec moi.

Bien à vous,

*VJ*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

P.S. Il va vous falloir faire un massif de béton assez profond au moins 5 à 6 pieds et assez large, vu que le remplissage à l'intérieur de la bâtisse a à peu près 11 pieds de hauteur. Le massif de la machine à vapeur va jusqu'au fond, c'est-à-dire sur le roc solide.

*56*

P49/C5,26

4 0

1 2 3 4 5 6 7 8

1  
Egouts ville  
des Jours

le 2 Avril 7.

A. F. Vincent, Ecr.,  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Je suis arrivé à m'entendre avec l'entrepreneur Monsieur  
DeClerey au sujet de la disposition ainsi que des dimensions à donner  
à l'annexe à faire à la bâtisse du poste des pompes d'égouts chez vous.

Les plans et devis sont en préparation et seront soumis  
à votre Conseil dans le cours de la présente semaine.

Bien à vous,

~~V.~~  
Ingénieur Ville de St. Louis -

57

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Egouts  
V. de la case*

le 9 Avril 1907

A.F. Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

En vue de certaines petites difficultés presque insurmontables par rapport à la position du puits d'égouts en-dehors de notre bâtisse actuelle au bout de la rue St. LAURENT, j'ai du après en avoir conféré avec Mons. DeClercy changer mes plans d'addition au poste des pompes d'égouts du tout au tout, c'est-à-dire qu'au lieu de bâtir en allonge du côté nord, mes nouveaux plans comportent une addition au sud, c'est-à-dire depuis la bâtisse actuelle jusqu'à la ruelle qui se trouve en arrière des 2 lots qui forment la propriété de la Corporation.

Je termine ce nouveau travail incessamment et vous soumettrai le tout sous peu.

Bien à vous,

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

*58*

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

LIGHTING, HEATING AND POWER.

Economical Lighting  
by gas or by electricity.

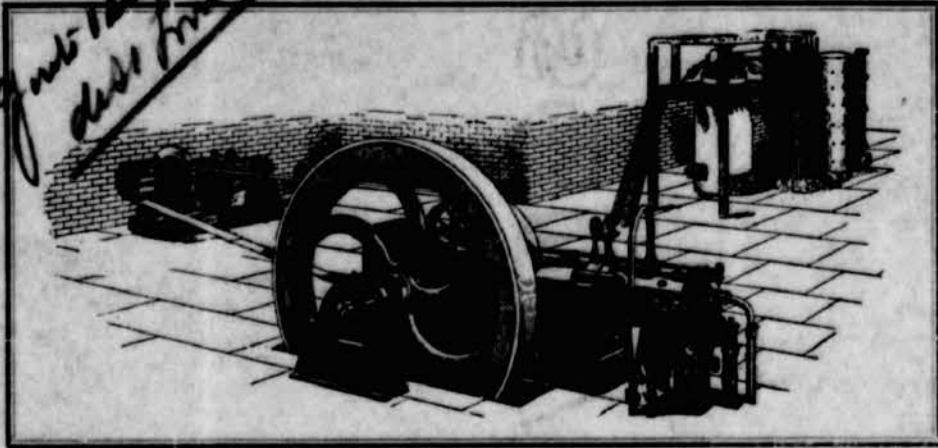
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
thracite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignites,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
gases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
damp sawdust, etc.

J. de CLEROY, C. E.,  
N. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel N. 3508.

Montreal, 20 et avril 1903

Monsieur Le Voyer,  
Ingénieur de la Ville de Lévis  
S. V.

Cher Monsieur,

Veuillez-vous avoir l'obligeance de faire  
enlever, aussitôt que possible, le générateur  
électrique de sur l'arbre de la turbine de  
l'usine élévatoire d'eau d'épave, afin que je  
puisse prendre les mesures nécessaires pour  
commander les engrenages qui devront remplacer  
celui-ci.

Agreez, cher Monsieur, mes salutations distinguées

J. de Cleroy Ing.

22 GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. ERECTED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

59

le 11 AVRIL 1907.

Mons. Jules DeClercy  
418 Rue Dorchester, Est  
C i t é -

Cher Monsieur,

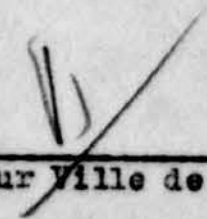
En réponse à la vôtre du 10 courant, j'ai l'honneur de vous dire que je viens de donner ordre à l'entrepreneur BASTIEN, d'enlever le moteur électrique au poste des pompes d'égouts et de le transporter à l'Hotel de Ville de St.Louis -

Maintenant, cher Monsieur, je désire attirer votre attention sur le fait qu'en faisant votre creusage au poste en question, vous pourriez peut-être mettre en danger la stabilité de la bouilloire qui a été assise à cet endroit sur le plancher de la bâtisse - Cette bouilloire ne comportant pas de fondation indépendante.

Je vous prierais donc de prendre toutes les précautions nécessaires pour que rien de fâcheux n'arrive de ce côté.

Ce faisant vous obligeriez,

Votre très dévoué,

  
Ingénieur Ville de St.Louis

60

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Épave de la ville de  
St Louis

le 11 Avril 1907.

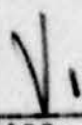
Mons. T. Bastien  
334 Est, rue Sherbrooke  
C i t é -

Cher Monsieur,

Seriez vous assez bon de faire transporter le moteur électrique qui se trouve actuellement au poste des pompes d'égouts et lequel doit être remplacé par un moteur à gaz comme vous le savez, transporter dis-je, à l'hotel de Ville de St.Louis, dans un endroit propice, soit au poste des pompiers dans la cave sous les bureaux municipaux.

Ce faisant vous obligeriez,

Votre très dévoué,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis

66

P49/C5,26

4 5

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

*Egouts Ville de  
St. Louis*

le 16 Avril

7.

A.F. Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour soumettre à votre Conseil les plans et devis de l'allonge projetée au poste des pompes d'égouts chez vous en vue de l'installation des générateurs à gaz de l'entrepreneur DeCleroy.

Les dimensions de cette allonge sont suivant requisition de Mons. DeCleroy.

S'il vous plaît me dire si je dois appeler des soumissions de prix et si oui de quelle manière et pour quelle date.

Bien à vous,

*V*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur & Architecte Ville de  
St. Louis -

*T2*

P49/C5,26

4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

# LIGHTING, HEATING AND POWER.

Economical Lighting  
by gas or by electricity.

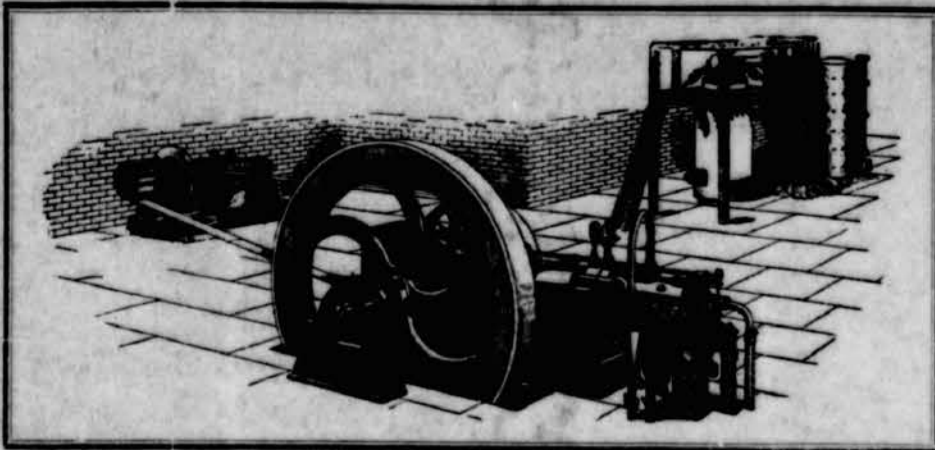
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
thracite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignites,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
gases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
lamp sawdust, etc.

J. de CLEROY, O. E.,  
R. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel R. 3308.

Montreal, 16 avril 1907

Monsieur Louis Vanier.

Ingénieur 9, 6<sup>e</sup> Ville St. Louis

S. V.

Cher Monsieur,

Excusez mon retard à répondre à votre lettre du  
11<sup>e</sup> ; j'en étais malade, au lit.

Il n'y a rien à craindre pour la chaudière ni  
pour le mur qui n'ont pas de fondations. Mais  
vous reconnaîtrez qu'il y a une différence entre  
le travail que j'ai à faire et celui qui  
m'était annoncé quand M<sup>r</sup> le Maire de St. Louis  
me disait qu'on trouvait le roc à un pied de  
profondeur !

Je vais commencer la maçonnerie, et je dois  
vous prévenir que si vous ne faites pas faire  
tout de suite une porte d'entrée pour le  
service de votre chauffeur, l'un de nous se  
trouvera arrêté; car il sera impossible d'entrer

64

25 GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. ERECTED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



du charbon par-dessus le béton.

J'ai les engrenages et supports, et j'attends  
pour les alésés que je puisse prendre les mesures  
sur l'arbre de la turbine.

La partie métallique du gazogène est terminée  
et je commencerai à l'installer la semaine  
prochaine.

Agreuz, Monsieur l'ingénieur, mes salutations  
empresées

J. de Cleroy Ing.

63


le 18 Avril 1907.

Mons. J. DeClercy  
Ingénieur  
418 Rue Dorchester  
En Ville -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre en date du 18 courant et en ai pris bonne note. Je fais percer cette porte dans le pignon de brique sud de la bâtisse actuelle, pour l'entrée du charbon à la bouilloire et du chauffeur.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

65

P49/C5,26

4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

le 19 Avril 7.

Trefflé Bastien, M<sup>r</sup>.  
Entrepreneur  
334 est, rue Sherbrooke  
C i t é -

Cher Monsieur,

En attendant que la Ville de St.Louis accorde un contrat pour la construction de l'allonge projetée au poste des pompes d'égouts que vous finissez dans le moment, seriez vous assez bon de percer cette porte dans le pignon sud montrée aux plans de l'allonge en question.

Vous pourriez me mettre une porte temporaire en planches brutes et pendue sur cadre temporaire fait de même bois. Il s'agit de faciliter l'exécution des ouvrages de Mons.DeClercy en condamnant la grande porte de la façade et permettre à votre chauffeur d'entrer son charbon par la nouvelle ouverture que je vous demande de faire.

Ce faisant vous obligeriez beaucoup,

Votre bien dévoué,

V.  
Ingénieur Ville de St.Louis -

66

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

LIGHTING, HEATING AND POWER.

Expensive lighting  
by gas or by electricity.

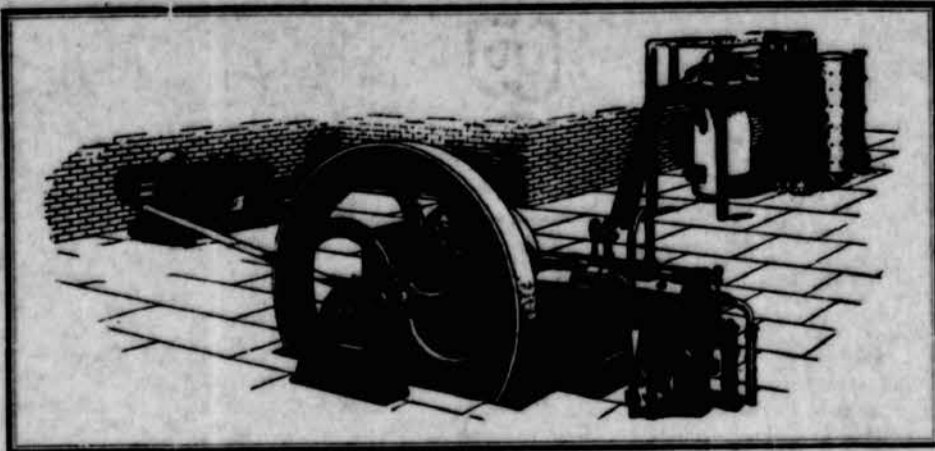
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for gas an-  
thracite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignite,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
gases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
damp sand, etc.

J. de CLEROY, C. E.,  
N. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel N. 3508.

Montreal, 29 avril 1903

Monsieur S. Vanier, C.E.

Ingénieur 9, La Plaque St Louis

S.V.

Mes Messieurs,

Les menuisiers sont en train de faire des  
modifications à la grande porte vitrée de  
l'usine des agents de la Ville de Saint Louis  
qui servent nuisibles lorsque on voudra entrer  
le volant du moteur. Ce volant a 7 pieds  
de diamètre, et on ne laisse que 6 1/2" à l'intérieur  
des plinthes neuves. Elles doivent donc être  
enlevées. Je vous prie de donner des ordres  
pour qu'on ne laisse la largeur suffisante  
pour qu'on puisse entrer la machine sans  
avoir rien à démolir ni à casser.

agréé, Monsieur, mes salutations respectueuses

J. de Cleroy Ing.

NO GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING COO H. P. ERRECTED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Egouts-Ville de  
St Louis*

le 30 Avril 1907.

Mons. DeClercy, I.C.  
413 Rue Dorchester Est.  
Cité -

Cher Monsieur,

En réponse à la vôtre du 29 du courant au sujet de la  
porte d'entrée du poste des pompes d'égouts, je regrette d'avoir à  
vous dire qu'il m'est impossible d'empêcher l'entrepreneur BASTIEN de  
finir son travail - Je ne vois que la possibilité pour vous plus tard  
soit d'enlever des tringles à la porte pour les remettre ensuite, ou  
d'entrer le volant avec sa boîte dans la position verticale.

Nous aviserons tous les deux en temps voulu.

Bien à vous,

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

*68*

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Egouts Vallée de  
St-Louis*

le 1er Mai 1907

à son Honneur le Maire  
et à M.M. les Conseillers  
de la Ville de St-Louis -

Messieurs,

Je dois vous informer que l'entrepreneur DeClercy presse de lui livrer l'allonge projetée au poste des pompes d'égouts et se plaint des retards qui sont apportés dans cette affaire. Je vous prierais en conséquence de vouloir bien adjudger cette entreprise de bâtisse sans plus de délai.

J'attire aussi votre attention sur le fait que depuis un certain temps les propriétaires riverains des rues où des égouts ont été construits par l'entrepreneur BASTIEN en 1905 et 1906 après avoir obtenu des permis de connexions de votre Corporation ont fait des tranchées dans les rues en question pour y mettre des branchements d'égouts. Il y aurait lieu par conséquent,

1o. de voir à ce que ces branchements soient bien reliés à l'égout principal et que le jointolement de l'égout aux éviers et water closets soient bien étanches et n'emportent pas dans l'égout de la rue des eaux du sous sol et de surface.

2o. Voir aussi par une inspection spéciale à ce que les eaux de caves non plus soient amenées à l'intérieur de l'égout de la rue.

3o. Enfin contrôler le remplissage de ces coupes sur ces rues déjà suffisamment bouleversées par le fait de la construction des égouts de briques.

70

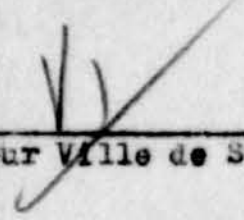
P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Je réitère encore une fois, M.M. la remarque que j'ai faite à plusieurs reprises chez vous, savoir que notre installation de pompes d'égouts est préparée exclusivement pour quelque temps à venir pour y prendre les eaux ménagères seulement et en aucune manière les eaux de surface.

J'ai l'honneur d'être, M.M.

Votre très obéissant serviteur,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

69

# LIGHTING, HEATING AND POWER.

Economical lighting  
by gas or by electricity.

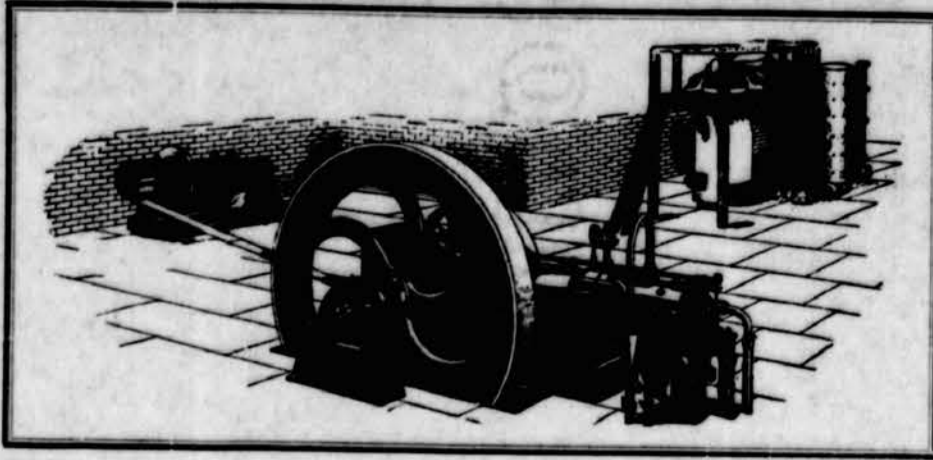
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
throcite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignites,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
gases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
damp sawdust, etc.

J. de CLEROY, C. E.,  
N. 453 DORCHESTER STREET.  
Tel N. 3508.

Montreal, 2 Mai 1903

Monsieur Lm. Vanier

Ingénieur à la Ville de St-Louis

Sq. Beauport Hall. S. V.

Monsieur,

Les fondations de Motors à gaz sont  
terminées, et celles de gazogène le seront  
Samedi prochain.

La partie métallique de Gazogène sera  
rendue sur plan aussi Samedi si je puis  
trouver un charbon, car les chevaux de  
Farsad et Nelson sont malades. Tout est  
terminé de ce côté.

Le travail est donc bien avancé malgré les  
difficultés imprévues causées par le  
volume inusité des fondations qu'il a fallu  
faire, la faible dimension du local et

72-

25 GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. ERECTED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



2 Mai 1907

2

Le dérangement continué occasionné au travail  
par les passages d'hommes et de charbon.  
La seule chose pour laquelle je crains du  
retard est la transmission de pouvoir à  
l'acteur de la turbine, car il m'a été impossible  
juge à ce jour de prendre les mesures pour  
faire les supports et aliser les engrenages.  
J'espère que vous ne serez pas inconvenant  
à me faire obtenir quatre cents dollars  
à compte par la Ville de Saint-Louis  
conformément au contrat intervenu entre elle  
et moi.

Très agréablement, cher Monsieur, avec mes sincères  
salutations,

J. de Clercy Ing.

51

# LIGHTING, HEATING AND POWER.

Economical Lighting  
by gas or by electricity.

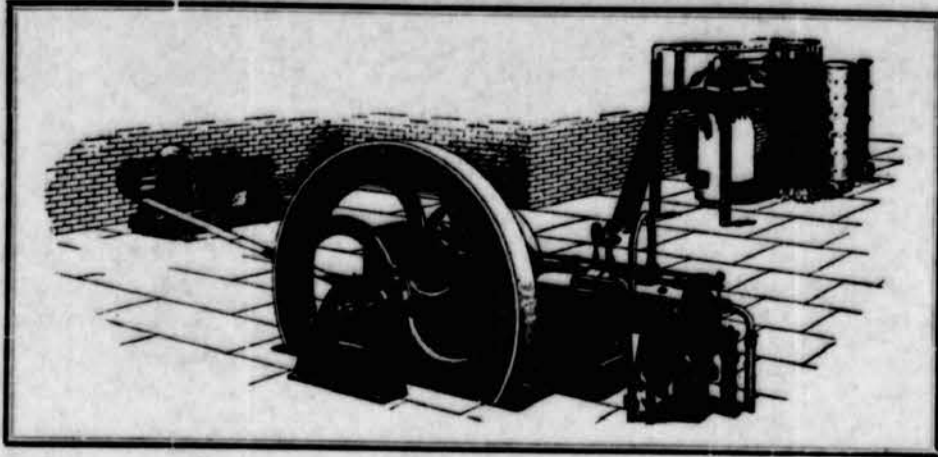
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
thracite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignites,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
gases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
damp sawdust, etc.

J. de CLEROY, C. E.,  
E. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel R. 3508.

Montreal, 8 Mai 1907

Messieurs Sa. Vanier, C. E.

Ingénieur de la Ville de St Louis  
S. U.

Mes Messieurs,

J'ai le regret de vous informer que, ne recevant  
aucun à-compte sur mes travaux d'installation  
de machines à gaz pour la Ville de Saint Louis,  
contrairement aux stipulations du contrat du  
22 Mars, j'en trouve dans l'impossibilité  
de continuer ces travaux jusqu'à ce que j'ai  
reçu un à-compte suffisant et fais toutes  
réserves à l'égard de retards provenant de  
cet arrêt.

agréé, cher Messieurs, mes salutations respectueuses,

J. de Cleroy Ing.

Reçu  
le 10 mai  
1907

73

GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. ERICATED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

le 10 Mai 1907.

A.F.Vincent, Sec.,

Secrétaire Trésorier  
Ville de St.Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que vous pouvez payer dès à présent à Mons. JULES DeCLERCY notre entrepreneur de moteur à gaz et accessoires en installation actuellement au poste des pompes d'égouts à St.LOUIS, un ler. acompte de QUATRE CENTS DOLLARS (\$400.00)

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

*Copie bureau*

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

74

P49/C5,26

5 8

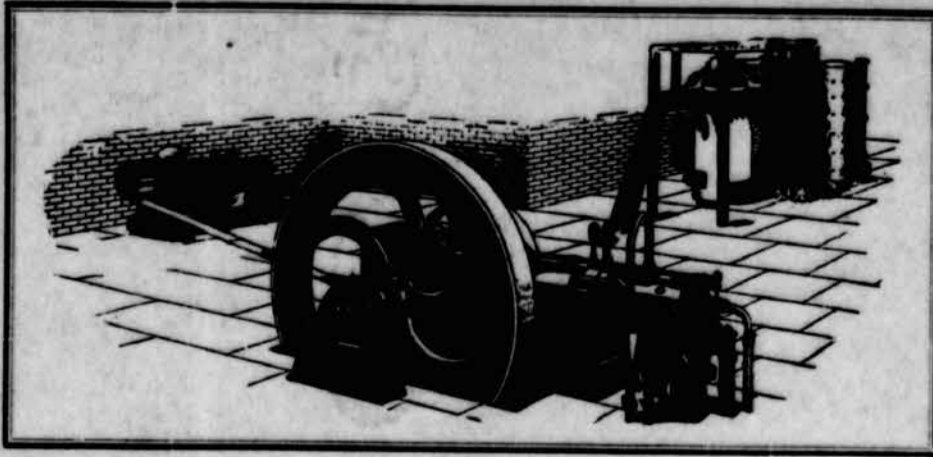
1 2 3 4 5 6 7 8

# LIGHTING HEATING AND POWER.

Economical Lighting  
by gas or by electricity.

Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
throcite coal.  
Producers for wood  
or peat.  
Producers for saw-  
dust.  
Producers for bitu-  
minous coal, lignite,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
runs up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
lamp sawdust, etc.

J. de CLEROY, C. E.,  
R. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel R. 3508.

Montreal, 10 Mars 1907

Monsieur Sen. Vanier C.E.  
Ingénieur de la Ville de Saint-  
Louis

Mes Messieurs,

Etat des travaux faits par moi, agent traitant  
avec le contrat passé entre la Ville de Saint-Louis  
et moi à la date du 22 Mars 1907.

Fournir un générateur de gaz, actuellement  
en montage à l'usine des agents de la Ville  
de Saint-Louis \$ 600

Effectuer les transports de ce matériel et  
des matériaux de fondation. 200

Fourniture des appareils et des machines, terminés 150

Total \$ 950

Je vous serais obligé si vous vouliez me faire  
verser en à-compte de \$ 500 sur ce travail, comme  
 stipulé au contrat.

Agéant, des Messieurs, sans sollicitations impuissantes

J. de Cleroy Ing. 75

25 GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. ERRECTED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

11 Mars 1903

Messieurs Sra. Vancei et C.  
Ingenieurs de la Ville de St. Louis  
P. U.

Cher Messieurs,

J. vous remercie pour votre certificat qui m'a permis de toucher 400 dollars de la Ville de Saint Louis, en à-compte sur mes travaux et fournitures à l'usage des égouts.

Veuillez noter que le moteur électrique n'a pas encore été installé de par l'arbre de la turbine. Sera-t-il possible d'avoir bientôt l'eau de la Ville sous pression? J'en ai besoin de cette pression pour engager les joints de mes tuyaux et les différents stop-volets au fur et à mesure de leur pose.

agréés, cher Messieurs, mes salutations respectueuses

J. de Cleroy Ing.

56

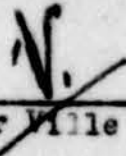
le 20 Mai 1907.

Mons. J. DeCleroy  
No. 318 Rue Dorchester, Est -  
en Ville -

Cher Monsieur,

Impossible de vous donner de l'eau de l'Aqueduc avant  
que je n'aie fini la mise en place du tuyau à eau de la rue St. LAURENT,  
ce qui prendra encore au moins une quinzaine.

Avec regrets,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

77

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

# LIGHTING, HEATING AND POWER.

Economical Lighting  
by gas or by electricity.

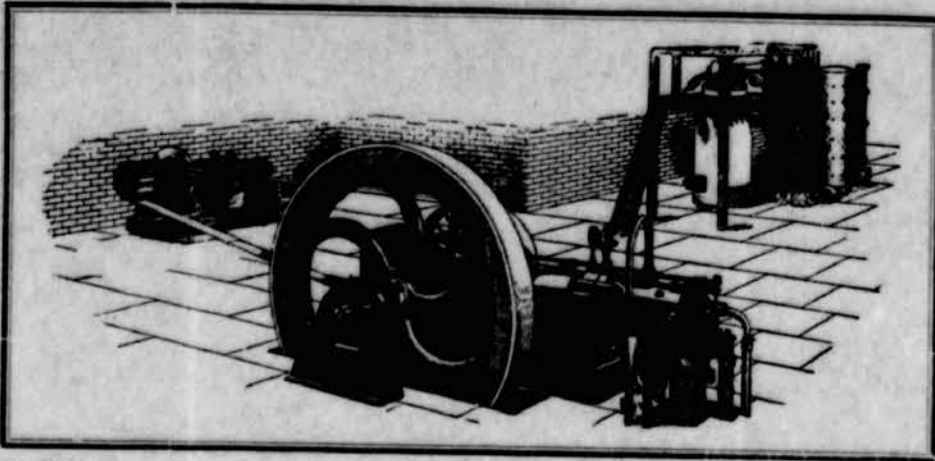
Power with all classes  
of fuels from \$10  
up to \$15 per Horse-  
Power as fuel per year.

Producers for pea an-  
thracite coal.

Producers for wood  
or peat.

Producers for saw-  
dust.

Producers for bitu-  
minous coal, lignites,  
etc.



Gas engines for city  
gas, producer gas, blast  
furnaces or coke ovens  
cases up to 2000 H. P.

Heating of communi-  
ties and residences by  
cheap fuel.

Grates for coal dust,  
damp sawdust, etc.

J. de CLERCY, C. E.,  
E. 413 DORCHESTER STREET.  
Tel R. 3508.

Montreal, 27 Mai 1907

Messieurs Les. Vovain

Propriétaires de la Ville de St-Jovain

Montreal

Mes Messieurs,

L'installation de gazogène et de sa tégantaine  
est complètement terminée, sauf une pièce que  
j'ai envoyée rétracter. Il n'y a plus que les  
engrenages et la transmission à poser; le tout  
est prêt sauf l'abîme de l'engrenage conduit  
que j'ai pu pourvoir faire que lorsque la machine  
électrique aura été installée.

Le prix total stipulé pour le gazogène et les  
installations était de \$1500, dont \$900  
demeurent des payés pendant la construction,  
j'espère que vos vœux ont été bien honorés, en outre  
pour me faire avoir \$250 de la Ville de St-Jovain  
d'avis, à la fin de cette semaine.

Veuillez agréer, mes Messieurs, mes salutations respectueuses

J. de Clercy Ing. 78

GAS PLANTS FOR POWER, AGGREGATING 600 H. P. INSTALLED  
IN MONTREAL AND VICINITY.

le 22 Mai 1907.


A.F. Vincent, Sec.,  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Voudrez vous payer à Mons. JULES DECLERCY notre entre-  
preneur de moteur à gaz un 2eme. a/c. sur son contrat en cours d'exécu-  
tion, soit \$200.00 ce qui fera avec le 1er. ordre \$600.00 à date.

J'ai l'honneur d'être, M.M.

Votre très obéissant serviteur,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

79

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



27 Mai 1903.

Le 28 mai  
J'ai demandé  
pour avoir des  
chambres  
à Vincent

Monsieur Sr. Vanier.

Ingénieur de la Ville de Saint Louis  
S.V.

Monsieur

Je vous remercie pour votre ordre de versement de  
deux cents piastres, à compte sur installation de  
la pompe d'égouts de la Ville de Saint Louis.  
Veuillez vous avoir l'obligation de commander  
de charbon pea-anthracite et 400 livres de  
cette pour que je puisse allumer la génératrice  
pour la faire s'écouler lentement et tester les joints.  
La génératrice d'élévatoire a été entamée, en sorte  
que je puis prendre les mesures pour le support  
et l'engrènement.

Veuillez nous donner l'eau sous pression aussitôt  
que cela vous sera possible, si il vous plaît.  
Cordialement, avec Monsieur, mes salutations respectueuses

J. de Cleroy Ing.

80

le 28 Mai 1907

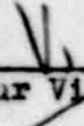
A.F. Vincent, M<sup>r</sup>.,  
Sec. Trés.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Notre entrepreneur Mons. DeClercy demande qu'on lui donne  
au poste des pompes d'égouts du charbon ANTHRACITE " pea coal" sasse  
et net - ainsi qu'un voyage de " coke" - Le tout pour mettre à l'essai  
les générateurs qui sont montés.

C'est bien à la Ville de St. Louis de fournir le combus-  
tible dans ce cas-ci.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

81

P49/C5,26

6 5

1 2 3 4 5 6 7 8

le 28 Mai 1907.

A.F.Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St.Louis -

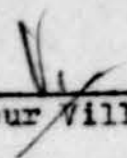
Cher Monsieur,

Qu'est-ce que votre Conseil fait avec la petite allonge  
au poste des pompes d'égouts? Quand commencez vous les murs de briques?  
Quand donnez vous votre contrat de portes et châssis - Tout cela va  
prendre du temps et le mois de Juin arrive -

C'est pressant.

Une réponse obligerait -

Bien à vous,

  
-----  
Ingénieur Ville de St.Louis -

1  
82  
1

P49/C5,26

† †

1 2 3 4 5 6 7 8

3 Juin 1903.

Monsieur Sec. Vanier  
Ingénieur de la Ville de St Louis  
S.V.

Cher Monsieur.

J'ai l'avantage de vous communiquer la  
lettre que je viens de recevoir de Messieurs  
Dugges concernant que, bien que le moteur à  
gaz de Saint Louis ait été retardé par  
l'encombrement des voies ferrées, il a dû partir  
d'Angleterre, dans les derniers jours du mois dernier.  
Le moteur, comme il avait été contracté, l'ont  
d'abord, doit avoir été expédié directement à  
M<sup>r</sup> le Maire de Saint Louis, ainsi que les  
documents qui seront présentés par une  
banque. Je vous prie de donner des instructions  
en conséquence pour ne pas retarder la livraison.  
Si la Ville de Saint Louis n'a pas de chauffeur  
pour conduire cette installation, j'ai pu vous  
en recommander un qui a déjà un peu de  
pratique des moteurs à gaz et des gazogènes.  
Agrées, cher Monsieur, mes salutations respectueuses

J. de Olroy  
83

le 11 Juin 1907.


J. deCleroy, Ecr.,  
Ingénieur  
No.318 rue Dorchester, est -  
En Ville -

Cher Monsieur,

Voulez vous voir à mettre de niveau et aussi bien d'aplomb  
le générateur à gaz à St.Louis ainsi que le tuyautage, et ce avant qu'en  
y fasse le terrassement intérieur de la bâtisse et le plancher de bé-  
ton. Actuellement le tout est bien hors de niveau et d'aplomb.

Ce faisant vous obligeriez beaucoup,

Votre très dévoué,

  
Ingénieur Ville de St.Louis -

84

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

11 Juin 1907.

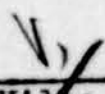
J. deClercy, *Mr.*,  
Ingénieur  
No. 313 rue Dorchester, est -  
en Ville -

Cher Monsieur,

On a téléphoné à l'Hotel de Ville de St.Louis, de la  
DOMINION LINE ( Quai vis-à-vis Palais de Justice) que la machine à gas  
était arrivée, mais qu'elle serait endommagée.

Voulez vous vérifier immédiatement afin que la Ville de St.  
Louis sache quel faire lorsque la traite lui sera présentée par la Ban-  
que. Et me tenir au courant.

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

85

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal 12 Juin 1905

Monsieur S. Vanier

Ingénieur de la Ville de Saint-Louis

SV

Cher Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que la compagnie  
de transports " Dominion Line " a laissé tomber  
la caisse contenant le moteur à gaz Gangey  
dans la cale de son navire et que ce moteur  
a subi de sérieux dommages.

Toutefois, en outre, cette compagnie a prétendu  
ne devoir pas d'indemnité, j'ai dû renoncer  
à faire la remise en bon état ici et refuse  
d'accepter le moteur.

J'ai me suis mis en rapports avec la maison  
Gangey pour voir ce qui pourrait être fait  
pour le mieux des intérêts de la Ville de  
Saint-Louis.

agréé, cher Monsieur, mes salutations respectueuses.

J. de Cléroy Ing.

le 13 Juin 1907.

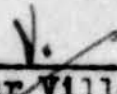
A. F. Vincent, Sec.,  
Sec. Tres.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la copie d'une lettre que je viens de recevoir de Mens. de Clercy au sujet de la machine à gas qui vient d'arriver dans le port. C'est une malheureuse affaire qui va nous causer des embarras. Naturellement il n'y aura pas de traite à accepter avant que cette affaire ne soit rectifiée.

Je vous tiendrai au courant.

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

87

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



le 17 Juin 1907.

Mons. Jules DeClercy  
413 Rue Derchester, Est -  
La Ville -

Cher Monsieur,

Seriez vous assez bon de me mettre au courant pour demain à bonne heure sans faute de l'affaire qui concerne la machine TANGY endommagée - On me demande de faire rapport pour l'assemblée du Conseil demain soir - Aussi me donner une lettre séparée au sujet de la personne que vous recommandez pour mettre en opération la machine en question. Cette personne pourrait en même temps demain soir envoyer son application avec une lettre de recommandation à la Ville de St. Louis.

Ce faisant vous obligeries beaucoup,

Votre bien dévoué,

V.  
~~Ingénieur Ville de St. Louis~~  
Ingénieur Ville de St. Louis -

85

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

19 Juin 1907

Monsieur Sen. Vanier

Ingénieur de la Ville de St Louis

S. V.

Cher Monsieur,

Il m'est impossible de retrouver l'ingénieur  
Breda qui m'avait demandé de le recommander  
à la Ville de St Louis pour conduire ses propres  
travaux en prévision de la mairie et le conseil  
municipal pour qu'un autre puisse être  
nommé de suite. Il y a un an à peine  
quelqu'un demeure là car on vole tout,  
et si l'engin à gaz avait été installé on  
en aurait déjà volé tous les bronzes,  
on m'a volé des bois, un lourd palan, les  
effets de ces ouvriers, jusqu'à une brayette  
sans roue. J'avais fait tout cela dans  
le bâtiment, mais on les avait ressortis.

Agreés, cher Monsieur, mes salutations  
empressees

J. de Cleroy

90

## WILL YOU SAVE COAL IN YOUR BOILER?

\*\*\*\*\*

**I** do offer you making a test of your actual consumption of coal, then putting on my grates without disturbing any thing in your boiler and making a thorough test of the consumption of coal for the same work and the same time.

If I do not prove a saving of fifteen per cent in money over the consumption of your grates, I will take out my grates and replace yours without any expense for you.

If I save more, you will pay me for my grates but the economy during the year, by twelves a month.

### **SOME REPEAT ORDERS!**

MESSRS. THE CHRISTIAN BROTHERS, Montreal, two repeat orders.

" THE KINGSBURY FOOTWEAR CO., Maisonneuve, one repeat order.

" LAMONTAGNE, LTD., Montreal, one repeat order.

Mr. ROBITAILLE, Beauport, two repeat orders.

**J. de Clercy, C. E.,**

**E. 413, DORCHESTER ST.,**

**MONTREAL.**

89

P49/C5,26

7 4

1 2 3 4 5 6 7 8

*Front Valley  
des 17 mils*


le 26 Juin 1907.

A.F.Vincent, Ecr.,  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Vous pouvez payer à Mens. de Clercy une somme additionnel-  
le de (\$100.00) cent dollars à compte contrat en cours à la Station  
des Pompes d'Egouts à St. Louis -

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

*92*

P49/C5,26

7 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Jun 25 1903

Monsieur E. Vanier

Ingénieur 2, le Ville de Saint Louis

80

Cher Monsieur,

Les travaux de gazogène et de son installation étant terminés, je vous serai obligé si vous voulez bien me donner un bon pour toucher deux cents piastres en compte sur les trois cents piastres restant dans l'opéré mon contrat avec le Ville de Saint Louis

agréé, cher Monsieur, avec  
salutations respectueuses.

J. de Cléroy

91

27 Juin 1907

Monsieur Lm. Vanier  
Ingénieur de la Ville de St-Louis  
S.-U.

Cher Monsieur,

Je dois arrêter l'installation des engrenages  
parce que les deux pontelles en fer qui  
guident l'arbre vertical ne sont pas parallèles  
et que je ne pourrais faire actuellement  
qu'un mauvais travail dans ces conditions.

En outre, l'arbre de la turbine n'est pas  
à plomb et je risquerais d'avoir tout l'équipage  
à refaire quand on le remettra à plomb.  
C'est aussi l'avis exprimé par le contremaître  
de M. Mac Donnell.

Enfin l'attache de cet arbre sur deux pontelles  
seulement me paraît être insuffisante. Il  
faudrait bien un contrefort dans le sens  
perpendiculaire aux pontelles pour empêcher  
la flexion de celles-ci sous l'effort et les vibrations.  
Il faudrait un travail de consolidation dans  
ce point semblable à celui qui est fait actuellement  
dans l'autre pont.

Aguez, cher Monsieur, mes salutations distinguées

J. de Cléroy

## ECONOMIES REALIZED IN SOME FACTORIES.

- (A) Messrs. **The Kingsbury Footwear Co.**, Maisonneuve, P. Q. paid, three years ago, **\$3000** per year for 25 H.P. by motors, for electric lighting of 220 lights and for heating their factory. They installed two 35 H.P. Dominion Gas plants, and their total expense for an extended service was but **\$900** a year.

Last year, they doubled the size of their factory, necessitating a power of 60 H.P. and 460 lights, and ordered a third Dominion Gas plant; their total expense per year for the three services of lighting, heating and power is now : **\$1300** per year. By the previous methods, it would be **\$6000**.

Their saving is **\$4700** per year.

- (B) Messrs. **Lamontagne Limited**, Montreal, are making their own motive power, electric lighting and heating, by steam boilers and engine.

They burned a ton of soft coal per day in summer time and 1.5 ton in winter. Soft coal costed \$4.20 per ton.

They installed my grates on their boilers to burn screenings of anthracite costing \$1.60 per ton.

They use 1.3 ton of that stuff per day in summer and 2 tons in winter

Their total expense was about **\$1575** per year. It is now about **\$780**. Their saving per year is then **\$795**, more than 50 per cent. of their previous expense.

22 **Dominion Gas plants** erected in Canada of which **two triplicate orders** (Messrs. The Kingsbury Footwear Co. and Messrs. The RR. Christian Brothers Institute, Coté Street, Montreal.)

18 **grates** installed in Canada of which **5 repeat orders**.

Are such economies of interest to you?

If they are, write to

**J. de CLERCY, M. E.**

**W. 62, Ontario St.**

**MONTREAL.**

93

P49/C5,26



le 13 Août 1907.

Mons. Jules McClercy  
413 Rue Dorchester Est -  
En Ville -

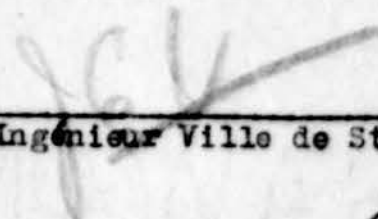
Cher Monsieur,

Vous m'avez dit il y a quelques jours lorsque je vous  
rencontrais en descendant du Tramway que vous aviez un mécanicien à  
suggérer à la Ville de St.Louis pour prendre charge de nos machines au  
Poste des Pompes d'égouts en haut de la rue St.Laurent.

Seriez vous assez bon d'envoyer ce monsieur immédiatement chez  
Mons. Vincent le secrétaire par ce que le Conseil cherche une personne  
dans le moment.

S'il vous plait me tenir au courant de ce que vous pourriez  
avoir à l'endroit de la machine à gaz - On devient un peu nerveux à  
St.Louis à ce sujet. là.

Votre très dévoué,

  
-----  
Ingénieur Ville de St.Louis -

95

P49/C5,26

7 9

1 2 3 4 5 6 7 8



14 août 1907

Egmontville  
St Louis

Monsieur Sen. Vachon  
Ingénieur 7, La Ville St Louis  
Montreal

Cher Monsieur,

Selon votre demande j'ai adressé un chauffeur à la Municipalité de St Louis, et il a dû aller voir M. Vincent à la fin de la semaine dernière. Il viendra m'annoncer le résultat de son entrevue, j'en pense, aujourd'hui ou demain, et vous ferez savoir ce qui en est.

Pour l'engin, je comprends que ces Messieurs de St Louis soient nervous comme si la semaine dernière; mais j'en puis rien reprocher aux Songye qui n'avaient demandé 6 semaines après mon ordre. Ses derniers jours tout à fait de Paris. Leur arrivée à ce résultat, ils devaient travailler au besoin jour et nuit. Il doit être parti de chez eux à l'heure actuelle et j'ai recommandé de l'expédier par la voie la plus rapide.

Agredy, cher Monsieur, mes salutations respectueuses

J. de Olroy Ing.

*Exhibé  
Ville de St. Louis*

le 19 Août 1907.

A.F. Vincent, M. C.,  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

J'ai été en correspondance avec Mons. de Cleroy au sujet  
d'un Ingénieur mécanicien compétent dont on aurait besoin au poste des  
pompes d'égouts à St. Louis -


Ce Monsieur m'a promis qu'il vous adresserait quelqu'un.

Avez vous vu ce quelqu'un?

Il serait temps que cette nomination soit faite.

Voulez vous y avoir avec votre Conseil.

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

*FB*

P49/C5,26

1

1

2

3

4

5

6

7

8

Paul  
Villade  
St Louis

le 3 Septembre 1907.

à son Honneur le Maire  
et à M.M. les Conseillers de la  
Ville de St.Louis -

Messieurs,

J'ai été en communication plusieurs fois avec Mons. DeClercy  
au sujet de la machine à gaz et il m'est impossible d'avoir de rensei-  
gnements précis.

Il y a quelques jours on m'a annoncé que la machine était en  
cours de route, c'est-à-dire en mer.

Je regrette infiniment que cette affaire soit retardée aussi  
longtemps, car la position est toujours un peu critique étant donné que  
nous n'avons que la machine à vapeur sans aucune réserve.

Aussitôt que j'aurai des nouvelles je me ferai un plaisir de  
vous les communiquer.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

V  
Ingénieur Ville de St.Louis

98

P49/C5,26

8 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Nos. 97953

TANGYNS LIMITED

Cornwall Works, BIRMINGHAM

September 4th. 1907.

Mr. J. de Clercy  
N 413, Dorchester Street,  
Montreal, Canada.

Dear Sir,

Re "JMS" Gas Engine for St. Louis.

We very much regret to have to report that after all we shall not be able to ship this Engine by the s/s "Ottawa" leaving Liverpool on September 5th. as we had expected, and telegraphed to you last month.

We may say that we have unfortunately had a good deal of trouble with this Engine on test, and we have not been able to get it up to that standard of excellence, which we require all our Engines to pass, before being shipped, in time to catch the steamer above mentioned.

We cannot say how much we regret it but it is a pure case of Force Majeure.

We are working night and day on it and we have every hope of being able to ship by the s/s "Dominion" leaving Liverpool of the 12th

100

P49/C5,26

8 3

1 2 3 4 5 6 7 8

September, but we shall telegraph you later on in the week, as we consider that it is only your right to expect to be kept informed as to the shipment of this Engine.

Yours truly,

(signed )

for TANGYER LIMITED.  
W. Thompson -

( C o p y )

99

P49/C5,26

H 4

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

*Egout Villa  
de St. Louis  
Contract de Clercy*

le 10 Octobre 7

A.F.Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St.Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer présentement la copie d'une lettre que je viens de recevoir de Mons.deClercy par laquelle il demande le paiement d'une somme de \$130.00.

Je dois déclarer immédiatement que les faits contenus dans cette lettre sont exacts et que vous pouvez payer à ce Monsieur la somme demandée, c'est-à-dire \$130.00.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

*V.*

102

P49/C5,26

8 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Octobre 10 1907

Monsieur Ed. Vanier

Ingénieur de la Ville de Montréal  
10


Cher Monsieur,

Je vous serai obligé si vous voulez bien donner avis à la Municipalité de S<sup>t</sup> Louis que mon installation est achevée et que j'ai droit à un reliquat de \$ 130. environ sur le montant à toucher pendant l'installation.

J'ai grand besoin de cette somme.

J'ai été retardé dans les essais parce que j'<sup>n'</sup>avais pas eu l'eau et le charbon en temps opportun pour faire l'essai de gazogène et que cet essai m'a forcé à faire quelques changements. L'engin a fonctionné lui très bien pendant une demi-heure, et j'ai pu faire tourner la turbine au point lui.

J'ai perdu un jour et demi pour m'être blessé ainsi que mon ingénieur et j'ai dû tomber dans le puits.

Aguez, cher Monsieur, 

respectueusement

J. de Cleroy

*Exhib  
Ville de  
St Louis*

le 9 Septembre 19 1907.

A.F. Vincent, Ecr.,  
Sec. Tres.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Les coussinets en "babbit metal" de la pompe d'égouts  
lesquels ont manqué samedi au poste des pompes demanderaient à être te-  
nus en duplicata chez vous - Ces coussinets constituent la pièce de  
machine qui s'use et manque de temps en temps.

Vu l'absence de réserve dans le système de pompage, je crois  
qu'il serait prudent d'avoir des coussinets de rechange que l'Ingé-  
nieur mécanicien peut mettre en place lui-même en peu de temps.

Bien à vous,

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

P.S.  
Mons. de Clercy que j'ai vu vendredi dernier le 6 courant  
me dit que la machine à gaz venant à bord du vapeur OTTAWA sera à  
quai probablement le 12 septembre courant c'est-à-dire dans le cours  
de la présente semaine.  
Ce ne sera pas trop tôt.

*103*



*Constat de Clercy  
gants ville de  
St Louis*

11 Septembre 1907.

Mons. A.F.Vincent

Secrétaire - Trésorier Corporation  
Ville de St.Louis  
Co.d'Hochelega  
P.Q.

Cher Monsieur,

Pour faire suite à la lettre que je vous écrivais avant hier au sujet de la machine à gaz, j'ai l'honneur de vous dire que je viens de recevoir de Mons.DeClercy une lettre me transmettant le Cablegramme suivant, qui s'explique facilement, savoirs

SEPTEMBER 9th, 1907 -

DeClercy  
E 413 Dorchester St.  
Montreal -

Engine missed Ottawa Shipping Dominion sailing Thursday -

J'ai l'honneur d'etre, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

*V*  
~~Ingénieur Ville de St.Louis~~

105

P49/C5,26

1 1

1 2 3 4 5 6 7 8

20 Sept. 1903

Monsieur S. Vanier,  
Ingénieur de la Ville de St. Louis,  
Montreal

Cher Monsieur,

J'ai le regret de vous communiquez  
la dépêche suivante qui indique  
un nouveau retard dans l'expédition  
du moteur Energy. J'ai pressé  
ces constructeurs de toutes les manières  
en mon pouvoir et j'ai tout fait  
qu'ils ont fait leur possible; mais  
il y a beaucoup de travail après  
ce tel moteur.

Agiez, cher Monsieur, mes  
sincères salutations.

J. de Cleroy

104

Form No. 2.

THE ALL BRITISH CABLE ROUTE.

The Anglo-American Telegraph Company, Ltd.

ESTABLISHED 1866.

FOUR DIRECT CABLE ROUTES

BETWEEN

THE DOMINION OF CANADA AND EUROPE.

CABLEGRAM RECEIVED AT No. 52 ST. FRANCOIS XAVIER STREET, MONTREAL, Sept. 9-07 190

NO ENQUIRY RESPECTING THIS MESSAGE CAN BE ATTENDED TO WITHOUT THE PRODUCTION OF THIS PAPER.

10 Z A. Birmingham 15-	NO. MESSAGE	NO OF WORDS	RECEIVED BY	TIME RECEIVED
------------------------	-------------	-------------	-------------	---------------

To } De Clercy

E 413 Dorchester St,  
MONTREAL-

Engine missed Ottawa Shipping Dominion sailing Thursdang  
Tangyes.

732Am.

103<sup>a</sup>

PLEASE FILE YOUR CABLEGRAMS AT THIS OFFICE.

Ring up Bell Telephones Main 1027 or Main 1028 for a Messenger.

NO BRANCH OFFICES.

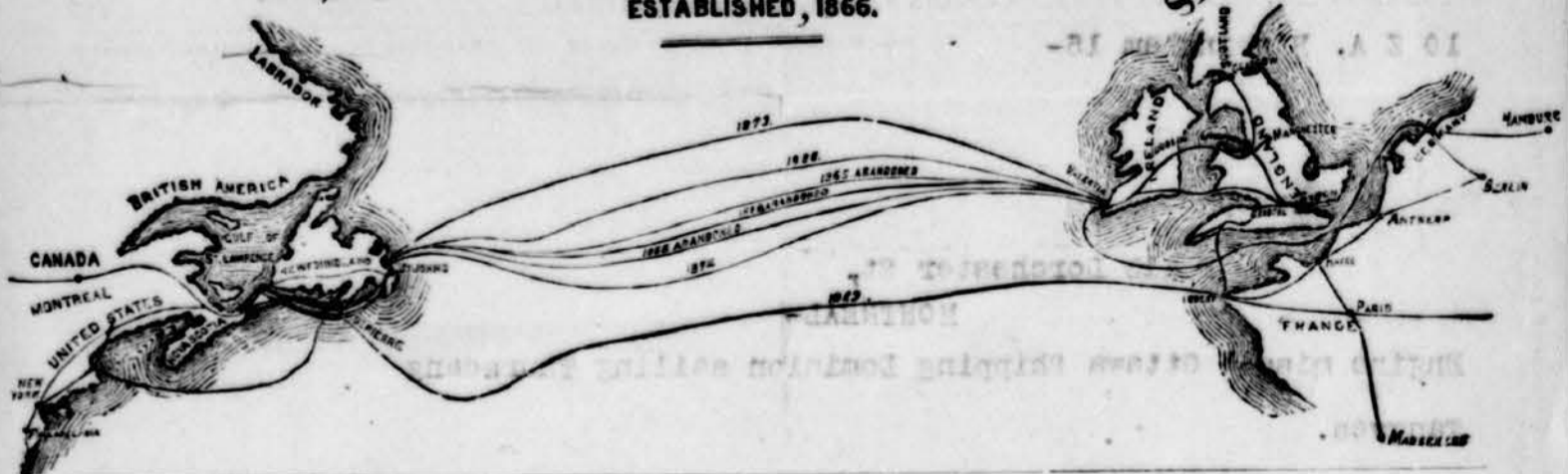
P49/C5,26

4 0

1 2 3 4 5 6 7 8

# The Anglo-American Telegraph Company, LIMITED

ESTABLISHED, 1866.



## OFFICES IN EUROPE:

**LONDON**, 23 Throgmorton Street  
 " 109 Fenchurch Street  
 " 2 Northumberland Ave., Charing Cross  
 " 46 Mark Lane  
 " Hays Wharf, Tooley Street  
**LIVERPOOL**, A 1 The Exchange  
**GLASGOW**, 29 Gordon Street  
**BRISTOL**, Backhall Chambers, Baldwin Street

**MANCHESTER**, 7 Royal Exchange  
**BRADFORD**, 10 Forster Square  
**NEWCASTLE-ON-TYNE** 1 Side  
**EDINBURGH**, 106 George Street  
**LEITH**, Exchange Buildings  
**DUNDEE**, 1 Panmure Street  
**PARIS (Agency)**, 12 Rue de Caumartin  
**HAVRE**, 118 Boulevard Strasbourg

**OFFICE IN MONTREAL:** Corner of St. Sacrament and St. Francois-Xavier Streets.

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

13 sept. 1905

*Extrait de la  
lettre de M. de  
Clery*

Monsieur Em. Nadeau  
Ingénieur de la Ville de Saint-Henri  
P.Q.

Cher Monsieur,

J'ai l'avantage de vous commémorer  
la lettre de M. Goyette au sujet des nouveaux  
retards pour lesquels je les avais accusés  
de négligence. Mais ce retard est justifié  
à l'envoi d'une mauvaise machine.  
Comme j'ai reçu depuis les télégrammes  
annonçant l'expédition par la Dominion,  
je ne doute pas que ce moteur soit enfin  
parti. Mais cette maladresse de la  
Dominion a causé bien des ennuis à  
bien du monde. Je leur fais réclamer par  
Goyette une indemnité dont je tiendrai  
compte à la Ville de Saint-Henri si je puis  
l'obtenir.  
Agriez, cher Monsieur, mes salutations respectueuses

J. de Olbroy Ing.

106

St. Louis  
Ides  
Combat de Clercy

le 16 Septembre 7

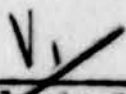
A.F. Vincent, Ecr.,  
Sec. Tres.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre  
que Mons. de Clercy a reçue de la maison TANGY de "BIRMINGHAM" Angle-  
terre -

Le cablogramme que vous avez est postérieur à cette lettre et  
l'explique.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

107

P49/C5,26

4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

*Quint-Ville de  
St Louis*

24 Sept. 1907.

A.F. Vincent, Sec.,  
Sec. Tres.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-jointes copie d'une lettre reçue de  
Mons. DeClercy ainsi qu'une autre venant de la maison TANGIER adressée  
à notre entrepreneur.

Enfin la machine est arrivée - ce n'est pas trop têt.

Vous savez que le "break-down" à la maison des pompes d'é-  
gouts malgré que ce n'est pas grand chose comme réparation, va retar-  
der le pompage 5 ou 6 jours et pendant ce temps là les ouvrages d'é-  
gouts des rues Beaumont à Stanley sont arrêtés, les tranchées y étant  
inondées par le fait du retoulement des eaux d'égouts.

Bien à vous,

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

112

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

23 Sept. 1873

Monsieur Lec. Vanier  
Ingénieur de la Ville de St Louis  
S. U.

Mon Monsieur.

J'ai reçu les papiers du Moteur Gange  
pour la demande de Bill of Lading et  
s'en est allé, sur ma demande, à l'adresse  
de M<sup>r</sup> le Maire de Saint Louis par  
l'intermédiaire de la Banque de Toronto  
à Montréal. Il est affecté à une traite  
de \$ 129. 13. 14. S'y y voyez bien  
pour prévenir Monsieur le Maire afin que  
le Bill soit retiré sans perdre de temps.  
Le steamer Dominion n'est pas arrivé  
aujourd'hui; on l'attend dans deux ou  
trois jours.

Je vous serai obligé si vous voulez bien aussi  
me donner un bon pour toucher de la  
Ville de St Louis \$ 250 pour gaspiller

III



23 Sept.

payer les droits, le charriage, etc.  
Il reste de l'argent, d'après le contrat, à payer  
\$ 1750 sur l'argent de \$ 900 sur la  
provision de l'air ballon, soit \$ 2050  
dont \$ 1050 doivent former garantie.  
Il me resterait donc, à ce jour, par  
conséquent \$ 1000. Le reste sera en  
dehors des limites prévues.

Il ne s'agit plus de cette somme  
que le long retard de l'accident du  
moteur m'a causé un grand préjudice.  
Aussi, je vous envoie la lettre d'explication  
de M<sup>r</sup> Gagneur au sujet du long délai  
de votre seconde expédition.

Agnez, chez Monsieur, mes salutations  
sont exprimées.

J. de Cléroy

110

TANGYER LIMITED  
Cornwall Works, Birmingham  
September 10th 1907

ECS.105534

Mr. J.de.Cleroy., C.E.  
E 413, Dorchester Street  
Montreal, Canada -

Re "JES" Gas Engine for St.Louis -

Dear Sir,

We wired you yesterday as follows: - "Engine missed" OTTAWA  
shipped "Dominion" sailing Thursday", which is hereby confirmed.

We were profoundly sorry to have to wire this disappointing  
news, but unfortunately in spite of the very best endeavours on our  
part, we have been unable to get the Engine away so soon as both we  
and your good self could have wished.

Notwithstanding appearance to the contrary, we have done our  
level best to get this engine through, but it does seem as if misfortune  
dogs the footsteps of Canadian orders, for although this job was coming  
along very smoothly in the earlier stages, we later on met with unex-  
pected hindrances in the shape of bad liner castings etc. etc., which  
affected not only this particular Engine, but those that were coming  
through in front of it, and as a consequence the Engine immediately  
preceeding this could not be got out of the way to make room for the  
St.Louis Engine to take its test. However, the Engine has at last  
been safely despatched, and as cabled out to you, you can safely look  
forward to getting it by the s/s "Dominion" due out from Liverpool  
Thursday the 12th.

109

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

(2) cont'd.

Mr. J. De Clercy.,

We have also to acknowledge receipt of your long letter dated August the 27th, and note the awkward position in which you are placed by reason of your inability to complete your contract with the St. Louis town. Of course, the circumstances are exceptional, as none could foresee that the Engine would get smashed just as it was being landed in the country, and have to be sent back to England; and we should certainly think that the Town authorities would take this into consideration. At any rate we sincerely hope that the business will not prove quite so disastrous in the end as you seem to fear it will.

Of one thing, however, we feel quite sure, and that is that when once you have got the Engine erected and running, it will give both you and the St. Louis people every satisfaction, and in the course of a very short time, if it does as well as we expect, the excellent workmanship and good running will suffice to obliterate the recollection of the unfortunate circumstances attending its installation, and perhaps even do something towards advertising your name and ours, and thus serve to bring you further orders.

Yours faithfully,  
for LANGYER LIMITED  
W. THOMPSON

108

P49/C5,26

4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

le 7 Octobre 7

A. F. Vincent, Sec.,  
Sec. Tres.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Dans le rapport ci-joint que je vous renvoie après en avoir pris copie, l'Ingénieur mécanicien JUNEAU demande que la Ville lui monte un petit outillage pour réparations sur place. Je crois que ce n'est que raisonnable et que le Conseil devrait faire droit à sa demande, d'autant plus que cela est indispensable et que naturellement ces divers articles ne faisaient pas partie du contrat BASTIEN.

Je recommanderais donc que les items Nos. 15, 17, 18, 19, 21, 26, 27, 28 et 29 lui fussent achetés -

Quant à l'item 5 ceci n'est pas nécessaire l'idée du mécanicien c'est d'empêcher le suintement de l'eau le long des tiges des pompes quand elles fonctionnent et par là même empêcher que les puits n'aient pas d'eau à y enlever - Il ne faut pas cela - Ainsi pas de "GLANDS" autrement il y aurait échauffement et tout se briserait.

Il vaut mieux que les syphons de l'item 13 soient achetés et mis en place, 1 syphon à chaque puits pour y enlever l'eau de temps en temps - Ce n'est pas un gros coût.

La Bâtisse a été faite bas et haut pour être chauffée avec

114

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



à son Honneur le Maire  
et

Echevins de la Ville de St.Louis -

Ci-inclus un rapport de ce qu'il manque à réparer ou remplacer à la maison de pompes située rue St.Laurent.

- 1) 1 Vitre au châssis double
- 2) 1 " " " en dedans
- 3) 1 Cloche de porte -
- 4) 1 Serrure, 1 cadenas pour porte
- 5) 1 Glen en-dessous de chaque pompe -
- 6) des brass en cuivre à l'engin
- 7) Tuyau pour faire égoutter le cylindre en-dehors
- 8) 1 eater -
- 9) La pompe d'alimentation pour chaudière est défectueuse -
- 10) 1 Injecteur pour chaudière -
- 11) La chaudière est dangereuse pour ma famille et moi, elle coule à 6 endroits -
- 12) Le balançage de crink pin est en plomb, il devrait être en acier -
- 13) 1 Cyphon à chaque puits avec tuyaux et valves.
- 14) Bois pour couvrir chaque puits avec boites pour envelopper les guirs -
- 15) 1 Filter pour huile -
- 16) Faire changer la porte pour outils & huile -
- 17) 1 Drill de 1 pouce au moins 3' 1/2 long -
- 18) 1 Ciseau à fret -
- 19) 1 Etaux avec patte -
- 20) Tuyaux pour chauffer le logis privé avec tout ce qu'il est nécessaire pour le chauffage -
- 21) 1 Monture de scie avec 12 lances pour le fer.
- 22) Faire couper au bout l'échelle en fer près de la porte -
- 23) De la lumière électrique pour travailler dans les puits.
- 24) 1 Poignée de châssis -
- 25) 1 Grill neuf pour chaudière -
- 26) 1 Grosse lime à peu près 18 pouces -
- 27) 1 Lime de 18 pouces, mais fin autant que possible -
- 28) 2 Limes à demi - ronds de la même grosseur des deux autres -
- 29) 2 Limes rondes 1/4 1/2 pouces -

Votre humble serviteur  
(signé) Joseph Juneau  
Ingénieur -

30) N.B. Je vous ferai remarquer que j'ai été informé par trois hommes de la Cie. McDougall, laquelle dernière a installé la chaudière, qu'elle était très dangereuse et qu'elle pourrait faire explosion -

114

Egouts  
Ville de St. Louis

le 7 Octobre 1907


A. F. Vincent, Sec.,  
Sec. Tres.  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Voulez vous faire déposer à votre bureau pour que l'on  
puisse l'y lire, le certificat de capacité que possède l'Ingénieur  
Juneau du poste des pompes d'égouts.

Ce faisant vous obligeriez,

Votre très dévoué,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

117

P49/C5,26

1 0 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, 19 Oct 1907

Monsieur Lca. Vanier

Ingénieur de la Ville de S<sup>t</sup> Denis

S. V.

Cher Monsieur,

Le travail de pompage marchait bien Samedi  
pendant la nuit lorsqu'en embrayant un peu  
brutalement, j'ai cassé les goujons de serrage  
de la poulie d'embrayage, vers deux heures du  
matin. Le puits était vide de huit pieds.

Je n'ai pas trouvé mon mécanicien hier pour  
faire la réparation, mais l'ingénieur de la  
pompe de S<sup>t</sup> Denis m'a fait savoir qu'il  
avait fait la réparation hier en sorte que  
je pense pouvoir repartir ce matin. Il  
me fait savoir que l'eau a remonte de tout  
ce qu'elle avait baissé Samedi.

L'engin à gaz ne prend pas sa vitesse normale  
à cause de la résistance de la turbine plus  
grande que vous et moi ne pensions. Il  
faudrait augmenter la poulie conduite de 118



trois pouces et demi pour pouvoir augmenter  
la vitesse de l'engin, ce qui augmenterait  
sa force et lui permettrait de donner plus  
de vitesse à son tour à la turbine. Tout le  
reste va bien. Je regrette d'avoir craint de  
manquer de temps pour faire venir nos bonnes  
pompes d'Amérique, au lieu des  
joints de Dodge etc.

Un de mes hommes, un garçon intelligent et  
de bonne conduite m'a demandé de le recommander  
pour le poste de la pompe au cas où vous  
reconsidériez pour l'ingénieur actuel qui vient  
cependant de donner une preuve de capacité.  
Bombardier, mon ouvrier n'est pas chauffeur de  
chaudière à vapeur, mais comme la machine  
à vapeur ne sera appliquée à fonctionner que  
très rarement, et pour quelques jours chaque  
fois, vos services peut être prendre un  
chauffeur, seulement pour ces occasions.  
Agrée, cher Monsieur, mes salutations  
empressées.

J. D. Stacey Ing.

18 Oct. 1907.

M<sup>r</sup> E. Vanier.

Ingénieur de la Ville & Louis  
S. U.

M<sup>r</sup> Monnaux.

Les observations faites sur le travail de la turbine à eau commandée par le moteur à gaz à l'usine de pompage d'égouts montrent qu'au début du travail le moteur tourne à 170 tours seulement, ce qui prouve une grande résistance de la turbine à cette vitesse, mais à ce moment l'eau sort à plein tuyau et le niveau baisse assez rapidement. Après une ou deux heures de marche la course de double de 9 pouces, quoique très tendue, commence à vider et à glisser bien qu'elle soit couverte de résine, et l'expir est forcé de diminuer sa vitesse à 130 tours. Le débit n'est plus, alors, que celui d'un tuyau de 4" à 5". Ce n'est certainement pas la différence de niveau de 3 ou 4 pieds qui peut produire cette différence de résistance. Il doit y avoir quelque vice

20

dans la turbine qui cause cette résistance  
anormale.

Et moi, j'ai vainement essayé de cinq pouces  
de diamètre de plus, afin de permettre à l'engin  
de donner sa force maxima, et j'observerai  
ce que l'on aura gagné. Mais j'en ai pu en  
procéder qu'une poignée en bois et je pense  
qu'elle va casser sous l'effort considérable qui  
lui sera imposé.

Il est probable aussi que la couronne  
casse sous la tension exagérée.

Enfin, comme l'arbre de la turbine est trop  
libre dans ses colliers, il prend un battement  
nuisible à la portée exacte des dents d'engrenage  
qui pourront casser par le fait de ce jeu  
sans. Je ne voudrais pas être le  
responsable de ce fait, c'est pourquoi je  
prends la liberté de vous signaler la  
possibilité de ces accidents.

Après, cher Monsieur, mes salutations respectueuses

J. de Olroy

119

le 19 Octobre 7.

A.F. Vincent, Ecr.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St.Louis  
Co.D'Hochelaga, P.Q.

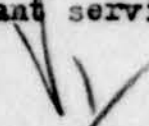
Cher Monsieur,

Suivant que je vous le disais par téléphone tout à l'heure, je crois que sous les circonstances il serait bien difficile de refuser la demande de Mons.DeClercy que j'ai devant moi pour une avance de \$150.00 acompte sur les \$1000.00 qui lui reviendraient encore.

Je recommanderai donc que le paiement de cette somme lui soit fait surtout après la visite que je viens de faire à la Station des pompes d'égouts où j'ai rencontré le personnel de la maison McDougall. Monsieur DeClercy en retour s'engage à ne pas exiger de paiement extra pour les six nuits et un dimanche qu'il aurait employé avec son personnel à pomper.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

121

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

19 Oct. 1903

Monsieur Em. Vachon  
Ingénieur de la Ville S. Louis  
E. V.

Mon Monsieur

Le chargement de pontai à permis de gagner  
65 tons par minute sur la turbine. L'effet  
est inappréciable. L'arbre de la turbine  
chaque et tourne en hélice sur ses pivots  
de circonférence. Il n'avait pas encore  
cessé grand j'ai quitté l'usine à midi.  
J'ai mis toute la complaisance possible en  
travaillant nuit et jour et dimanches, j'y suis  
sans dégoûter de jours à ce voyage, et j'  
n'avois même pas l'intention de demander  
un supplément de prix pour ce travail  
extraordinaire, pas plus que pour toutes les  
dépenses non prévues au contrat et que j'ai  
supportées, mais j'ai eu peur les moyens  
d'aller plus loin, et ne pouvant pas payer  
mes ouvriers cette semaine, j'ai puis pas les

124

2  
obligé à travailler gratuitement, au cours  
de leur vie, comme c'est le cas, à l'usine Dupuy,  
Pointe de recevoir les moyens de continuer  
à travailler, je vous prie de ne pas compter sur  
un personnel de ma part,

Il a été travaillé cinq nuits et un dimanche,  
à \$ 6.00 l'heure, soit \$ 36.00

J'avais envisagé bien un baril d'huile à cylindre,  
mais puisque vous voulez me rendre responsable  
de mauvais montage ou de faux calculs de  
la turbine, j'en veux pas augmenter mes  
risques qui sont déjà trop considérables  
dans ces conditions. — Il n'y a plus d'huile  
à cylindre pour faire marcher l'engin.  
Le prix d'un baril d'huile de 40 gallons  
est de \$ 32.00.

En outre, si vous voulez en faire  
avancer \$ 150 sur les \$ 1000 qui sont  
à régler, je pourrais peut-être les travaux  
supplémentaires, vous en réclamer le montant.

133

Je suis prêt à suivre l'opinion au frein  
que si vous priez de faire de mon  
installation, ce qui est la seule chose  
qui me concerne.

agréz, cher Monsieur, mes salutations respectueuses,

J. de Olroy

122

le 22 Octobre 7

Mons. Jules DeClercy  
No.62 Rue Ontario Ouest  
En Ville -


Cher Monsieur,

Depuis samedi avant midi que j'essaie de vous trouver par téléphone et je n'ai pas réussi.

Votre demande de \$150.00 a été accordée aussitôt la lettre reçue samedi matin et votre chèque était <sup>prêt</sup> et l'est encore depuis samedi avant midi. Vous pourriez y voir ou en commissionner quelqu'un pour vous.

J'ai rencontré samedi dernier sur place les hommes de McDougall et c'est entendu qu'ils ajoutent des supports à l'arbre vertical de la turbine ouest sur laquelle vous opérez. On me répond aujourd'hui que les poutres en acier à cette fin sont en préparation et qu'elles seront mises en place demain ou jeudi le plus tard.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St.Louis -

123

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



24 Oct. 1927

Monsieur Ed. Vanier  
Ingénieur de la Ville de St-Henri  
94

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre ordre de me verser  
un à-compte. Veuillez me présenter un  
jour à l'avance du moment où j'aurais fait  
recommencer le voyage.

Agriez, cher Monsieur, mes salutations empreintes

*E. de Cleroy Ing.*

126

Oct. 25 1927

Monsieur Le Voyer

Ingénieur de la Ville de Montréal

E.V.

Cher Monsieur,

Ce matin, mes hommes n'ont pas pu  
faire partir le moteur. L'étincelle ne  
se faisait que trop faible. Au moment  
où, en désespoir de cause, j'allais changer  
la bougie, j'ai vu que le fil qui  
conduisait le courant avait été  
coupé en deux endroits par un trait  
de lin. Il restait juste assez de  
métal pour produire une petite étincelle  
qui empêchait de voir où se trouvait le  
mal. Je n'accuse personne; il est possible  
beaucoup de monde dans la chambre de  
l'engin. Mais j'ai voulu vous donner  
cette explication, et j'ai tiré les bouts de  
fil à votre disposition pour preuve.

127

La turbine continue à être un  
mystère. Quand l'engin a commencé  
à marcher, vers deux heures, quoique le  
gaz fut très fort, et les explosions  
violentes, on ne put tourner qu'à 175  
tours; cependant la turbine fonctionnait  
bien jusqu'à ce point avait baissé de  
sept pieds à six heures du soir.

A partir de ce moment, un changement  
est survenu. L'engin s'est mis à  
tourner à 210 tours et plus, et le  
régulateur a commencé à couper le gaz.  
Il semble que l'engin tourne presque  
à vide. Mais le niveau d'eau ne paraît  
pas baisser. Il semble qu'il y ait  
quelque chose de cassé dans la turbine.

Agreez, mes Messieurs, mes salutations  
empressées

E. G. Murray Esq

J.deCLERCY. C.E.

62 Ontario Street, West

Montreal -

Montreal, 26 Octobre 1907.

Monsieur Em.Vanier

Ingénieur de la Ville de St.Louis

La Ville -

Cher Monsieur,

Je pense que le travail de la turbine sera satisfaisant si on lui donne encore une cinquantaine de tours de plus, par minute, ce qui correspondrait à la vitesse du moteur à sa puissance normale. Il faudrait pour cela, changer encore la poulie conduite et lui donner 29 pouces de diamètre.

Comme j'ai déjà supporté la dépense d'un premier changement, Je ne devrais pas supporter encore cette deuxième dépense. Le coût serait de \$12.00 environ.

Veuillez me faire savoir si la Ville de St.Louis veut faire les frais de ce changement.

J'ai envoyé à l'usine de pompage un baril d'huile pour le cylindre de l'engin à gaz, soit 47 gallons à \$0.75, plus les 5 gallons que j'ai fournis au début, total \$39.00. Je vous serais obligé si vous vouliez bien me faire payer cette somme.

Votre dévoué,

(signé) J.deCLERCY, Ing.

139

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Chemins de Fer, Tramways, Routes,  
Aqueducs, Canaux d'Egout  
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs

ARCHITECTURE

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,  
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES

TELEPHONE BELL: UPTOWN 2816

J. EMILE VANIER  
Ingénieur Civil, Architecte et Arpenteur  
Provincial

B.A.S. - A.M.C. Soc. I. C. - M. Soc. I. C. de France  
M. Soc. des Architectes de la P. de Q.

BUREAUX: No 5, Square Beaver Hall

Montréal, le 29 Octobre 1907.

Jules deClercy, Ecr. Ing.  
No. 62 Rue Ontario, Ouest  
En Ville -

Cher Monsieur,

Comme première observation sur les demandes que vous me faisiez dans votre lettre reçue hier, et aussi pour faire suite à la conversation que j'ai eue avec vous ce matin à la bâtisse des pompes d'égouts à St. Louis, j'attirerai votre attention sur les paragraphes suivants de votre contrat avec la Ville dont je suis l'Ingénieur -

10. Il est dit dans la rédaction de votre contrat ou marché avec la Ville de St. Louis, au 5ème. paragraphe de la page 2 ce qui suit, savoir: "En sus des conditions ci-dessus mentionnées et contenues dans la dite lettre du 7 Mars 1907 ( la vôtre), le dit Mr. JULES deCLERCY, sera tenu de se conformer à toutes et chacune des clauses et conditions contenues sous les paragraphes 1.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12 et 13 du devis général de l'installation d'un "GAZ PRODUCER PLANT" de 40 H.P. et accessoires, pour le poste des pompes d'égout de la rue St. Laurent; encoignure du chemin du Sault, préparé par Mons. J. EMILE VANIER, Ingénieur de la Ville de St. Louis, annexé aux présentes et signé par les parties, ne varietur.

20. Le paragraphe 12 du devis en question se lit comme suit, savoir: "L'entrepreneur fournira et posera tous les engrenages de transmission nécessaires et autres accessoires pour mettre la pompe d'égout en opération et avec la vitesse voulue. Ces engrenages seront de qualité dite "CUT GEAR" etc"

Ainsi la vitesse de la machine est indifférente, pourvu qu'elle soit de 40 H.P. et que le système de transmission donne à l'arbre vertical

131

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

de la turbine la vitesse voulue.

Cette vitesse voulue, vous la connaissiez au mois de Mars dernier après vous être enquis ici, et aussi depuis - C'est 350 ~~tour~~ par minute - cela n'a jamais varié.

Je ne sache pas que vous ayez atteint cette vitesse jusqu'à aujourd'hui. Les engrenages de bois ainsi que la poulie de bois du "counter shaft" ne sont pas aussi conformes à votre contrat et je regrette d'avoir à vous dire que cela n'est pas acceptable.

Vous pourrez bien temporairement employer, à titre d'essai, ces poulie et engrenages, mais cela ne peut être définitif.

Je ne puis changer le marché existant et vous comprendrez facilement ma position.

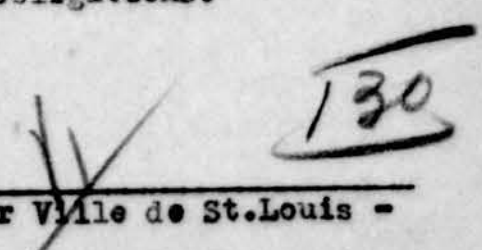
Je ne puis donc demander à la Ville de contribuer à tous ces frais de changement -

S'il était question d'extras au contrat forcement ajoutés pour une raison ou pour une autre, ce serait une autre affaire.

Je vous prierai donc, cher Monsieur, de vouloir bien sans plus tarder voir à l'exécution intégrale de vos obligations.

Ce faisant vous obligeriez beaucoup,

Votre bien dévoué,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

Montreal 30 Octobre 1913

Monsieur Ed. Vanier  
Ingénieur de la Ville de St-Jovin  
84

Cher Monsieur,

J'ai l'avantage de vous accuser réception de  
votre lettre du 29 et

1) Pour faire marcher la turbine à 850 tours  
dans l'état actuel de celle-ci et des accessoires  
il faudrait disposer de 70 chevaux, et je  
n'en ai que quarante à ma disposition d'après  
votre ordre et vos renseignements. Vous  
demandez donc une chose impossible.

Toutefois si vous l'ai dit, je suis prêt à me  
prêter à un essai de ma machine au frein.

2) Les engrenages à dents de bois sont bien  
préférables aux engrenages métal sur métal  
comme la montre l'usage comparé de mes  
engrenages avec ceux de l'autre turbine.

En fait, je refuserais absolument de travailler  
moi-même ou de faire travailler mes hommes

134

après que j'aurais été forcé de poser des  
engrenages entièrement métalliques, par suite  
de tels engrenages amèneraient forcément de  
graves accidents. Si j'aurais mis des  
engrenages entièrement métalliques la semaine  
dernière quand les vibrations de l'arbre  
vertical qui tournait en spirale ont fait  
échouer des dents de bois, il y aurait eu  
probablement mort d'homme.

Si les tribunaux décident que j'ai dû  
replacer les engrenages actuels, plus coûteux  
et qui sont excellents par des engrenages  
entièrement métalliques, j'ai bien demandé  
de me mettre à l'abri de toute responsabilité  
pour cette circonstance.

3) J'ai fourni une poulie en fonte avec  
la transmission. Si la poulie en bois d'essai  
ne vous convient pas, vous pouvez mettre  
la poulie en fonte qui est telle que, lorsque

133



Le moteur fait 210 tours, la turbine  
fera 850 tours sous la charge de 30 à  
35 chevaux que vous m'avez indiqués.

Quis que vous faites une condition d'acceptation  
que ma machine de 40 ch<sup>2</sup> en fasse 30,  
il est tout à fait inutile que j'continue  
à faire des frais qui ne me sont pas  
remboursés. Les tribunaux apprécieront.

Je vous ai avisé, au surplus, que j'ai avisé  
plus d'huile pour le cylindre de mon moteur.  
Je ne puis donc pas remettre en opération  
après l'arrêt que vous avez ordonné.

Agreez, cher Monsieur, mes salutations  
expresses

J. de Oleron

132

30 Oct. 07

calcul H.P. pour une  
turbine crest à St. Lo.  
Pompe d'égout

Turbine à 850 tours par minute de charge  
1000 gallons.

@ 10 lbs par gal. = 10000 lbs par minute  
~~10000 lbs~~ ~~10000 lbs~~

hauteur à élever - du fond du puits à  
de charge rue Bernard - c'est-  
à-dire max en eau hauteur = 56 pieds.  
allouons pour friction dans tuyau de  
de charge - 14 pieds - deux.

en tout 70 pds ~~10000~~  
~~70000~~ <sup>70</sup> ft lbs

÷ 33000

$\frac{700}{66} \frac{33}{21.2} \text{ H.P.}$   
 $\frac{40}{33}$   
 $\frac{70}{70}$

allouons 10% d'un train successif  
 $= 21.2 + 2.12 = \underline{\underline{23.32}} \text{ H.P.}$   
 $\frac{2.12}{23.32}$

une colonne d'eau de 1 pd. de hauteur représente  
une pression de 2.34 lbs par pouce  
Carré

135

Montreal 27<sup>th</sup> Oct 1913

Messieurs Les, Vaux.

Ingénieurs de la Ville de St. Louis  
S. U.

Cher Monsieur

Conformément à votre désir, j'ai fait  
actionner la turbine, hier jusqu'à midi,  
et ai fait reprendre le propage à 3 heures  
ce matin. Ce soir à 3 heures, le propage  
avait remonté son niveau de 10 pieds.

Je pense pouvoir poser la machine demain.  
J'ai cherché en vain des exemples de turbines  
d'un poids semblable tournant à 850 tours;  
je n'ai trouvé que des conseils de ne jamais  
dépasser 500 tours. Il est vrai que les auteurs  
que j'ai consultés n'étaient pas américains.  
Mais lors d'argumenter avec la vitesse,  
le rendement de turbines à 850 tours ne  
dépasserait pas 15%. Il en est des turbines  
comme des hélices de navires qui, au delà

135

d'une certaine vitesse, n'ont pas de  
rendement pratique.

J'ai fait porter un gallon d'huile pour  
le cylindre du moteur et attendu l'ordre  
pourliner un baril, à \$ 0,35 le gallon.

Je vous serais obligé si vous voudriez me  
faire remettre \$ 150 en a' compte par  
la Ville de S<sup>t</sup> Denis, car j'ai bien des frais  
maintenues pour cette affaire, et ne pourrais  
plus payer mes hommes pour ce service.  
Agréez, Mes Messieurs, mes salutations  
expresses

J. de Cleroy C. E.

136

2 Nov. 1927

Monsieur Du. Voies

Ingénieur de la Ville 2.5' Génie

S.V.

Monsieur

On a pompé hier jusqu'à cinq heures 30  
min. Mes hommes ont mangé et reparti  
ce matin parce que le gazogène n'ayant pas  
été vidé depuis plus de quinze jours est  
encrassé.

On a mis en route à une heure. Le soir, on  
a posé le manomètre. Avant l'arrêt a  
été percé sur le tuyau en fonte, près de la  
vanne, de l'air sous pression est sorti en  
grande abondance.

Après on a remis le moteur en route, le  
manomètre a monté d'abord à 35 livres  
puis il est descendu à 16 livres où il s'est  
maintenu, à la vitesse de 170 tours du  
moteur.

Il y a donc certainement un siphon d'air  
qui bloque l'écoulement de l'eau

140

la conduite horizontale.

Outefois, cette pression de 16 livres ou 35 pieds d'eau ne suffit pas pour expliquer le grand excès de résistance de la turbine. Il y a un autre défaut dans la valeur de retenue, dans la turbine elle-même, ou bien la résistance vient de la nature de la matière à pomper. Enfin, il resterait à jauger la quantité d'eau qui est ainsi pompée.

J'ai donné l'ordre de pomper toute la nuit et le jour de demain, à cause de la pluie. Cependant, le gazogène aurait bien besoin d'être vidé et nettoyé; il brûle mal son charbon. Je ne puis pas cependant répondre de mes hommes qui n'ont reçu que demi-paire la semaine dernière et pas de paire cette semaine. Si la Ville ne me fait pas un nouveau avanu en compte, il est certain que

139

Je vous prie de bien vouloir continuer ce travail.

Je vous confirme à nouveau que j'ai en plus de l'huile pour le cylindre de l'acteur à gaz et j'attends votre ordre pour en fournir un baril. Vous serez encore avisé de ce côté.

Je regrette aussi que vous n'ayez pas accepté la suggestion que j'ai vous en faite d'augmenter la vitesse de la turbine dans toute la limite du possible dans les conditions existantes, car j'ai peur que la vitesse d'équilibre des points ait été atteinte. Pour moi, cela n'a pas d'intérêt.

Veuillez donner votre immédiate attention aux indications que j'ai vous signalé si vous trouvez à la continuation de ce travail. Il serait très bon que votre ingénieur soit formé à la conduite de l'installation à gaz.

Agitez, cher Monsieur, mes salutations respectueuses.

J. de Olroy Ing.

T38

Nov. 4<sup>th</sup> 1907

Monsieur Sa. Dacier

Ingénieur de la Ville S. Louis.  
Sv.

Cher Monsieur,

Le Maître à gaz à pompe Sauriol toute la nuit. J'avais donné l'ordre de pomper d'immediat dans la journée, mais mon homme ne s'est pas présenté, ce à quoi si j'avais rien à dire, ne l'aurait pas pompé de sa semaine.

De six heures du matin à six heures du soir le puits s'était rempli, malgré la pompe à vapeur.

J'ai fait pomper toute la nuit et tout le jour, sauf le temps de recommencer la course pour la 5<sup>me</sup> fois. La nuit qui vient, on travaillera encore.

Mais cela ne peut pas continuer ainsi. Je répète qu'il n'y a plus d'huile et que j'attends toujours l'ordre d'en charger un baril, et que

141



mes hommes ne veulent plus travailler sans  
être payés. Il y aura un mois le dé à  
mon mitellotin est en opération.

Pour faire tourner la turbine à vide  
comme vous le demandez, il faudrait la  
vider complètement, ce que je connais pas  
le moyen de faire.

Dans tous les cas, pour faire des expériences  
il faudrait arrêter de pomper, et si par  
le moteur arrêté le puits s'emplit, à raison  
de 3 à 4 pieds par heure.

Si vous voulez me donner un ordre écrit  
d'arrêter le pompage, j'envoierai quelques  
expériences.

Agreuz, cher Monsieur, mes salutations respectueuses.

A. G. Sherry Esq.

le 4 Novembre 1907.

Mons. Jules DeClercy  
No.62 Rue Ontario Ouest  
La Ville -

Cher Monsieur,

Les arguments contenus dans vos deux dernières lettres  
re St.Louis sont loin de me convaincre.

Je vous prie de vouloir bien faire l'essai de votre machine  
TANGYE au frein Prony comme vous me l'avez offert il y a quelques jours  
et m'avertir du moment où vous serz prêt pour cela -

Ce matin à St.Louis la turbine tournait à 612 tours à la minu-  
te environ - et la pression indiquée par le manomètre était de 20 lbs.  
m'a dit le mécanicien Juneau que j'ai envoyé lire dans le puits - Com-  
me à 850 tours la turbine décharge 1000 gallons à la minute ou 10,000  
lbs. à 612 tours, en admettant pour le moment que la décharge serait  
proportionnelle, la décharge à cette vitesse réduite serait de 720 gal-  
lons ou 7200 lbs..

La pression de 20 lbs. par pouce carré correspond à une hauteur  
totale, friction dans le tuyau de décharge comprise etc, de 46 pieds -  
Voilà tout le travail qui se faisait ce matin lorsque la machine était  
en fonctionnement.

*THS*

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Que l'eau d'égout soit plus dense que l'eau ordinaire, que la friction dans le tuyau de décharge soit petite ou grande ou que l'on pompe de l'air etc, 20 lbs. par pouce carré représentant bien tout ce que la machine à gas avait à surmonter -


Eh, bien cela représente 10 chevaux -

Allouez 10% de déperdition de force dans les engrenages il n'y aurait eu en tout ce matin qu'un développement de ~~10~~ chevaux effectifs dans la machine TANGYE -

Il n'y a pas à sortir de là -

Voyons à présent l'essai au frein et ce sans tarder.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St.Louis -

P.S.

Quant à l'huile à cylindre que vous demandez pour la machine TANGYE, je vous ferai remarquer que dans votre soumission de prix du 7 Mars dernier laquelle a servi de base et est annexée à votre contrat avec la Ville de St.Louis, vous avez compris la fourniture d'un baril d'huile pour cylindre - Quand ce baril aura été fourni et dépensé c'est entendu que nous verrons à en avoir un autre.

142

5 Nov. 1907. (N° 3)

Monsieur Sa. Danier

Ingénieur de la Ville S<sup>t</sup> Louis

Mon Monsieur

Votre lettre du 4 c<sup>o</sup> vient de m'arriver et, sans vos explications verbales d'hier, je croirais que vous me cherchez de mauvaises querelles ou vous voulez vous moquer de moi. Je répondrai brièvement

1<sup>o</sup>) Veuillez me donner l'ordre, de la part de la Ville S<sup>t</sup> Louis, de construire un frein à cordes, et me faire avancer le crédit nécessaire, et je m'empresse d'en construire un.

2<sup>o</sup>) Si c'est le manomètre que j'ai fait poser dans le puits qui marquait 20 livres de pression, vous devez savoir, par l'avis en, et par ma lettre précédente, que

T45

Le manomètre est placé sur le tuyau  
horizontal de décharge, et non pas  
au fond du puits ni au niveau de l'eau,  
le travail sur eau montée n'est donc pas  
celui que vous indiquez.

Si vous êtes satisfait d'avoir 20 livres  
de pression dans le tuyau horizontal de  
décharge, ce n'est pas mon affaire, je vous  
ferai observer seulement qu'avec quelques  
pieds en plus ou en moins, la pression monte  
brusquement de 15 à 20 livres, ce qui  
est, au moins étrange pour un refoulement  
dans un tuyau de 14 pouces.

3<sup>e</sup>) J'ai fait à la Ville de St Louis une  
offre qui n'a pas été acceptée, cette  
offre a été remplacée par 2 contrats, comme  
vous le savez fort bien, et dans ces contrats  
le prix de l'huile a été supprimé. Il est  
très commode d'y prendre dans votre offre ce qui  
convient et de se reporter aux contrats pour

ce qui ne conviendrait pas dans mon  
offre.

4) Je ne recevrai pas d'argent pour mes  
travaux, ni pour de l'huile, je cesse  
le jeu de nœuds que j'ai fait depuis  
trois semaines pour rendre service à  
mon ami, et donne l'ordre d'arrêter  
ce jeu, chez Monsieur, avec ses relations  
expresses

J. de Cléroy

1.44

5 Nov. 1907

Monsieur L. J. D'Amie

Ingénieur à la Ville S. Louis

S. V.

Cher Monsieur.

J'ai passé une partie de la nuit à l'usine  
de pompage et fait quelques observations que  
je m'empresse de vous soumettre.

D'abord, le débit actuel de la turbine est  
double de ce qu'il était il y a huit jours et  
quadruple de ce qu'il était il y a trois semaines.

L'arbre qui tournait difficilement à 160  
tours, il y a trois semaines et à 130 tours il y  
a huit jours, tourne actuellement à 185 tours.

Il y a donc une amélioration constante et  
celle-ci est facile à expliquer.

L'arbre de la turbine a 4 ou 5 guides dont  
quelques uns ne sont même pas tournés, ces  
guides sont plus ou moins serrés et en fonte  
boute sur fer brut. La résistance que ces

146

frictionnement qui peut paraître insignifiant  
quand la turbine tourne à faible vitesse devient  
énorme quand on atteint les vitesses de 500  
à 550 tours par minute. Au début, on ne  
pourrait pas tourner la turbine à trois; enjin.  
2 J'ai un homme seul peut la tourner, 900  
quingz jours on la tournera avec une casin.  
La résistance due aux frottements, au début  
était de plus de quarante chevaux; elle  
est encore de 25 chevaux en un mois; 900  
un mois, quand les parties frottantes sont  
usées et polies, cette résistance devra être  
de 5 ou 6 chevaux, à la vitesse de 700 à 800 tours.

Il suffit de réfléchir aux conditions de  
marche de cette turbine pour trouver l'expli-  
-cation de la résistance énorme au début  
et l'amélioration du travail qui se peut  
être que progressive.

Byron, chez M. Larocque, mes salutations respectueuses

E. G. Bligny Ing.



5 Nov. 1907

Etat de comptes entre la Ville de S<sup>t</sup> Denis  
et J. de Cheroy

---

A être versé à J. de Cheroy suivant  
contrats:

Pour la Gazogène et l'installation:

Pendant les travaux,	\$ 900
Au 10 Novembre	300

Pour la Motocycle n. 207,

Pendant les travaux,	\$ 1200
Au 10 Novembre	350

149

5 Nov 1907

Etat de compte entre la Ville de  
Saint-Louis et J. de Quéroux Ingénieur

Etat des sommes reçues par J. de Quéroux.

	Compte en l'argent	Compte en papier et installation.
18 Avril.	\$ 400	
13 Mai.		\$ 400
27 Juin		200
25 Sept.	632,50	100
"	250,00	
12 Oct.		130
23 Oct.		150
	<u>Total</u> \$ 1282,50	<u>980</u> 980

5 November 1907

148

5 Nov 1907

Etat de comptes entre la Ville de S<sup>t</sup> Denis  
et E. de Cleroy.

Au 5 Novembre. Reçu de la Ville de S<sup>t</sup> Denis  
en plus des sommes payées au  
comptant, à cette date, \$162,50<sup>c</sup>

Honors de travail des conducteurs de  
la machine, pour payeur, à partir  
du 10 Octobre.

24 jours à S <sup>t</sup> Denis, à \$ 2.00	\$ 48
25 jours à Projct à \$ 2.00	50

Suppléments pour travail de nuit et  
Dimanches et fêtes.

3 Dimanches	3
1 jour de fête	7
18 nuits.	18
	<hr/>
	720

Frais de voyage et temps de E. de Cleroy  
et son contentement.

Pose au manœuvre	3
5 gallons d'huile à \$ 0,90	4,50
47 gall. d'huile à \$ 0,75	35,25
	<hr/>
	147

5 Novembre 1907

Total. \$ 792,75

5 Nov. 1907

Etat de compte entre la ville de St Louis et J. de Clary

A été versé à J. de Clary pour le Contrat

Pour le gazogène de l'installation

Pendant les travaux

Au 10 Novembre -

900 00

700 00

1600 00

Pour le moteur à gaz

Pendant les travaux

Au 10 Novembre.

1200 00

350 00

1550 00

Reçu des gazogènes réinstallés

Mai 13

Reçu de

400 00

Juin 27

" "

200 00

Oct 12

" "

130 00

" 23

" "

150 00

980 00

Reçu des moteurs

Avril 18

" " "

400 00

Sept 25

" " "

632 50

" "

" " "

250 00

1282 50

Bal. des moteurs =

# 267 50

Bal. des gazogènes de

620 00

267.50

620.

887.50

150

J. EMILE VANIER  
Ingenieur Civil et Architecte

BUREAU :  
NO. 5 SQUARE BEAVER HALL  
MONTREAL

Montréal, le 5 Novembre 1907

*Ville de St. Louis  
Gélinas*

Monsieur C. Gélinas  
Maire de la Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les faits suivants qui se rapportent au pompage des égouts à St. Louis, savoir:

1o. Après force visites sur les lieux et entrevues avec Mons. de Clercy, j'ai pu découvrir et crois pouvoir expliquer que si la vitesse de la machine à gaz n'est pas encore montée au point voulu c'est qu'elle a rencontré des résistances inattendues dues à l'état neuf et l'inactivité durant des mois de la turbine ouest et de ses annexes -

La vitesse de 125 à 130 tours à la minute qu'elle faisait il y a 3 semaines est remontée graduellement jusqu'à 185 hier soir -

Elle devrait faire 210 - On espère que les pièces tournant à grande vitesse finiront par se placer définitivement dans leur assiette et que cette résistance anormale aura disparue d'ici à quelques jours.

2o. Mons. de Clercy a dû faire depuis 3 semaines en face de l'état de choses amené par la rupture des engrenages de la turbine côté est, un travail de pompage avec la machine à gaz auquel il n'était pas tenu. Pour cela il a dû employer des aides qui lui ont occasionné des déboursés - Dans l'état où se trouve encore notre turbine est il lui faudra bien

*135*

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

continuer à pomper pour nous aider et cela aussi dans l'intérêt de la Ville.

Mons.deCleroy réclame ses déboursés de ce chef et je lui ai demandé de vouloir bien m'en communiquer un état.

3e. Mons.deCleroy demande aussi qu'on lui procure des sacs à charbon afin de pouvoir pratiquer l'économie dans le combustible qui est retiré des feux et lequel doit réserver d'après les prévisions -

Il se plaint aussi que le " pea coal" lui arrive tout mouillé et que par ce fait le sassage en devient difficile sinon impraticable -

4e. Enfin pour en terminer avec ce qui concerne Monsieur deCleroy il serait sans le sou et demanderait qu'on l'aide pécuniairement afin qu'il puisse continuer à pomper et en même temps amener sa machine au point voulu - Je crois que si cet aide pouvait lui être donné, soit en avances sur la balance qui lui revient de son contrat, ou en lui remboursant les sommes qu'il a payées à ses mécaniciens pour le pompage des égouts, nous en retirerions certains avantages.

5e. J'avais cru que Monsieur deCleroy était obligé de fournir à ses frais 1 baril d'huile à cylindre spéciale pour machines à gaz et lui avait demandé de le faire - Ce monsieur ayant appelé mon attention sur le fait qu'il n'avait pas d'obligation de ce genre là, j'ai revu avec soin les 2 marchés avec la Ville et me suis convaincu qu'en effet cette fourniture n'était pas requise par ses marchés - J'ai donc dit à

54

à Monsieur deClercy d'envoyer un baril d'huile en sus des 5 gallons qu'il avait déjà fournis et que le tout lui serait payé - C'était pressant il n'y avait plus d'huile -

60. Aujourd'hui même on m'apprend chez McDougall & Cie. que la paire de roues dentées ordonnées chez eux il y a 5 semaines environ n'était pas encore fondue - et que quand même ce serait fondu le travail du "cut gearing" prendrait quelques semaines -

Cette situation est loin d'être amusante comme vous le voyez et je ne sais vraiment quoi faire - De "cut gear" on ne pourrait en avoir que dans Ontario où ces pièces sont faites sur des machines spéciales ou aux ETATS UNIS -

C'est dire qu'il n'y a guère d'espérance que notre turbine est, soit en opération de sitôt.

J'avais pris sur moi de demander pour mettre directement la turbine est en opération par une transmission à courroies au lieu d'engrenages - Cela pourrait se faire assez vite, disons 10 à 12 jours - Je vous soumettrai ces informations aussitôt reçues.

70. L'Ingénieur Juneau étant occupé exclusivement à la pompe à vapeur en-dehors de la turbine ne peut guère donner de temps à la machine à gaz, et Mons.deClercy en réponse aux informations que je lui demandais encore ce matin à l'endroit de Juneau me répond que cet homme pourrait bien s'il donnait du temps à la machine à gaz apprendre à la mener - jusqu'à présent il ne serait pas en état de la faire -

153

On suggère que quelqu'autre que Juneau ait charge de la machine à vapeur pendant que lui-même s'occuperait avec Mons. de Cleroy de la machine Tangye et achèverait aussi de se familiariser avec le " PLANT " nouveau.

So. Enfin cher Monsieur l'installation faite ces jours derniers par la Ville en-dehors de la bâtisse des pompes d'égouts, est loin d'être satisfaisante - Hier matin cette pompe est arrêtée 2 ou 3 fois.

La petite machine à vapeur qui met cette pompe en opération est une vieille machine usée, de force insuffisante, et qui de plus est en mauvais ordre, cette machine ayant passé 2 hivers prise dans la glace de la carrière de la Ville.

J'avais suggéré dans le temps à ceux qui faisaient l'installation de ce vieux " plant " de prendre les machines que Mons. Bastien vous offrait sans charge aucune - On ne l'a pas fait malgré ma recommandation, maintenant qu'on a essayé ce qu'on avait, sans grand succès, pourquoi ne pas revenir à l'offre de Mons. Bastien laquelle m'a été faite de nouveau ce matin-

La position actuelle, cher Monsieur, demande l'attention immédiate des intéressés.

Quant à moi, je tiens absolument à faire ma part, même plus que ma part, mais vous savez que mes attributions et mes pouvoirs ne sont pas au-delà de suggestions et de recommandations.

La Station de pompage d'égouts est sous le contrôle de la Ville depuis le 1er. Août dernier et à venir jusqu'à l'accident du milieu de Septembre tout avait parfaitement



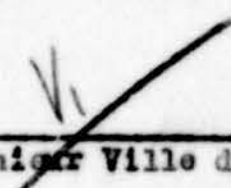
fonctionné.

D'un autre côté il n'y a pas de doute qu'une quantité énorme d'eau de surface nous arrive dans le moment, sous nos égouts par les caves et aussi par des coupes encore non complètes de branchements d'égouts ouvertes par des particuliers, et les dernières pluies n'ont pas peu contribuer à compliquer notre situation déjà pas mal embarrassée -

Dans l'espérance, cher Monsieur, que vous trouverez un moyen d'aider pour aplanir ces difficultés.,

Je demeure,

Votre bien dévoué,

  
Ingénieur Ville de St.Louis -

167

le 7 Novembre 7

Mons. C.Gélinas  
Maire Ville de St.Louis -

Cher Monsieur,

En rentrant au bureau tout à l'heure en revenant de St. Louis j'ai trouvé les renseignements que j'avais demandés au sujet des roues dentées qu'on a besoin à la Station des Pompes d'égouts. Les diverses maisons dont je vous parlais au Comité tout à l'heure deux seulement seraient en état de faire le travail requis.

1o. MILLER BROS. qui ont déjà les patrons des roues qu'on cherche et qui seraient disposés à faire ce travail pour \$85.00 ou \$86.00 le tout mis en place, c'est-à-dire \$66.00 pour les roues et une vingtaine de dollars pour mise en place - Une des deux serait en fonte et l'autre serait en fonte avec dents de bois, c'est-à-dire que le tout serait de même nature que ce que Mons.DeClercy nous a mis à la turbine ouest -

2o. La "LAURIE ENGINE Co." n'a pas de patrons en mains et aurait par conséquent à les faire, elle demande pour cela \$160.00 pour les faire et n'a pas voulu donner de prix pour la mise en place -

"Miller Bros." demandent trois semaines pour faire le travail en question, mais je fais des instances au-près d'eux pour qu'ils mettent ce temps la plus court. Quant à la "Laurie Engine Co." on m'a demandé 4 semaines.

Vu les circonstances difficiles dans lesquelles on se trouve

158

P49/C5,26

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8


Je vous prierais de vouloir bien m'autoriser ou autoriser quelqu'autre d'abord de contremander l'ordre qui a été donné à McDougall et dont le coût devrait être de \$110.00 et ensuite de faire la commande chez "MILLER BROS." pour la paire de roues mixtes dont je viens de parler.

L'intérêt de la Ville requiert absolument qu'il n'y ait pas de délai dans cette affaire.

Dans l'espérance que voudrez bien encore vous prêter à cette exigence,

Je demeure, cher Monsieur,

Votre toujours dévoué,

  
 \_\_\_\_\_  
 Ingénieur Ville de St. Louis -

P.S.

Depuis ce que ci-dessus a été dicté j'ai reçu par écrit la lettre ci-jointe de "MILLER BROS." ils ne pourraient les livrer avant 8 semaines, par conséquent raison de plus pour ne pas différer la chose.-

157

MILLER BROS. & TOMS -  
Machinists, Millwrights and Engineers -

Montreal 7th November 1907

J.E. Vanier, Esq.,  
Engineer,  
Town of St. Louis -

Dear Sir,

We are prepared to supply you with a pair of Wood and Iron  
Bevel Gears, the Gear 30" dia. 4 3/4" face 1 3/4" pitch, 54 cogs; the  
Pinion 15 5/8" dia. 4 3/4" face. 1 3/4" pitch 28 teeth, teeth machined  
and both gears bored and keyseated ready for the shafts, for the sum  
of \$68.00 net. The cost of putting above gears in place we estimate at  
\$20.00. We could make delivery in three weeks from date of order.

Trusting to be favored with your order, which would have our  
best attention,

We remain,

Yours respectfully

(signed) MILLER BROTHERS & TOMS  
G.H.M.

Dic. C.H.M. To -

156

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*copie Bureau  
J.H.  
Content recollary  
At Amis of -6*

C O P Y

Montreal, Nov.9th., 1905.HOP.KNcK.

R.Balfour, Esq.,

Montreal Light Heat & Power Co.

City -

Dear Sir,

With reference to particulars of current and operation of the 30 H.P. motor which we are going to install in the north end of the City, we beg to advise you that the following conditions will govern the installation. The motor will be a 30 H.P. 350 R.P.M. Machine, current 550 volt 3 phase 60 cycle, power factor 40% starting current 180 amperes.

We would be glad if you would be good enough to advise us if we can install this motor on your circuit by throwing it directly on to the line with a float and switch, or if not, we will have to use an automatic relay starter.

This plant is for the town of St.Louis

Yours very truly,

"signed"

J.McD.C.I.Wks.Co.Ltd.

per. H.C.H.P.

*162*

P49/C5,26

1 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8



SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DES BREVETS  
CURIEUX A. BAILLOT, Paris.  
CAPITAL 1,500,000 francs.

J. de CLERCY, General agent.  
62 ONTARIO STREET, WEST.

Montreal, 11 November 1907

Doit la Ville de Saint-Louis, P. Q.  
pour installation mise en opération au  
dix octobre 1907, suivant contrats.

Un Moteur à gaz de 40 chevaux effectifs.

Prix : \$ 1550. Payé. \$ 1282,50 \$ 267,50

Un Gazogène de 40 chevaux, et installations  
diverses.

Prix : \$ 1600. Payé. \$ 980. \$ 620,00

Salaires d'ouvriers pour un mois de  
pompage, y compris nuit, dimanches  
et fêtes. Un baril et un bidon plomb.

Compte donné. \$ 192,75

Prix à ce jour. \$ 1080,25

163

VILLE DE St. LOUIS

Applications d'Ingénieurs Mécaniciens reçues par  
le Secrétaire en réponse à une annonce dans la PRESSE  
et le STAR, le 9 Novembre 1907 -

- 1o. SAMUEL LONGDRE, 11 Rue Crosse Montréal -  
Recommandé par MONTRÉAL ROLLING MILLS -
- 2o. F. COURTEMANICHE, No. 2575 rue Labelle - Villersai, demande  
\$2.00 par jour.
- 3o. J.S. ZURGAN, ? 232 Rue Richmond  
Application en langue étrangère -
- 4o. FREDERICK H. CROSSBY, 4 Stanley St. \$60.00 par mois  
Sanitary Engineer - peut fournir des références -
- 5o. G. MacFARLANE, 195 A. McCord St. Marine Engineer  
15 years -
- 6o. CYPRIEN REGNIER, 301 rue Papineau - employé à la Corp. de M.  
depuis quelques années, rouleau à vapeur pom-  
pes d'égouts - gagne \$15.00 par semaine - veut  
avoir plus cher -
- 7o. ALEX. EMOND, 313 A rue Beaudry, 25 ans d'expérience - certifi-  
cat de 1ère classe - 8 ans. Ing. en chef. Am.  
Tobacco Co. Granby - Salaire indéfini.
- 8o. HENRI TRUDEL, 644 Ave. Esplanade, St. Louis - Se croit quali-  
fié - Ing. et constructeur pratique - certifi-  
cats pour P.Q. et Prov. de \_\_\_ Connais m. à gaz  
et autres, fait réparations - Tool maker à la  
Maclary Mfg. Co. \$1200.00 par année - 23 ans  
d'expérience.
- 9o. ROBERT DUDDY, 161 Arherst - Locomotive building - Marine Eng. -  
\$100.00 par mois -
- 10o. ALFRED KNIGHT, 144 Workman St. \$80.00 par mois en Angleterre  
avec Westinghouse - installé turbines - Babcoo &  
Wilcox -
- 11o. JAMES S. GARDINER, 37 Metcalfe Street - 10 years experience -  
Glasgow - Marine & stationery engines -  
Suction plants and gas engines - à présent à  
la gas testing plant - McGill -  
Références McGill et de Balmfoith - Eng. 521  
Casgrain - \$70.00 a month.

166

- 12o. ARTHUR VACHON, 898 Beaubien - a visité la Station de pompes-  
3<sup>ème</sup>.classe \$12.00 par semaine.
- 13o. R.S.JONES, No.500 Lafontaine - 7 years with the "LEICESTER CORPORATION SEWERAGE DEPT."(England) -  
\$15.00 a week - Références du BOROUGH LEICESTER, Eng. et H. MASON-de LEICESTER -
- 14o. CÉCILE LAINDT, 535 Esplanade, 1st.class Stationery Eng. Marine eng. 9 1/2 ans - Chief Eng. and Electrician - Park & Island Railway - \$30.00 a month.
- 15o. EUGÈNE GÉRIERON, 133 A rue Montcalm, a visité station et logement - Retire son application.
- 16o. A.B. AUGERONG, 815 St. Lagauchetière agé 31 ans - 15 Ans exp. Salaire?
- 17o. GEORGE LANGLOIS, 977 Notre Dame Est - 9 ans expérience - certificats Campagne - de Clercy - ( 7 Août 1907)
- 18o. WILLIAM SUGGERS, 1109 St. Hubert c/r Mrs. C. Reid 10 ans expérience - Age 31 ans. 1st.class certificate -
- 19o. GÉO. LAMBERT, 381 Magdalen St. 17 ans exp. gas & oil engines is here as a locomotive fitter.
- 20o. AUGUSTIN TREMBLAY, Chicoutimi - ?
- 21o. DENIS BETHIER, 332a rue Chamberg  
Belge - connaît moteurs à gas \$10.par semaine.
- 22o. J.C. GATTS, 163 Ave. Querber ( Outremont ) Age 37 ans - \$100.00 par mois - Certificats Afrique du Sud.
- 23o. S. JONES, 1151 Marie Anne - 31 ans - 1<sup>ère</sup>.classe - Merchants ships - no experience in gas -
- 24o. ARSÈNE DESAULNIERS, 463 rue WOLFE - 2<sup>ème</sup>. et 3<sup>ème</sup>.classe - 9 ans et 6 ans à la même place plusieurs certificats - \$300.00 par an -
- 25o. R. HURPHRIES, A.M.I.E.E. England - Member of the Com.Elect.Assoc.- actuellement en charge pour BALCOX & WILCOX - \$75.00 par mois - certificats imprimés.
- 26o. GÉO. WISHART, 102 Delorimier - Age 28 ans Scoteman, sea experience, 1st.class cert. Canadian - at LAURIE ENGINE Co. -
- 27o. LEOPOLD GAUDET, 275 Montana - 9 ans chez Lynburner - 3 ans chez fabricant d'engins à gas et à gasoline - maintenant chez LAURIE - Certif.3<sup>ème</sup>.classe - Age 29 ans - \$20.00 par semaine.




28c. WILLIAM FULTON, Windsor Mills - from Glasgow -Ang.last!  
marine - age 33 ans -

29c. THOS.J.NORTON, age 25 ans - gradué de McGill \$1000.00 a  
year.

30c. CHAS.L.SWIFT. General delivery P.O. 2nd.class certif. Age  
29 ans - Eng. in a laundry now - \$16.50 a week  
is asking.

31c. Lettre deClerey recommandant Juneau -

Montréal le 15 Novembre 1907.

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

164

*Dorais & Dorais**Avocats*

*Chambres Nos. 48 et 49, Edifice de la Banque d'Hochelaga  
97, rue St-Jacques*

*Montréal, 15 novembre 1907*

Monsieur A. P. Vincent,

Secrétaire-Trésorier de la Ville St-Louis,  
Coin St-Laurent et Avenue Laurier,  
*Ville St-Louis*

Monsieur,

Nous avons été chargés par M. Jules de Clercy, de Montréal, ingénieur, de vous écrire au sujet d'une réclamation qu'il a contre la Ville St-Louis.

M. de Clercy prétend qu'il lui est dû par la Ville St-Louis une somme d'au moins \$1095.25. Cette somme se décomposerait comme suit:

1 <sup>o</sup> Balance due en vertu du contrat du 22 mars 1907, quant au moteur à gaz	267.50
2 <sup>o</sup> Balance due en vertu du contrat du 22 mars 1907 quant au gazogène et autres installations diverses	620.00
3 <sup>o</sup> Pour salaires d'ouvriers pour un mois de pompage nuit et jour, dimanches et fêtes, et 1 baril d'huile	192.75
4 <sup>o</sup> Changements de poulie pour les besoins du pompage etc.	15.00
	----- \$1095.25

La prétention de M. de Clercy est qu'il a parfaitement rempli les obligations qu'il avait à remplir en vertu des contrats ci-dessus mentionnés et que les argents ci-dessus

*Dorais & Dorais**Avocats**Chambres Nos. 48 et 49, Edifice de la Banque d'Hochebourg**97, rue St-Jacques**II**Montréal, \_\_\_\_\_ 190*

mentionnés sont échus et doivent lui être payés.

A moins que cette affaire ne soit réglée sous le plus court délai, nous regrettons d'avoir à vous dire que M. de Clercy aura recours à des procédures judiciaires, ce que nous désirons éviter autant que possible.

Vos bien dévoués,

*Dorais, Dorais & Bessette**169*

P49/C5,26

1 5 4

1 2 3 4 5 6 7 8

*Emerville  
desert from  
C. de Clercy*

18th November 7

Mr. Shea  
of the Canadian Fairbanks Co.Ltd.  
444 St.James Street  
City -

Dear Sir,

Our Contractor Mr. DeClercy who had a contract for a gas suction plant at the sewerage Pump Station, Town of St.Louis, has left the place without completing his contract.

He has been protested to start again finishing his work and the time allowed him will expire to-day.

As I believe the gentleman wont come back could you inform me about the proper party to complete this contract for the Town. There are yet a few minor points to settle and besides that there is the verification to be made of what Mr.DeClercy had to finish according to his contract with the Town and therefore a competent man well acquainted with this kind of work would be required.

Hoping to hear from you by to-morrow before the end of the afternoon,

I remain,

Yours truly,

*V. 170*  
\_\_\_\_\_  
Engineer Town of St.Louis -

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Emilio S. B.,  
Contract de Clercy*

18th November 7

Mr. Palmer  
care N.J. Holden Co. Ltd.  
302 St. James Street  
City -

Dear Sir,



Our Contractor Mr. DeClercy who had a contract for a gas suction plant at the sewerage Pump Station, Town of St. Louis, has left the place without completing his contract.

He has been protested to start again finishing his work and the time allowed him will expire to-day.

As I believe the gentleman wont come back could you inform me about the proper party to complete this contract for the Town. There are yet a few minor points to settle and besides that there is the verification to be made of what Mr. DeClercy had to finish according to his contract with the Town and therefore a competent man well acquainted with this kind of work would be required.

Hoping to hear from you by to-morrow before the end of the afternoon,

I remain,  
Yours truly,

  
  
\_\_\_\_\_  
Engineer Town of St. Louis -

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*quels-uns  
des amis  
Contract de Clercy*

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST. LOUIS COMTE D'HOCHELAGA  
DISTRICT DE MONTREAL

*19 Nov*

EXTRAIT des minutes et délibérations du  
Conseil Municipal de la Ville de Saint Louis, adoptées à  
sa session tenue le dix-neuvième jour du mois de novem-  
bre mil neuf cent sept.

Mr J.E. Vanier, fait rapport re moteur à  
gas et il est autorisé de faire compléter le contrat  
De Clercy, aux frais de ce dernier.

Signé, C. Gélinas,

Maire,

Contre signé, A.F. Vincent,

Sec. Trés.

Extrait certifié,

*A.F. Vincent*  
Sec. Trés.

*171*

*Évalué  
1er Ann  
Contest de Clergy*

le 19 Novembre 7

A.P. Vincent, Sec.,  
Secrétaire - Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Suivant le désir du Conseil j'ai examiné et classé les applications d'Ingénieurs mécaniciens que vous avez reçues il y a quelques jours en réponse aux annonces que vous aviez mises dans LA PRESSE et le "STAR" -

Ces applications au nombre de 30 ont été faites pour la plupart par des personnes étrangères au pays, mais y demeurant depuis quelque temps seulement. Il y a très peu de noms canadiens -

Il va sans dire que je ne connais aucun de ceux qui ont fait application et suivant le désir du Conseil, je me suis adressé à M.E.C. CHAMPAGNE, inspecteur des bouilloires de la Cité de Montréal pour avoir quelques renseignements.

Comme résultat de cette conférence Mons. Champagne aurait éliminé tous les noms sauf les Nos. 11. 14 & 17 de la liste ci-jointe des candidats.

Mons. Champagne a demandé si le Conseil le désire à examiner personnellement ces 3 candidats de vue du travail qu'il aurait à faire

173

P49/C5,26


1 5 8

1 2 3 4 5 6 7 8

éventuellement à la Station des pompes d'égouts à St.Louis et ensuite  
il pourrait vous adresser une lettre, je lui ai dit que je soumettrais  
son idée à votre Conseil et que vous lui donneriez une réponse.

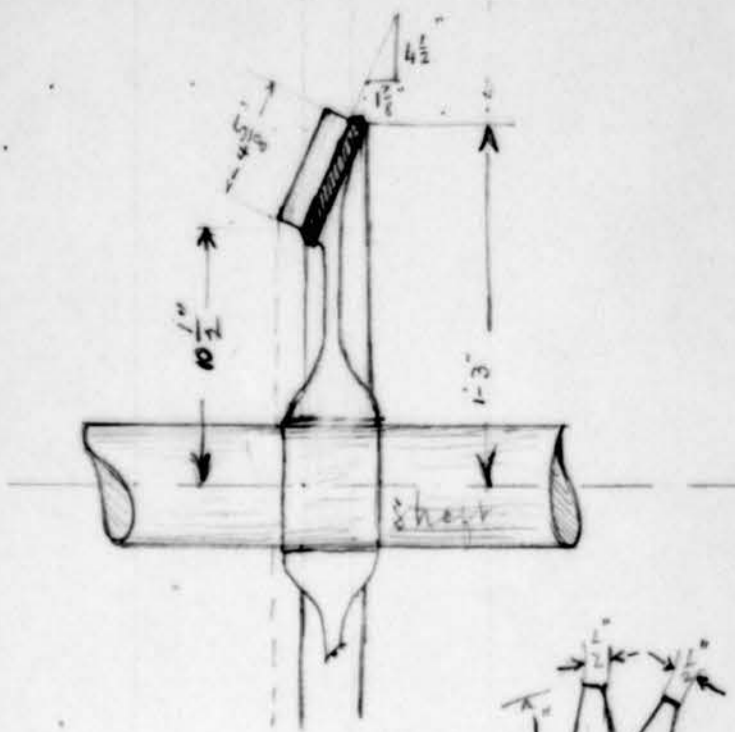
En attendant, je demeure, cher Monsieur,

Votre très dévoué,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

172





60 Teeth

Wanall  
Friction Clutch Co.  
Boston

174

P49/C5,26



*Contrat de Clercy  
Ville de St. Louis*

le 22 Novembre 1907.


A. F. Vincent, M. C.,  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

Comme je vous le disais il m'est impossible d'avoir qui que ce soit avant mardi ou mercredi prochain pour compléter l'ouvrage de Clercy et mettre le tout en opération. Je crois avoir trouvé mon homme et ce ne sera pas long.

Je communique aussi avec la maison TANGYE d'Angleterre pour avoir certains renseignements sur notre moteur à gaz. Je vous les communiquerai.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

175

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTREAL

TORONTO

WINNIPEG

VANCOUVER

*Contact De la  
Ville de Montréal*

# THE CANADIAN FAIRBANKS COMPANY

## FAIRBANKS STANDARD SCALES

LIMITED

FAIRBANKS-MORSE GAS AND GASOLINE ENGINES AND PUMPS

HYDRANTS, VALVES, COCKS, INJECTORS, PACKING, PULLEYS, SHAFTING, HANGERS, BELTING, TOOLS AND MACHINERY, TRUCKS, FACTORY, RAILWAY, AND MILL SUPPLIES

Long Distance  
PHONES:  
MAIN 3456  
" 3437  
" 3438  
" 3439  
" 3053

444 ST. JAMES STREET

ADDRESS YOUR REPLY TO  
ENGINE DEPT.

MONTREAL, Nov. 27/07

Mr. J. Emile Vanier,

Beaver Hall Sq.,

Montreal.

Dear Sir:--

In connection with the matter of Producer Plant for the town of St. Louis; we regret that we could not furnish you with a man to make test or complete the present work. We make it a strong point never to undertake work of this nature, and besides, at the present time we are so extremely busy that we are not able to take care of all the work we have on hand.

Regretting that we cannot help you out in this instance under the circumstances, we are,

Yours very truly,

MPS/S

THE CANADIAN FAIRBANKS CO. LTD.

By

*MPS/S*

Manager, Engine Dept.

*176*

P49/C5,26

1 6 2

1 2 3 4 5 6 7 8

*Contract de Clercy  
Will de Clercy*

3rd December 1907.  
(Canada )

TANGYES Limited  
Cornwall Works  
Birmingham, ENGLAND -

Dear Sirs,

Would you furnish me by return mail with the information asked for herein below:

- 1st. A duplicate of the invoice sent to the Town of St. Louis, Montreal P.Q. Canada - last September for a suction gas motor (deClercy's order) - The original invoice having been delivered to the Customs.
- 2nd. 2 or 3 copies of your catalogue of gas motors -
- 3rd. A certificate of test of the motor billed to Town of St. Louis. A brake test if any or an indicator test, or both -
- 4th. Our contract with deClercy is for a 40 H.P. motor - What did you send us? Is it a 39 H.P. as in catalogue? That would be near enough.
- 5th. Did you furnish deClercy with a 42 inch x 9 inch driving pulley to transmit the 40 H.P. Your catalogue for a 39 H.P. motor indicates a 42 x 17 pulley -
- 6th. Please send card or book of instruction to run this motor, we have nothing so far.

Now let me explain the actual situation. It looks that from the time the 1st. motor was broken when landed on the ~~wharf~~ here that badluck would pursue us.

178

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Mr. DeClercy who is a good gas Engineer I think has an awful temper and ~~no~~ manners in the business part of his undertaking is entirely unknown to him.

His transmission of power in our case is defective. A 9 inch belt instead of the proper one in width, a slipping clutch, wooden cogged gears instead of metal cut ones etc. etc. and all the outside of the gas meter which I think is up to the reputation of your firm, and consequently the speed on the sewage turbine pump has been up only to 612 R.P.M. instead of 850 R.P.M. asked for.

The man has left us in the lurch packed off and when protested to go on and furnish his work has answered the notary "He would finish it at the last judgement"

There is a \$1000. coming yet to him as a balance of contract and I have to see that his work is finished some way.

That is the reason that I am writing to you, counting that you will please give me by return mail the information asked for.

Thanking you in advance for myself and the Town of St.Louis,

I remain, dear Sirs,

Yours truly,

~~\_\_\_\_\_  
Engineer Town of St.Louis~~

177

*Comhat de Clercy  
St Ami*

3rd. December 7

Mr. Walter Laurie  
of Messrs. Laurie & Lamb  
Engineers  
Board of Trade Building  
City -

Dear Sir,

Re verification and completion of DeClercy's suction gas motor plant at Mile End sewage pump Station which I entrusted to you on the part of the Corporation of the Town of St. Louis, I wish to draw your attention to the following, viz:

- 1o. The motor and gas generating plant was to 40 H.P. ( brake H. P. nor indicated H.P. not mentioned particularly ).
- 2o. Speed of turbine to be 850 R.P.M. -
- 3o. Was the motor made by TANGYE, Birmingham England sent here with fly wheel and driving pulley?  
I know the fly wheel was, but I am not sure about pulley which is 3'-6" x 9" only - while the shaft is long enough to receive pulley of 17 inch face as catalogued by TANGYE for a 40 H.P. motor.
- 4o. Will you see if this belt is wide enough ( 9 inch) to transmit to the gearing 40 H.P. In calculating hurried by just now the same I find that the belt ought to be 16 inches wide - Am I right or wrong?
- 5o. DeClercy has always said the speed of the gas motor ought to be 210 R.P. M. and later on he wrote that this speed is 240 R.P.M. - there is something wrong there surely - for TANGYE for a 40 H.P. machine gives a speed of only 180 R.P.M. and as a matter of fact the highest speed attained over there was 780

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

175 R.P.M.

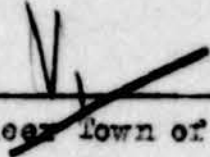
So. The gearing has to be arranged I think for speeds of 180 R. P.M. on the motor and 850 on the turbine

I have written to the TANGYMS to get book of instructions, and certificates of test - I have no duplicate of the invoice, that received was given to the Customs so I cannot identify in the copy of the catalogue I have the machine that was here.

Please make brake test as soon as possible and also see if clutch is suitable for the work to be done, for I have heard that a certain speed that this clutch was not acting properly - there is some slipping.

There is also slipping in the 9 inch belt and of course if it is too narrow, the amount of power cannot be transmitted to the pump.

Yours truly,

  
 \_\_\_\_\_  
 Engineer Town of St. Louis -

179

**Laurie & Lamb**

FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

211 BOARD OF TRADE BUILDING

**Montreal**  
CANADA

CABLES: "LARCO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

WW/RV

*Constat  
de l'absence  
de l'usine*

REFER TO C.O. 413

December 6th., 1907.

J. Emile Vanier,  
5 Beaver Hall Square,  
City.

Dear Sir:-

We have your letter of the 3rd. inst. with regard to  
the suction gas plant at the Mile End Sewage Pumping Station, and  
we have taken the matter in hand in accordance with your instructions.

We are, yours truly,

*Laurie & Lamb*  
PAT *[Signature]*

*[Handwritten mark]*

181

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



Cont  
de Clercy  
Ville St Louis

le 7 Décembre 1907

Mons. Jules DeClercy  
Ingénieur  
62 Rue Ontario Ouest  
En Ville -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lundi prochain le 9  
du courant à 3 heures de l'après midi, il sera fait au poste des pom-  
pes d'égouts de la VILLE de St. LOUIS, un essai quant au nombre de H.P.  
de la machine à gaz que vous y avez installée.

Cet essai sera fait par les ingénieurs experts M.M. LAURIE &  
LAMB et je vous invite à être présent.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très dévoué,

V.  
Ingénieur Ville de St. Louis -

182

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

**Laurie & Lamb**

FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

211 BOARD OF TRADE BUILDING

**Montreal**  
CANADA

CABLES: "LARCO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

*Contract de Clercy  
ville de  
Al Jomai*

REFER TO C.O. 413

December 10th., 1907.

J. Emile Vanier, Esq.,  
CITY.

Dear Sir:-

We enclose herewith copy of letter received from  
Mr. J. De Clercy, and also copy of our reply to same.

We are, yours truly,

*Laurie & Lamb*  
Per *[Signature]*

183

P49/C5,26

1 6 9

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTREAL,

Please take note of the following copy which we send for your information

Yours truly,

LAURIE & LAMB.

December 10th, 1907.

J. DeClercy, Esq.,  
62 Ontario St., W., city.

Dear Sir:-

We have received your letter of the 9th inst., and in reply would say that a few days ago, we were instructed on behalf of the town of St. Louis to make a test of some equipment in their Pumping Station, and in our professional capacity we have acceded to their request.

We do not understand why you would write to us a letter containing such personalities. The reflections you make upon our capability, are not worthy of attention. We might say, however, that if the plant, which you state is of your own device, will only furnish gas of 100 B.T.U's., except when operated by yourself, when it will furnish gas of 165 B.T.U's., you can hardly expect the Town to regard it as a gas plant of ordinary good commercial capacity, as a suction gas plant, made by any reliable firm of engineers, will furnish gas of 140 to 150 B.T.U's. without difficulty in the hands of unskilled attendants.

With regard to our being responsible for damage to the plant, we may say that as we are simply acting under instructions and on behalf of the town, this is a matter between you and them, and in which we are not concerned.

With regard to the test of engine, as to capacity, etc., we requested of Mr. Vanier, that you should be present, and preferably to operate the engine and plant, so as to produce the power contracted for in our presence.

We are, yours truly.

184

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTREAL,

Please take note of the following copy which we send for your information

Yours truly,

LAURIE & LAMB.

December 2th, 1907.

Messrs. Laurie & Lamb,  
Consulting Engineers,  
211 Board of Trade Bldg., City.

Gentlemen:-

I am very surprisid hearing that you feel correct to make so called tests on a Producer gas plant of my own device, about the running of which you know nothing. That is a new way in engineering practice, I suppose that I will not forget.

Perhaps you feel that the quality of gas is without importance in a test of producer gas engines, and you think that running an engine on 100 B.T.U gas you are making or 165 B.T.U gas I should make gives just the same power to an engine.

perhaps also you will find without importance taking a sample of the coal and the so-called lubricating oil you are using, for what you call a test. Both coal and oil would have been rejected by a competent engineer as unfit for a producer suction plant.

The coal is not screened pea coal without dust, but dust without pea coal, and if you only smell the oil you find that it is full of kerosene, has no lubricant power at all and would block the piston in a few hours.

I am in the obligation of taking gas responsible for every damage that would result to this plant for your so-called test in such condition, as this plant has not been accepted yet by the Town of St. Louis.

I am, gentlemen,

yours truly,

J. DeClercy.

183

*Contract de Clary  
Villiers / Ammi*

11th December 7

Messrs. Laurie & Lamb  
Engineers  
Board of Trade Building  
City -

Dear Sirs,

Before closing any report on the TOWN OF ST. LOUIS matter  
I would like very much to see a draft of such report.

I suppose the report would cover any how the following, viz:

- 1st. Power of the gas motor as tested with brake -
- 2nd. State of the gas producing part of the plant and efficiency of same.
- 3rd. If actual driving pulley and belt are of proper dimensions to transmit to the gearing the 40 H.P. specified in the contract.
- 4th. If the gearing furnished is the proper one to give the turbine 850 revolutions per minute required -
- 5th. Say if the starting device is able to meet the requirements of the contract.

Finally if anything is lacking as I think state what should be taken out and what should be put in.

I send you herewith copy of the specification governing the DeCleroy's contract - In case you should not understand every detail of it, I shall be at your disposal at any time to give you the necessary

sary  
*187*

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

information -

Yours truly,

~~V. J.~~  
\_\_\_\_\_  
Engineer Town of St. Louis -

186

P49/C5,26

1 7 3

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

REFER TO \_\_\_\_\_

December 12th, 1907.

J. Emile, Vanier, Esq.,  
5 Beaver Hall Square,  
C I T Y.

Dear Sir:-

GAS ENGINE AT ST. LOUIS, MILE END PUMPING STATION.

We beg to report that one arm of gas engine flywheel at the St. Louis Mile End pumping station is cracked close to the hub. This crack was first noticed by us Tuesday morning, the 10th instant.

In making brake test, on the 9th instant, the weights lifted and caught on wheel although they were anchored to pipe, one of the weights fell between foundations and flywheel.

This weight ~~marked~~ the arm close to rim, and if this were the cause of the crack, it would have broken the arm at that point, for the arm is smallest in section there, and the maximum bending movement tending to cause rupture would have been where weight jammed wheel if it did so at all. When the crack occurred, the arm is the maximum section, and any blow, close to the rim could not possibly cause a break so far away had the arm been intact in the first place.

191

During any of the tests, the rim of wheel did not heat sufficiently to cause such a crack unless there had been one there before when it would open out.

It is customary to cast heavy flywheels of this class with a split hub, so as to relieve any casting strain, due to unequal cooling. This wheel is solid. The rim of wheel does not run quite true, but it never did run perfectly, true.

It is worse now however, and the shaft may be slightly sprung. This could be very easily be remedied. Otherwise the engine appears to be complete and in good order.

This wheel only acts as a flywheel and very little strain comes on the arms as no power is transmitted from wheel. The rim would have to break before a strain could come on the arms. When running at 210 r.p.m. , the bursting strain in rim is only about 780 lbs. per Sq. In., so that the wheel is perfectly safe as it is.

The above report is respectfully submitted.

Yours truly,

*[Signature]*  
Per \_\_\_\_\_

190



JG.147775.

**Tangyes Limited,**  
Cornwall Works, **Birmingham.**

376 REFERENCE NO  
G.E./54.



14th. December, 1907.

Mr. J. Emile Vanier,  
5, Beaver Hall Square,  
Montreal, CANADA.

Dear Sir,

We are this, Saturday, morning in receipt of your letter dated the 3rd. inst. respecting the Gas Engine supplied to the Town of St. Louis through Mr. J. de Clercy, and note contents. In reply we beg to say that we have only time this mail to acknowledge the receipt of your letter, but we will look into the matter, and reply more fully by next week's mail.

Yours faithfully,

for TANGYES LIMITED.

*W. Thompson*

192

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

REFER TO

December 14th, 1907.

J. Emile Vanier, Esq.,  
5 Beaver Hall Square,  
C I T Y.

Dear Sir:-

We beg to submit the following report of a test on  
Gas Engine at the Pumping Station of St. Louis, Mile End.

DATE OF test:

December 11th, 1907.

TYPE OF ENGINE:Tangye Horizontal, Single Cylinder, Electric Lighting  
type, for producer gas.FLYWHEEL:

7'-0" diameter, X 18" face.

SPEED:of 34 HP. and 44 HP. Tangye Electric Lighting Engines,  
210 R.P.M.PRODUCER:De Clercy Suction producer, suitable for Lackawana pea  
coal.TYPE OF BRAKE:A rope brake was used for test with weights and a spring  
balance on the slack of rope. The rope was 1" diameter.

Owing to the foundation being so high, it was impossible

197

. to keep water on the wheel all the time as the weights would then touch the ground.

They could not be raised any more for fear of striking the wheel. There was no room under weights to anchor them properly to prevent them from lifting . This anchoring could only be applied in a horizontal direction. This rendered it much more difficult to secure.

CONDITIONS OF TEST:

After getting good gas the engine was run driving the pump for one hour, so as to pull the producer up to full load conditions. Then belt was thrown off, pump, and brake applied. The brake was kept cool, by putting soapy water on rim of wheel.

Two tests were made; during the first test, the engine was running at 228 R.P.M. This run lasted five minutes. We tried to get another and longer run but could not get speed of engine over 200 R.P.M. Mr. DeClercy states this <sup>was</sup> because he forgot to put the governor on the high speed notch. By the time we got running, on the second test, the quality of gas had deteriorated, and we had to increase <sup>the</sup> load gradually with the brake. This took some time and we had difficulty in keeping the wheel cool. Finally the engine ran steadily at 200 R.P.M. for ten minutes, when we had to stop on account of wheel heating.

CONDITIONS OF PRODUCING PLANT:

Mr. DeClercy with his men, attended to producer and engine in order to get the best results. They cleaned out the producer, in the morning, and made a new fire. All coal was sifted by them.

on the day of test, it took fully four hours to get gas

196

of sufficient<sup>ly</sup> good quality to carry full load. This when Mr. DeClercy was running the plant himself. ~~This~~ is much too long; for with a good producer it is possible to start with a new fire and carry full load in 40 minutes at the outside. Comparing size of producer with producers of other makes, it should easily develop 40 HP.

RESULTS

TIME OF STARTING TO blow PRODUCER:

10 A.M.

TIME OF STARTING ENGINE:

11.20

DURATION OF TEST:

10 minutes.

DIA. OF BRAKE WHEEL:

7'-0" allowing for the 1" rope. The circumference was taken as 22'-0".

WEIGHTS ON BRAKE:

260 lbs. This allows two pounds for extra rope where weights were tied.

READING OF SPRING BALANCE:

5 lbs.

R.P.M.

200 revolutions.

BRAKE HORSE POWER: 34.5

With same weight and scale reading, and speed 228 R.P.M., the brake horse power was 39.25. If the engine could be operated at 240 r.p.m. and under the same conditions, as test the power

195

would be 41.5 B.HP. In our opinion, 210 R.P.M. is the normal speed, for an engine of this size, and type, but we understand you have written to the makers on this point.

DRIVING PULLEY:

From available information, we could not decide whether driving pulley had been supplied by Messrs. Tangye, or made here.

PULLEY ON PUMP SHAFT:

According to information, received from the engineer, Mr. DeClercy had a smaller pulley on pump shaft than there is at present. The belt slipped with the small pulley, and Mr. DeClercy took it off, and has taken it away.

WIDTH OF BELT:

With the present pulley on pump shaft, and the engine running at 210 R.P.M., it will require a pulley 54" diameter, on the engine to make the pump run 850 R.P.M. At the increased belt speed, a light double belt 9" wide, will easily transmit 40 HP.

FRICTION CLUTCH:

This is a #12 Dodge Clutch and according to their catalogue rating, will transmit 85 H.P. at 850 r.p.m. if properly adjusted. It did not slip any time we were running it.

194

STARTING DEVICE:

This is a good form of starter, and should be quite satisfactory.

REGULATING DEVICE:

There is no automatic regulation arranged as yet, in connection with the well.

P49/C5,26



J. Philo Vanier, Esq.

We trust that the above report contains the information you desire, and we will be glad to furnish any further information in our power, relating to this plant.

We are, yours truly,

~~Laurel H. Smith~~  
Per \_\_\_\_\_

193

P49/C5,26



**Laurie & Lamb**

FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

2 BOARD OF TRADE BUILDING

Montreal  
CANADA

CABLES: "LARCO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

*Contract as per  
Contract as per*

REFER TO \_\_\_\_\_

December 14th, 1907.

J. Emile Vanier, Esq.,  
25 Beaver Hall Square,  
C I T Y.

Dear Sir:-

As requested by you, we enclose drafts of reports  
on gas Engine, at the Mile End Pumping Station, for your approval.

We will be glad to modify these in any way you  
suggest, or to cover any of the points more fully.

we are, yours truly

  
LAURIE & LAMB.

198

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Ville de  
St. Louis  
Contract de Clercy

le 17 Décembre 1907.

Mons. A.F.Vincent  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -


Cher Monsieur,

Dans l'affaire de la machine à gaz DeClercy un essai de cette machine a été fait par M.M. LAURIE & LAMB que j'avais requis de ce faire.

L'essai en question a été fait en présence de Mons. DeClercy lequel avait tenu à faire fonctionner le gazogène lui-même - Le rapport de LAURIE & LAMB que j'attends demain vous sera remis aussitôt.

Je vais aussi donner ordre à ces messieurs de faire les changements nécessaires au système d'engrenage lequel est défectueux et ne donne pas la vitesse requise à la turbine.

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

199

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



JG. 147775.

**Tangyes Limited,**  
Cornwall Works, **Birmingham.**

REFERENCE BY  
444/0/GE 54.



18th. December, 1907.

Mr. J. Emile Vanier,  
5, Beaver Hall Square,  
MONTREAL, Canada.

Dear Sir,

re Gas Engine supplied to Town of St. Louis.

In further reply to yours of the 3rd. inst. we have now given this matter our consideration, and have to say that although we regret there should be any disagreement between your Town Council and Mr. de Clercy, we have always made it a custom never to interfere in any dispute between a customer of ours and his clients, and we regret therefore that in the present instance we see no reason to depart from this custom, and we are therefore unable to send you the particulars you ask for. We have, however, much pleasure in mailing you a copy of our book of instructions for running the Gas Engine, but as regards the other questions you ask, we trust you will not think us discourteous in declining to answer them. It is almost needless to say that the engine is of our usual high standard of excellence, and that it satisfactorily passed the tests which we always impose upon these engines, or it would never have left these Works. We are extremely sorry there

201

P49/C5,26

1 8 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Mr. J. Emile Vanier,

(2).

should be any disagreement between you, more especially as we heard from a Canadian gentleman who has lately visited us, that Mr. de Clercy is considered to be one of the best Gas Engine men in Canada.

We trust however, that you will ultimately find some means of amicably settling <sup>your</sup> ~~the~~ differences, and that the plant will be got to work to the satisfaction of the Committee in particular, and the good of the inhabitants of the Town of St. Louis in general.

Yours faithfully,

for TANGYES LIMITED.

*W. Thompson*

200

December 19th 7

Messrs. Laurie & Lamb  
211 Board of Trade Building  
City -

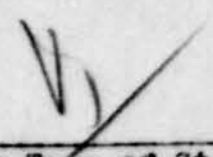

Dear Sirs,

I beg to return herewith draft of report on DeClercy's gas plant at St.Louis - That will do -

Please complete same and send here with duplicate of same. Also please see without delay to replace driving pulley so that with the actual gearing the pump will run at 850 R.P.M. But to do that I wish you would base yourselves on the practical number of revolutions of the driving pulley, not on the theoretical number of same - or as mentioned in catalogue - ( The catalogue mentioning 210) - I mean that of the motor in ordinary times revolves only at 180 or 190 instead of 200 or 210, that the turbine be operated at 850 anyhow.

I wish you would complete this work as quick as possible so as to enable us to work this gas engine instead of the steam one.

Yours truly,

  
  
Engineer Town of St.Louis -

P.S.

After this machine is made to run regularly it will then be in order to tell me what would be the less value between the plant as specified and contracted for and the machinery delivered. The gearing would not be of the same value at that in contract -

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

Also regulating device would be missing, but this, between ourselves I will do without it -

The broken spoke on fly wheel be repaired -

Also strained shaft should be mended.

V)

202

REFER TO \_\_\_\_\_

December 28th, 1907.

J. Emile Vanier, Esq.,  
5 Beaver Hall Sq., C I T Y.

Dear Sir:-

We regret that illness of the writer has caused a delay, in the returning of the report on the gas engine test at St. Louis Pumping Station. However we beg to return same now in duplicate as requested. The report on flywheel we have also made in duplicate and return herewith.

We have straightened shaft and put pins in flywheel arm. We did not put straps on arm as this would only make the wheel unsightly and not materially strengthen it.

As stated in our previous report, there is no fear of the flywheel causing any accident., as it is amply strong as it is.

With reference to changing the size of pulley, on gas engine to bring the speed of pump up to 850 R.P.M., If we do this under the present conditions, the engine will not be able to drive the pump; as at 850 R.P.M., the pump will require more power.

We would suggest that something might be done to the turbine shaft in order to make it run easier. As it is now, it

205

requires too much power to run it.

We tried the pull required to keep the shaft moving and find that at 850 R.P.M. it would require about 13 HP. to run the shaft alone. Assuming an efficiency of 45% for the pumps and taking 17 HP. as the useful work, this would give 36.3 HP. required for the pumps. Allowing 4 HP. for the loss in the belt and gears, which is not too much. This totals up (26.3 plus 13 plus 4) to 43.3 HP. required.

The engine should not do more than about 35 HP. for continuous working at 210 R.P.M.

If there is a valve on the discharges or suction pipe, of pump, you can vary the work of pump to suit the engine by regulating this valve.

This we often do on this type of pump.

You will have to do this if the pump is to run at 850 R.P.M. As the pump is designed for 850 R.P.M. it would be most efficient at that speed.

The pulley on the engine will have to be broken in order to get it off as there is not room enough between the wall and end of shaft.

In the new pulley, we could propose a wood split pulley but we will not do anything more till we hear from you.

We are, yours truly, Maurice J. Lamb

Per 

204

~~Ernest S. Lamb~~  
~~Contract de Clercy~~

January 9/08

Messrs. Laurie & Lamb  
Engineers  
211 Board of Trade Building  
City -

Dear Sir,

Would you please see to the change of the actual driving pulley on deClercy's gas motor at St. Louis pump station so as to give the called for 850 R.P.M. on the turbine or something approaching -

As you say in your last letter to me, I think that you will have to break the cast iron pulley now used in order to get it out and that a split one of larger size will have to be put on to replace the actual one.

Would you see that this is done without delay.

In doing so you will greatly oblige,

Yours truly,

~~V. J.~~  
Engineer Town of St. Louis -

206

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Bisailon & Brossard*  
AVOCATS

F. J. BISAILLON. C. R.  
ARTHUR BROSSARD. C. R.  
HECTOR ROANNÈS-BISAILLON. LL. B.

*11 & 17 Côte de la Place d'Armes*

*Montréal*, le 9 Janvier 1908.

Mr J. E. Vanier,  
Ingénieur civil,  
5 Beaver Hall Square.- Montreal.

Cher Monsieur:- Re DeClercy vs la Ville de St-Louis.

Veillez trouver, sous pli, copie du compte et de la déclaration.

Je vous transmets ces documents afin que vous soyez mieux en état de préparer les notes que vous devrez me fournir, pour me permettre de préparer ma défense. Il serait nécessaire que j'aurois ces notes dès le commencement de la semaine prochaine, l'action ayant été signifiée le 2, j'ai dû comparaître hier, et le délai pour plaider au fond expire le 14, mardi.

Dans l'intervalle je vais faire une motion pour obliger le Demandeur à faire des allégations plus précises, ses allégations étant si longues et si complexes qu'il est impossible d'y répondre d'une manière catégorique.

Vous pouvez toujours m'indiquer ce que j'aurai à répondre à chacun des paragraphes, tel qu'ils apparaissent dans la déclaration, dont je vous envoie une copie.

Veillez agréer mes salutations,

Et me croire,

Votre tout dévoué,

*M. J. Bisailon*



LA VILLE DE ST LOUIS.

D O I T

à Jules De Clercy.

Restant dû sur moteur à gaz		\$ 267.50
Restant dû sur gazogène et installation diverses		<u>620.00</u>
		887.50
A déduire pour le flotteur qui n'a pu être posé faute des appropriations des bâtiments etc.	X	<u>30.00</u>
		857.50
Heures de travail des conducteurs de la machine pour pomper, à partir du 10 Octobre:-		
24 jours à Lemieux à \$2.00		\$ 48.00
25 jours à Pajot à \$2.00		50.00
Supplément pour 3 dimanches		3.00
▪ 1 jour de fête		1.00
▪ 18 nuits		18.00
Pas et démarches et temps de Mr De Clercy et de son contremaitre.		<u>30.00</u>
		150.00    150.00
Posé un manomètre	om X	3.00
5 gallons d'huile à \$0.90	om X	4.50
Percement des murs, grattage du plancher au passage de la courroie pour changement de poulie et autres travaux d'appropriation des bâtiments.	mm	6.00
Changement de poulie pour les besoins du pompage, rallongement de courroie etc..	mm	16.00
Réparation de deux dents d'engrenage cassées par suite de la défectuosité de la turbine.	mm	<u>3.50</u>
		\$1040.50

(Signé) Dorais Dorais & Bessette.

Procureurs du Demandeur.

VERAIE COPIE

P49/C5,26



PROVINCE DE QUEBEC }  
DISTRICT DE MONTREAL }  
No 2217 }

C O U R S U P E R I E U R E .

Jules De Clercy.

Demandeur.

-vs-

La Ville de St-Louis.

Défenderesse.

-----  
LE DEMANDEUR DECLARE CE QUI SUIT:

1o- Le 22 Mars 1907, par écrit sous seing privé fait en la Cité de Montréal, la Défenderesse s'est engagée à payer au Demandeur la somme de quinze cent cinquante piastres (1550.00) pour le prix d'un certain moteur à gaz "Tangyes" de quarante chevaux, avec appareils de mise en opération, le tout à être installé par le Demandeur dans le poste des pompes d'égoût de la Défenderesse, sur la Rue St-Laurent, encoignure du Chemin du Sault, en la Ville de St-Louis; que le prix du dit moteur à gaz avec appareils de mise en opération, y compris l'installation devait être payé comme suit par la Défenderesse, savoir:-  
Quatre cents piastres (400.00) comptant et la balance sur mandat de Mr J.Emile Vanier, Ingénieur de la Défenderesse, moins cependant la somme de trois centcinquante piastres (\$350.00), à ne devenir exigible et payable que trente (30) jours après la mise en opération parfaite du dit appareil.

2o Que le dit vingt-deuxième (22) jour de Mars 1907, par un autre écrit sous seing privé, la Défenderesse s'est engagée à payer au Demandeur une autre somme de seize cents piastres (\$1600.00) pour le prix de certains autres appareils, savoir:  
Un générateur de gaz pour enthracites criblés, capable de donner quarante (40) chevaux, avec tous les accessoires mentionnés au dit écrit, tels que tuyauterie d'air, de gaz, d'eau et d'échappement, réservoir réfrigérant, régulation automatique de la vitesse, fondations des appareils et du moteur, engrenage sur l'arbre

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

l'arbre vertical du puits d'égout, arbre de commande, supports, poulies, courroies, y compris l'installation et la mise en opération des dits appareils dans le poste et annexe des pompes d'égout de la Défenderesse, situés à l'extrémité de la Rue St-Laurent, encoignure du Chemin du Sault, en la Ville de St-Louis; que le prix du dit générateur à gaz et de ses accessoires ci-dessus mentionnés dans le présent paragraphe, devait être payé comme suit par la Défenderesse, savoir:-

Neuf cents piastres (\$900.00) dans le cours des travaux, sur mandat de l'Ingénieur de la Ville de St-Louis, et la balance de sept cents piastres (\$700.00) un mois après la mise en opération parfaite des travaux ci-dessus;

3o- Que le dit moteur à gaz et le dit générateur, et tous les accessoires ci-dessus mentionnés, ont été fournis par le Demandeur à la Défenderesse, livrés par le Demandeur à la Défenderesse, installés à l'endroit voulu, longtemps avant le 10 Octobre 1907;

4o- Que le dit moteur à gaz, le dit générateur à gaz et tous leurs accessoires ci-dessus mentionnés, ont été mis en opération parfaite et satisfaisante par le Demandeur depuis beaucoup plus d'un mois, savoir:- ----- depuis le ou vers le 10 Octobre 1907; que de fait le Demandeur a fait fonctionner lui-même pendant un mois, y compris dimanches et fêtes et souvent jour et nuit, à partir du 10 Octobre 1907, au moyen des dits appareils, la turbine de la Défenderesse attachée aux dits appareils et destinée à pomper les eaux d'égout de la Défenderesse; que depuis le 10 Novembre 1907 la Défenderesse elle-même a fait fonctionner les dits appareils, et s'en est servi;

*voir à l'annexe  
pour les détails*

5o- Que <sup>sur</sup> la somme de quinze cent cinquante piastres (\$1550.00) mentionnée au paragraphe I ci-dessus pour le moteur à gaz de quarante chevaux, le Demandeur n'a reçu jusqu'à présent que la somme de douze cent quatre vingt-deux piastres et cinquante centins (\$1282.50) ce qui laisse due la somme de deux cent soixante-sept piastres et cinquante centins (\$267.50) sur le dit moteur à gaz.

511

6o- Que sur le prix de seize cents piastres (\$1600.00) stipulé pour le gazogène de quarante chevaux avec installations diverses, ainsi que mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, le Demandeur n'a reçu jusqu'à présent que neuf cent quatre-vingt piastres (\$980.00) ce qui laisse due au Demandeur une balance de six cent vingt piastres (\$620.00) sur le dit gazogène et ses accessoires;

7o- Que les deux dites sommes de \$267.50 et \$620.00, mentionnées aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus, sont depuis longtemps dues au Demandeur, qui a rempli parfaitement et substantiellement toutes les obligations qu'il avait assumées dans les deux écrits sous seing privé ci-dessus mentionnés, faits la 22 Mars 1907 et signés par le Demandeur et par la Défenderesse, représentée par son Maire et son Secrétaire Trésorier (sauf ce que le Demandeur dira plus loin quant à une réduction de trente piastres qu'il est disposé à faire pour le coût d'installation d'un flotteur qui n'a pu être posé, sans la faute du Demandeur et par la faute de la Défenderesse);

8o- Que par l'écrit sous seing privé mentionné au paragraphe I ci-dessus, le Demandeur s'est engagé à livrer le moteur à gaz "Tangyes" à la Défenderesse, le ou vers le 18 Juin 1907, et que par suite de cas fortuit et de force majeure, dont le Demandeur ne peut nullement être tenu responsable, le dit moteur à gaz n'a été livré à la Défenderesse que le ou vers le 1er Octobre 1907; il avait été convenu entre le Demandeur et la Défenderesse ainsi qu'il appert d'ailleurs aux écrits sous seing privé ci-dessus mentionnés que la commande pour le dit moteur à gaz devait être donnée par la Défenderesse et par le Demandeur à la maison "Tangyes" qui a sa place d'affaires en Angleterre; en conséquence le moteur fut commandé à la dite maison "Tangyes" et arriva à Montréal le ou vers le 10 Juin 1907, à bord de l'un des vapeurs transatlantiques de la Cie Dominion; le dit moteur à gaz complètement cassé, et fut mis tout-à-fait hors de service par la dite Cie Dominion accidentellement, lors de son débarquement sur le quai dans le port de la Cité de Montréal; dans ces circonstances

circonstances le Demandeur, de concert avec la Défenderesse, refusa d'accepter le dit moteur à gaz et en commanda immédiatement un autre de la dite maison "Tangyes"; la dite maison "Tangyes" fut alors obligée de faire un autre moteur du même patron et de l'expédier; le nouveau moteur, malgré toute la diligence la plus grande, faite tant de la part du Demandeur agissant de concert avec la Défenderesse, que de la part de la dite maison "Tangyes", n'arriva à Montréal et ne put être livré à la Défenderesse que le ou vers le 1er Octobre dernier;

*Rem le moteur*

9o- Que le 10 Juin le Demandeur avait déjà installé le générateur à gaz et tous les accessoires voulus; que par le contrat du 22 Mars 1907 mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, le Demandeur devait mettre en marche le dit générateur à gaz, avec ses accessoires, dans un délai de trois mois à partir du 22 Mars 1907; que si ne n'eût été du retard mentionné au paragraphe 8 ci-dessus quant au moteur à gaz, le Demandeur eut mis le dit générateur à gaz et tous ses accessoires, y compris le moteur en opération, dans le dit délai de trois mois à partir du 22 Mars 1907;

----- et que ce n'est que par suite du retard causé par cas fortuit et force majeure dans l'installation du moteur à gaz, ainsi ----- que mentionné ci-dessus, que le Demandeur n'a mis le dit générateur à gaz et tous ses accessoires, ainsi que le moteur à gaz "Tangyes", en marche et en opération que le ou vers le 10 Octobre 1907.

10o- Que dans l'écrit sous seing privé en date du 22 Mars 1907, mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, il fut stipulé que le Demandeur établirait un flotteur dans le puits d'égout pour diminuer la vitesse et les dépenses de la machine automatiquement; que le coût d'installation de ce flotteur aurait été la somme de \$30.00 environ, mais que le Demandeur n'a pu jusqu'à présent installer ce flotteur pour entre'autres raisons les suivantes:- L'installation de ce flotteur exigeait le percement des murs de la bâtisse où se trouvent installés les appareils, ainsi que le percement de la voûte en béton armé du puits d'égout, lequel puits se trouve en dehors de cette bâtisse (fait dont le Demandeur d'ailleurs n'a pas été prevenu lors du contrat et qu'il ignorait;) la Défenderesse a toujours négligé

*C'est par là*

209

et

*C. est pas  
Mais*

et refusé de percer les dits murs de la dite bâtisse et la dite voûte en béton pour permettre au Demandeur d'y poser les fils nécessaires, et a aussi toujours négligé et refusé de faire la construction d'abris nécessaires pour la protection de ces fils et de ce flotteur; d'un autre côté l'installation de ce flotteur eût exigé que le puits dans lequel il devait être mis soit vidé pour un certain espace de temps; et par suite de circonstances qui n'ont pas dépendu du Demandeur, les eaux d'égout du puits en question ont toujours été maintenues à un niveau qui n'a pas permis au Demandeur d'y installer le dit flotteur.

11o- Qu'en conséquence des faits mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus le Demandeur est prêt à réduire une somme de \$30.00 sur la somme de \$620.00 mentionnée ci-dessus comme étant la balance due sur l'installation du gazogène et des accessoires; que tout en faisant cette réduction pour le moment, le Demandeur déclare qu'il a toujours été prêt et qu'il sera toujours prêt à installer ce flotteur quand la Défenderesse et les circonstances le lui permettront, le dit Demandeur ayant de longue date donné le contrat à un mécanicien pour ce flotteur.

12o- Qu'en tenant compte de cette réduction de \$30.00 la Défenderesse doit au Demandeur une somme de \$857.50 sur les prix stipulés aux deux écrits mentionnés aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus;

13o- Que la Défenderesse doit en outre au Demandeur une somme de \$150.00 étant pour le temps dépensé par le Demandeur et par son contre-maitre et pour les salaires payés par le Demandeur à ses ouvriers pendant un mois de pompage fait par le Demandeur à partir du 10 Octobre jusqu'au 10 Novembre 1907, ainsi que le tout appert au compte détaillé annexé à la présente déclaration; que d'après les contrats mentionnés au paragraphes 1 et 2 ci-dessus le Demandeur n'était pas tenu de faire ce pompage des eaux d'égout, et il ne l'a fait qu'à la demande et réquisition de la Défenderesse et pour le bénéfice de cette dernière; que la Défenderesse doit en outre au Demandeur une somme de \$3.00 pour un manomètre posé par le Demandeur sur les tuyaux

*208*

tuyaux d'égout de la Défenderesse a. la réquisition et pour le bénéfice de cette dernière, et que le passage de ce manomètre est un ouvrage absolument étranger aux travaux spécifiés dans les deux écrits mentionnés aux paragraphes 1 et 2 cidessus-;

14o- Que la Défenderesse doit aussi au Demandeur une somme de \$4.50 pour 5 gallons d'huile (à \$0.90 par gallon) dépensés par le Demandeur pour le graissage du cylindre du moteur à gaz lors du fonctionnement d'icelui pendant un mois à partir du 10 Octobre 1907;

15o- Que la Défenderesse doit aussi au Demandeur une somme additionnelle de \$25.50 étant pour certains ouvrages faits par le Demandeur pour la Défenderesse, à la demande et pour le bénéfice de cette dernière, ainsi que le tout appert au compte annexé à la déclaration; que les dits ouvrages ne sont pas compris dans les contrats mentionnés aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, et étaient et sont dans tous les cas à la charge de la Défenderesse; que les dits ouvrages consistent en changement de poulie pour les besoins du pompage, rallongement de courroie, percement de murs, grattage du plancher au passage de la courroie pour dit changement, autres travaux d'appropriation des bâtiments; réparation des deux dents d'engrenage cassées par suite de la defectuosité de la turbine etc.

16o- Que tous les montants ci-dessus forment ensemble le somme de \$1040.50 que la Défenderesse doit au Demandeur et que la Défenderesse néglige et refuse de payer.

Pourquoi le Demandeur conclut à ce que la Défenderesse soit condamné à lui payer la somme totale de \$1040.50 avec intérêt depuis la présente demande, et les dépens.

Montréal, Décembre 31, 1907.

(S igné) Dorais, Dorais & Bessette.

(VRAIE COPIE)

Dorais Dorais & Bessette.

Proc. du Demandeur.

Proc du Demandeur.

2073

\* TELEPHONE "LONG DISTANCE"

ADRESSE TELEGRAPHIQUE "BIS MONTRÉAL"

*Bisailon & Brossard*  
AVOCATS

F. J. BISAILLON, C. R.  
ARTHUR BROSSARD, C. R.  
HECTOR ROANNES-BISAILLON, LL. B.

*11617 Côte de la Place d'Armes*  
*Montréal, 14 Janvier 1908.*

Mr J. Emile Vanier.

Ingénieur civil.

5 Beaver Hall Sq.- City.

Cher Monsieur:- Re de Clercy vs Ville St. Louis.

J'aurais du vous envoyer plus tôt la copie de protêt que vous m'aviez demandée; vous voudrez bien la trouver sous pli.

J'aurai besoin de vos notes, au sujet de cette affaire, vers la fin de la semaine.

Votre tout dévoué,

*H. J. Bisailon*  
210

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



**Laurie & Lamb**

FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.

CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

*Contest de Chaudière  
Velle de Jura*

1 BOARD OF TRADE BUILDING

**Montreal**  
CANADA

CABLES: "LARCO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

C.O. 413

REFER TO

January 27<sup>th</sup>, 1908.

Dict. WW/RV

J. Emile Vanier, Esq.,  
5 Beaver Hall Square,  
City.

Dear Sir:-

We are suffering some delay by the manufacturers not supplying the pulley for the engine at St. Louis. We expect, however, to have it on shortly. We simply write you so that you may know that the matter is receiving proper attention.

We are, yours truly,

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten mark]*

216

P49/C5,26

2 0 0

1 2 3 4 5 6 7 8

*Emballe de  
21 Mars  
Contrat de Clercy*

le 27 Janvier 8

F.J. Bisailon, Ecr., C.R.  
Avocat - 11 Côte de la Place d'Armes  
En Ville -

Cher Monsieur,

En réponse à la vôtre au sujet de la poursuite DeClercy  
contre la Ville de St. Louis, j'ai l'honneur de vous ~~rapporter~~ les faits  
suivants savoir:

- 1o. Que le 18 Novembre dernier 1907 par un protêt signifié à  
Mons. de Clercy - cet entrepreneur a été mis en demeure de com-  
pléter les ouvrages de son contrat pour moteur à gaz et ac-  
cessoires et qu'un certain délai lui avait été donné pour ce  
faire.
- 2o. Qu'entre autres choses on se plaignait que le moteur installé  
n'avait pas la force spécifiée au contrat du 22 Mars 1907 -
- 3o. Que le système d'engrénage et de poulies de transmission  
n'avait pas les dimensions nécessaires et non plus la qua-  
lité pour donner à la turbine de la corporation la vitesse  
voulue.
- 4o. Qu'aussi le système de flotteur à établir dans puits d'égouts  
n'avait pas été installé par l'entrepreneur.
- 5o. Qu'enfin plusieurs autres ouvrages de moindre importance n'a-  
vaient pas non plus été exécutés, etc. etc.,.

Monsieur DeClercy n'ayant jamais fait même mine de compléter  
ses ouvrages, j'ai dû comme Ingénieur de la Ville et avec l'autorisa-  
tion de la dite Ville m'occuper de faire compléter ces ouvrages - une


*219*

partie des ouvrages en question a été faite par un autre entrepreneur et à la date d'aujourd'hui il reste encore quelque chose à terminer, ~~et~~ qui sera complété sous peu.

Alors je serai en mesure de faire rapport à la Corporation <sup>de St. Louis</sup> laquelle pour remettre à Mons.DeClercy la balance de l'argent qui lui reviendrait éventuellement.

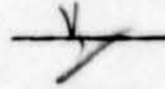
J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très dévoué,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

P.S.

Ci-jointe la copie du protêt que vous m'aviez prêtée.



218

*Eugene Robinson  
Contract de Clercy*

27th January 8

Messrs. Laurie & Lamb  
Consulting & Contracting Engineers  
Room 211 Board of Trade Building  
City -

Dear Sirs,

How are you getting along with putting up of a new pulley on the DeClercy gas motor at a sewerage pumping station, Town of St. Louis.

I am anxious to see these things finished so as to be able to close up this whole contract with DeClercy & yourselves.

Please keep me "au courant" and thus oblige,

Yours truly,

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Engineer Town of St. Louis -

*517*

P49/C5,26

2 0 3

1 2 3 4 5 6 7 8

**Laurie & Lamb**

FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

211 BOARD OF TRADE BUILDING

**Montreal**  
CANADA

CABLES: "LARGO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

*Contient de clou  
après visite  
planche*

Dict. AL/RV

REFER TO C.O. 426

February 18th., 1908.

Emile J. Vanier, Esq.,  
5 Beaver Hall Square,  
CITY.

Dear Sir:-

In accordance with your order we have delivered a 54"  
by 10" split pulley for the gas engine at the St. Louis Pumping  
Station.

Our man was out there today, and he tells us that the  
gas engine cannot be shut down at present to put this pulley on.  
We will be glad if you will let us know when the gas engine can be  
shut down in order that we may complete this job.

We are, yours truly,

*[Signature]*  
Per \_\_\_\_\_

222

P49/C5,26

2 0 4

1 2 3 4 5 6 7 8

ROOM 211, BOARD OF TRADE BUILDING

MONTREAL, October 10, 1908

Messrs. The Town of St. Louis.

In account with

**Laurie & Lamb**

CONSULTING AND SUPERVISING MECHANICAL  
ENGINEERS

Telephone Main 786

To Account Rendered,

\$155 90

221

P49/C5,26

2 0 5

1 2 3 4 5 6 7 8

**Laurie & Lamb**

FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

211 BOARD OF TRADE BUILDING

**Montreal**  
CANADA

CABLES: "LARGO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

REFERTO \_\_\_\_\_

October 10, 1908.

J.B. Vanier, Esq.,  
Consulting Engineer,  
Montreal.

Dear Sir:-

With reference to the enclosed statement of account against the Town of St. Louis, will you kindly inform us who is the proper official, to whom we should apply for payment of this, and oblige,

Yours truly,

**Laurie & Lamb**

Per *W. H. Laurie*

WW/KT

*W. H. Laurie*

520

P49/C5,26

2 0 6

1 2 3 4 5 6 7 8

*Gauts village de  
St Louis  
Canton de Clercy*

le 21 Avril 1908


Monsieur Gauthier  
Pourvoyeur  
Ville de St.Louis  
(Hotel de Ville )

Cher Monsieur,

Il faudrait hâter la complétion de l'installation de la machine à gas par la mise en place de la nouvelle poulie que M.M. LAURIE & LAMB doivent faire - J'ai hâte d'en finir avec l'affaire de Clercy et faire rapport au Conseil -

Voyez y donc et tenez moi au courant s'il vous plaît.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St.Louis -

223

P49/C5,26

2 0 7

1 2 3 4 5 6 7 8



*Constat de  
Clerey*

April 21st

3

Messrs. Laurie & Lamb

Room 211 Board of Trade Building  
C i t y -

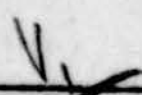
Dear Sirs,

The DeClerey matter is not forgotten - The Town of St. Louis have made a change at the sewerage pump station - They have a new man and they have made a renovation of the interior over there, gears are covered and there is no more grease scattered around.

I am now pressing the purveyor Mr. Gauthier who has charge of these things to get you to make the change of the pulley on the gas engine and then we will settle our accounts.

In the meantime, I remain dear Sirs,

Yours truly,

  
\_\_\_\_\_  
Engineer ~~Town~~ of St. Louis -

*224*

P49/C5,26

2 0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

SUPERIOR COURT -

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL  
No.2217 -

The 21st.day of May 1908  
Present: - The Honorable Judge Loranger

Jules DeClercy of the City & District of Montreal  
Contracting Engineer -

Plaintiff

Vs. -

The City of Saint Louis, body politic and corporate . having busi-  
ness office in the City of Saint Louis. in the district of Montreal  
Defendant.

The Court after having heard the parties hereto, through their  
advocates upon the merits of the cause, after examination of the pro-  
ceedings and of the documents produced, and after due deliberation:-

Upon motion of the defendants for reference to experts:-

WHEREAS the facts under litigation can be verified to greater advan-  
tage by experts posted upon the subject, the court maintains the mo-  
tion of the defendants, refers to three experts the knowledge of the  
present cause, said expert to be sworn, and after preliminary notice  
given to the parties, to visit the spot and hear all parties hereto  
themselves as well as their witness, under oath, on the day and  
at such hour as shall have been given notice of to the parties inte-  
rested and to submit on or before the 15th, of June next, a written  
report to this court, the said experts, after having taken cognisance  
of the documents forming the dossier, and having heard all parties  
and witnesses as aforesaid, shall make a report on the whole and es-  
pecially upon the following facts: -

230

P49/C5,26

2 0 9

1 2 3 4 5 6 7 8

(1) Granted that two gears are connected together and run at a very high rate of speed, and that one of the conditions imposed is that there shall be no deafening noise for the neighborhood what kind of gear is necessary? -

*claire a pas de vibration de ce genre dans le contrat*

(2) And what kind of gear under such conditions, will best resist wear and tear? -

*this is not the question - the contract has to be executed*

(3) Was the gearing furnished by the Plaintiff of good quality and of proper size to transmit the 40 H.P. of the motor, and to run the turbine at 850 revolutions per minute, if it be supposed the said 40 H.P. were sufficient on the motor?

*it was not proportion to*

(4) Did the City of Saint Louis itself, replace, in the case of another turbine driven by a steam engine, and situated next to the one referred to in this cause, its own gearing, entirely made of metal, to gearing similar to that furnished by the Plaintiff?

*we could not get the new cut gears in time - because*

(5) Was the calculation of the transmission properly made so as to run the turbine at 850 revolutions to the minute?

*Yes the gearing gave about 630 rev. al.*

*N<sup>o</sup> at 210 of the gear*

(6) Was the gearing furnished by the Defendant of a power corresponding to the 40 H.P. of the motor?

*that is not the question*

(7) Was the transmission system in conformity with the terms of the contract - if not, in what did it differ from it?

*N<sup>o</sup>*

(8) If not in conformity with the terms of the contract, how much less is the one set by the plaintiff worth?

*?*

(9) Is the transmission system set by the plaintiff superior or not, in quality, to the one specified in the contract?

*?*

And in either the affirmative or the negative, in what is it superior or inferior?

*529*

And the court appoints as experts, Walter H. Laurie, suggested

by the Defendants, Charles H. Miller, Manufacturer and Machinist, suggested by the Plaintiff, and John Meadowcroft, expert Mechanic, as third Expert: Costs reserved.

Signed: L.O. Loranger  
J. S.C.

Correct copy  
(signed) J.A. Giraud, Dept. P.C.S.

True copy:-  
Dorais, Dorais & Bessette,  
Procurators of the Plaintiff -

528

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

TOWN OF St. LOUIS

County of HOCHELAGA, P.Q.

GENERAL SPECIFICATION RELATING TO THE INSTALLATION  
OF A 40 H. P. GAS PRODUCER PLANT AND  
ACCESSORIES AT A SEWERAGE PUMP  
STATION, St. Lawrence Street,  
corner of Back River Road.

1o. The Contractor shall visit the sewerage pump building, and take cognizance at the office of the undersigned of the details concerning the operation of the pumps in order to get acquainted with the exigencies of the gas plant to be put up. The proposition of the contractor shall absolutely cover everything that is necessary for the perfect and permanent operation of the plant that he is asked to submit.

2o. The gas motor shall be 1st. class in every particulars, the parts made in cast iron, steel, etc, shall be made with appropriate material of the 1st. order, that is to say of the resistance and endurance required, with also usual factors of safety.

This motor shall be provided with a starting device subject to the approval of the undersigned.

3o. The gas generator and accessories shall be made for the particular utilisation of the combustible called "The Lackawana Pea Coal" screened and without dust. This generator shall have a sufficient capacity and also the necessary margin to operate the 40 H.P. motor when running full.

527

4o. All air, gas, water and exhaust piping, also cooling tanks, supports, etc, shall be 1st. class in every respect and so arranged as to suit the good working of the machinery, and also to suit the actual lay out of the buildings including the projected extension to said buildings as necessitated by the new gas installation which according to the wish of the Town of St. Louis is to replace the electrical one.

*not properly covered. I will send for above*

5o. The contractor shall furnish and put up ready for operation ~~an~~ automatic regulating device on the gas motor connected with a float in the sewerage collecting well and also connected with the centrifugal regulator of the motor, with counter weights etc, or otherwise, the whole appropriate and subject to the approval of the undersigned.

not

6o. The Contractor shall guarantee the good operation of his complete plant for a year after completion, and he shall replace without cost to the Town all defective parts eventually found as soon as asked to do so.

7o. The plant shall be delivered to the Town in complete working order 3 months after date of contract, in default of which he shall be charged a penalty of \$ \_\_\_\_\_ for each day of delay.

8o. The plant shall be paid according to conditions to be determined by the municipal Council of the Town of St. Louis or its duly authorized representatives.

226

9o. The Contractor after completion of the putting up of his plant shall instruct the appointed employee of the Town who will take charge of the plant, ~~and~~ how to run the said plant.

10o. The Town shall build all extensions to the actual buildings necessitated by the installation of the new plant herein specified.

11o. The Contractor shall build all foundations for machinery that the installation of the gas plant shall require and the whole is to be acceptable to the undersigned.

*holes in floors*

12o. The contractor will furnish and put up all necessary gears and other accessories to operate the sewerage pump with the required velocity.

These gears shall be of the quality known as "Cut gears" in order to diminish the disagreeable noise of that transmission.

13o. Finally everything that the contractor will have to furnish and install shall be subject to the guidance and approval of the undersigned, whom according to contract to be drawn up and signed, shall give in due time the certificates of payment to the said contractor.

(signed)

J. EMILE VANIER  
Engineer Town of St.Louis -

Montreal \_\_ March 1907.

225

Coutant de Clercy

D-1

Bict. WW/RV.

May 28th., 1908.

Messrs. Dorais, Dorais & Bessette ,  
97 St. James St., City.

Gentlemen:-

We have received copy of the judgment and notice to experts from the Superior Court re the case of Jules de Clercy against the Town of St. Louis. This notice was served at the house of our Mr. W.H.Laurie. Mr. Laurie is now in England and will be away for the next two months; he has, therefore, of course not received this notice, and will not be in a position to act until his return. Our Mr. Lamb, however, would be able to act in his place, if so desired; he is out of town today, but he will be home tomorrow morning.

We are, yours truly,

*Harris & Lamb*

Per \_\_\_\_\_

231

P49/C5,26

2 1 5

1 2 3 4 5 6 7 8



Montreal, June 17th., 08

Mr. J. E. Vanier, C. E.

Engineer of Town of St. Louis.

Town of St. Louis, P. Q.

Dear Sir:- Jules deClercy Vs. the Town of St. Louis

We beg to notify you that we will have a meeting of the interested parties in the above case in the afternoon of June 24th. at 3 P. M. to be held in the Pumping Station. at which meeting we wish you to be present.

We would also like you to arrange for a room in the Town Hall, as we wish to adjourn there to take evidence in the above case.

Yours very truly.

*J. R. Meadowcroft*

Representing Charles Miller & E. Lamb.

532

P49/C5,26

2 1 6

1 2 3 4 5 6 7 8

Contest de Clercy

Bict. WW/RV.

D-1

May 28th., 1908.

Messrs. Dorais, Dorais & Bessette ,  
97 St. James St., City.

Gentlemen:-

We have received copy of the judgment and notice to experts from the Superior Court re the case of Jules de Clercy against the Town of St. Louis. This notice was served at the house of our Mr. W.H.Laurie. Mr. Laurie is now in England and will be away for the next two months; he has, therefore, of course not received this notice, and will not be in a position to act until his return. Our Mr. Lamb, however, would be able to act in his place, if so desired; he is out of town today, but he will be home tomorrow morning.

We are, yours truly,

Laurie & Lamb

Per \_\_\_\_\_

231

**REPRISE**

P49/C5,26

2 1 6

1 2 3 4 5 6 7 8

P49/C5,26

2 1 5

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

REPRISE

J.Emile Vanier;Esq.,

Dear Sir:—

We are sending you this copy of  
letter for your information.

Harris & Lamb

Per \_\_\_\_\_

Montreal, June 17th., 08

Mr. J. E. Vanier, C. E.

Engineer of Town of St. Louis.

Town of St. Louis, P. Q.

Dear Sir:- Jules deCleroy Vs. the Town of St. Louis

We beg to notify you that we will have a meeting of the interested parties in the above case in the afternoon of June 24th. at 3 P. M. to be held in the Pumping Station. at which meeting we wish you to be present.

We would also like you to arrange for a room in the Town Hall, as we wish to adjourn there to take evidence in the above case.

Yours very truly.

*J. R. Meadowcroft*

Representing Charles Miller & E. Lamb.

532

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

TÉLÉPHONE "LONG DISTANCE"

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "BIS MONTRÉAL"

*Bisailon & Brossard*  
AVOCATS

F. J. BISAILLON. C. R.  
ARTHUR BROSSARD. C. R.  
HECTOR ROANNÉS-BISAILLON. LL. B.

*118 17 Côte de la Place d'Armes*

*Montréal*, le 22 Juin 1908.-

Mr J. Emile Vanier,  
5 Beaver Hall Sq.-Montréal.

Cher Monsieur:                      Re DeClercy vs Ville St-Louis

Les experts nommés en cette cause ont fixé mercredi,  
à 3 hrs P.M. leur réunion pour procéder à l'expertise.

Ils ont convoqué les parties à la station de pompe, et  
il sera absolument nécessaire que vous soyez à l'endroit fixé  
avec nous, mercredi, à 3 hrs P.M.

Votre tout dévoué,

*F. J. Bisailon*

*4 Juin allé*

533

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Egnooshus*  
*Contant au Clary*

le 24 Juin 1908

Cher Mons. Gauthier,

On me fait rapport que ce matin à 5 heures la tran-  
chée d'égout de la rue Beaumont était à sec mais qu'à 7 heures lors  
que le chantier des travaux a été ouvert c'était inondé et que l'inon-  
dation a continué de manière à ce que rien n'ait pu être fait.

Les hommes ont dû arrêter et Monsieur Bastien se plaint à  
raison que ces arrêts lui occasionnent des dépenses et pertes de temps  
dont il entend tenir la Ville de St.Louis responsable.

Qu'est-ce que fait votre homme qui pompe le jour à la station.  
Cela ne peut pas marcher comme cela - il faudra arrêter les travaux  
complètement.

Voyez y donc et donnez donc des ordres sévères pour qu'il  
n'y ait pas d'interruption le matin dans le pompage.

Bien à vous,

*V.*  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

234

P49/C5,26

2 1 8

1 2 3 4 5 6 7 8

**Laurie & Lamb**  
FORMERLY  
W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

211 BOARD OF TRADE BUILDING  
**Montreal**  
CANADA

CABLES: "LARCO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

REFERTO. C.O. 459

Dict.TEL/RV.

June 25th., 1908.

J. Emile Vanier, Esq.,  
5 Beaver Hall Square,  
CITY.

Dear Sir:-

In reference to the crank shaft of gas engine. Before same is put into a lathe to be tested, we would like to have a representative there.

Trusting that you will advise us as to when and where the crank shaft will be tested.

We are, yours truly,

**Laurie & Lamb**  
Per \_\_\_\_\_

235

P49/C5,26

2 1 9

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

*Peard & Lalonde*  
*Machinists, Engineers, Millwrights & Electricians.*

Telephone MAIN 5198.

122 WILLIAM STREET.

*Montreal.* JUIN, - 26, 1908. 190

MONSIEUR JOSEPH GAUTHIER ESQ.

VILLE DE ST. LOUIS. MONTREAL.

MONSIEUR,- Après examen de l'engin à gaz qui est  
brisé, Nous sommes prêts à en faire une complète réparation  
à la satisfaction entière de votre Ingénieur ou autres  
experts qu'il vous plaira de nommer.  
Il nous sera accordé quinze jours pour faire ces travaux  
Nous garantissons notre ouvrage et pour le prouver nous en  
demanderons le paiement que quand tout sera complété et reçu  
Comme étant notre premier ouvrage dans votre corporation,  
prenant en considération et espérant surtout continuer à  
faire vos travaux de réparation comme celle de construction  
tant en mécanique qu'en électricité: Nous vous demanderons  
donc pour cette fois-ci le très raisonnable prix de \$ 375.00  
(Trois cent soixante quinze piastres).  
Espérant Messieurs recevoir très prochainement l'ordre de  
commencer ces travaux; En attendant, nous demeurons  
messieurs vos très obligés.

*Peard & Lalonde*

336

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8



Comhat de Clary

June 27th 1908

Mr. Meadowcroft  
at the Garth Co.  
No. 28 Craig Street West  
City -

Personal

Dear Sir,

It would help me a good deal if the 3 experts in the deCleroy matter would write to A.F. Vincent, Esq. - Sec. Treas. Town of St. Louis, Town Hall, corner St. Lawrence & St. Louis Sts. a letter pressing the Town to send to the shop, the shaft of the gas engine at the pump Station, to be straightened.

Otherwise it might take a very long time -

They are too slow over there -

Now the Council will meet on the 30th, next tuesday, and that will be the last meeting before vacation -

Would you please darw up a collective letter and get it signed by the 3 experts.

Thanking you in advance,

I remain,  
Yours truly,

237

V. J.

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

*Contrat de Clercy*

le 27 Juin 1908

Mons. Gauthier  
Pourvoyeur de la  
Ville de St.Louis  
Hotel de Ville -


Cher Monsieur,

M.M LAURIE & LAMB chargés par la Ville de St.Louis de voir à compléter le contrat de Clercy, m'écrivent qu'ils voudraient avoir un représentant pour constater eux mêmes les défauts amonés au "shaft" de la machine à gas, s'il y a lieu par le fait de l'accident survenu lors des essais au frein l'hiver dernier.

Ils voudraient constater cela je suppose lorsque le "shaft" sera enlevé ou lors qu'il sera rendu à la boutique alors qu'on devra le mettre sur le tour -

S'il vous plaît ne pas oublier de m'avertir -

Bien à vous,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

*238*

P49/C5,26

2 2 2

1 2 3 4 5 6 7 8

*Epino Villa  
Contact - Mr. Clary*

July 2nd. 1908

Messrs. Laurie & Lamb  
Consulting Engineers  
211 Board of Trade Building  
City -

Dear Sirs,

Yours of the 25th of June was duly received re gas engine  
at St. Louis and immediately orders were given to let me know as soon as  
piece of machinery to be sent to be straightened out is ready to be ship-  
ped to the shop -

I will then let you know.

Yours truly,

*V. J.*  
\_\_\_\_\_

239

P49/C5,26

2 2 3

1 2 3 4 5 6 7 8

~~Conteur de Clou~~

19 Août 1908

Mons. F.J. Bisailon, C.R.  
17 Côte de la Place d'Armes  
en Ville -

Cher Monsieur,

Vous vous rappelez que dans cette affaire d'expertise de la VILLE DE St. LOUIS & JULES DECLERCY, notre expert WALTER LAURIE était parti à un moment donné pour l'Europe et qu'il a fallu le remplacer par son associé Mons. LAMB.

Il arrive que Mons. LAMB vient de mourir et qu'il serait opportun par conséquent de la remplacer.

Pourquoi ne pas revenir au point de départ et renommer Mons. WALTER LAURIE qui est à présent à Montréal.

Bien à vous,

~~V. J.~~  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St. Louis -

240

P49/C5,26

2 2 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, Sept. 17th., 1908

Mr. J. E. Vanier, C. E.  
Engineer Town of St. Louis,  
Town of St. Louis, P. Q.

Dear Sir:- Jules DeClercy Vs. the Town of St. Louis

We beg to notify you that we will have a meeting of the interested parties in the above case in the afternoon of Sept. 21st. at 3- P. M. to be held in the Pumping Station, at which meeting we wish you to be present.

We would also like you to arrange for a room in the Town Hall, as we wish to adjourn there to take evidence in the above case.

Yours very truly,

*J. P. Meadowcroft*

Representing Chas. Miller & W. Laurie

SM

P49/C5,26

2 2 5

1 2 3 4 5 6 7 8

*Bisailon & Brossard*  
AVOCATS

F. J. BISAILLON, C. R.  
ARTHUR BROSSARD, C. R.  
HECTOR ROANNES-BISAILLON, LL. B.

*117 1/2 Côte de la Place d'Armes*  
*Montréal*, le 23 Septembre 1908

Mr J. Emile Vanier,  
5 Beaver Hall Sq. - Montréal.

Cher Monsieur:-

Re DeClercy vs Ville St-Louis.

Je reçois, cet après-midi, avis de Mr J. R. Meadoy-croft, tiers expert, dans l'affaire ci-dessus, qu'il y aura réunion des experts demain, à 9hrs A.M., à la Chambre 211 Board of Trade Bldg, en rapport avec le changement des "gears".

Il m'informe, de plus que nous pourrions faire entendre des témoins si nous le désirons, lors de cette réunion.

Il est essentiel que vous soyez là avec moi, et que nous soyons prêts à faire entendre nos témoins, s'il y en a.

Votre tout dévoué,

*F. J. Bisailon*

242

af. DeClercy

le 25 Septembre 1908


F.J. Bisailon, Ecr.,  
Avoocat  
11 Côte de la Place D'Armes  
En Ville -

Cher Monsieur,

Seriez vous assez bon de voir à ce que je sois taxé pour  
la déposition de témoin expert que j'ai donnée hier matin au "BOARD of  
TRADE" dans l'affaire DeClercy et la Ville de St.Louis.

Ce faisant vous obligeriez,

Votre bien dévoué,

  
\_\_\_\_\_  
Ingénieur Ville de St.Louis -

543

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

aff. de Clercy

le 25 Septembre 1908

Mons. F.J. Bisailon  
Avocat  
11 Côte de la Place d'Armes  
En Ville -

Cher Monsieur,

Dans cette affaire <sup>de</sup> DeClercy et la Ville de St. Louis  
on serait venu hier, pour en arriver à clore cette affaire à l'amiable,  
me faire la proposition suivante, :

1o. que ~~la Ville~~ paierait le compte de Mons. DeClercy \$1050.00 au  
lieu de \$900.00 qui lui aurait été dû si son contrat avait été termi-  
né régulièrement.

2o. La Ville paierait les frais de ses avocats soit environ  
\$200.00 -

3o. que la Ville aussi paierait ses propres avocats soit envi-  
ron \$200.00 à \$300.00 -

4o. qu'enfin la Ville paierait encore le compte de LAURIE & LAMB  
chargés après le départ de DeClercy en novembre dernier de faire un  
essai de la machine à gaz et de terminer le contrat laissé inachevé.  
D'un autre côté Mons. DeClercy s'engagerait à payer les frais des ex-  
perts, c'est-à-dire \$250.00 - De cette manière la Ville aurait à payer  
en tout environ \$1700.00 au lieu de \$900.00 qu'elle aurait déboursés

P49/C5,26

2 2 8

1 2 3 4 5 6 7 8



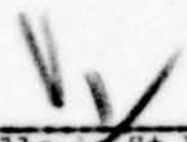
si le contrat en question avait été exécuté suivant le cours ordinaire des choses.

Si je comprends bien cette même proposition vous aurait été faite et vous auriez demandé à la personne qui vous l'a faite de me voir pour que je lui donne une lettre d'acceptation s'il y avait lieu.

Je dois déclarer immédiatement qu'il me serait impossible de prendre une telle responsabilité d'autant plus que j'ai lieu de croire que le rapport des experts nous sera absolument favorable.

Je vous communique ces quelques notes confidentiellement.

Bien à vous,

  
Ingénieur Ville de St. Louis -

544

*Contre De Clercy*

le 2 Octobre 1908

A.F. Vincent, Mgr.,  
Sec. Trésorier  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

A la demande de votre pourvoyeur Mons. GAUTHIER, je suis allé mardi dernier, le 29 du courant examiner la machine à gas, le gasé, accessoires etc, qui viennent d'être réparés, mis à neuf et en parfait ordre d'opération par M.M. C. RICHARD & Cie. qui avaient eu la commande.

J'ai trouvé le tout en parfait ordre e Les ouvrages qui ont été ainsi exécutés comportent,

1e. des améliorations diverses que le fonctionnement de cette machine et la nature de l'ouvrage à faire requéraient et que l'expérience de près d'une année avait indiquées.

2e. Des additions non couvertes par les contrats antérieurs.

3e. Des ouvrages de rectification, d'ajustement, de renouvellement de pièces que l'usure dû au fonctionnement exigeait enfin.

4e. Des ouvrages de réparation dus à l'accident arrivé à la fin de l'année dernière lors de l'essai au frein PRONY par M.M. LAURIE & LAMB, essai que le contracteur DeClercy avait refusé de faire.

La facture ci-jointe pour ouvrages ci-dessus de M.M. RICHARD & Cie. ne comportent pas de détails, j'ai dû voir ces M.M. pour leur en demander, et leur lettre d'aujourd'hui les contient tous.

De cette facture, au montant de \$459.81 je n'ai pas grand chose à dire sinon qu'après enquête et explications elle me paraît raisonnable - Des items concernant les heures, celui de 476 heures dépensées à la Station des pompes a été vérifiée par Mons. GAUTHIER qui avait tenu

*247*

P49/C5,26

2 3 0

1 2 3 4 5 6 7 8

le temps, <sup>il</sup> a été trouvé exact.

Je recommanderai donc, Monsieur Gauthier le pourvoyeur y acquiesçant, que M.M. RICHARD & Cie. soient payés de leur compte.

J'ai l'honneur d'être, M.M.

Votre dévoué,

*V.*

~~Ingénieur Ville de St. Louis -~~

246

~~Comptat de  
Clercy~~  
Planche

le 22 Décembre 8

A.F. Vincent, Ecr.,  
Secrétaire  
Ville de St. Louis -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir présentement un compte que j'ai déjà en ma possession depuis plusieurs mois, c'est celui de M.M. LAURIE & LAMB les mécaniciens experts que j'avais été autorisé par votre Conseil de demander pour voir à <sup>faire l'estimation de</sup> l'installation DeClercy.

Ce compte se monte à la somme de \$155.90 et j'en recommanderai à votre Conseil le paiement immédiat.

Je suis d'opinion que cette somme devrait être prise à même le millier de piastres que l'on redoit à DeClercy et je crois que M<sup>ons</sup>. Bisailon votre avis sur légal sera aussi de mon opinion.

Les détails de ce compte sont exacts et les charges raisonnables d'ailleurs que ce que ces Messieurs ont fait et fourni a été à ma connaissance ainsi qu'à celle du pourvoyeur de la Ville de St. Louis. J'avais toujours différé de recommander le paiement de ce compte comptant que l'affaire DeClercy aurait été réglée avant, mais je m'aperçois que cette affaire peut trainer encore; en conséquence il ne

233

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

serait pas raisonnable que M.M. Laurie & Lamb attendissent plus long-  
temps.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

~~Ingénieur Ville de St. Louis -~~

252

P49/C5,26

2 3 3

1 2 3 4 5 6 7 8

ROOM 211 Board of Trade Building

Montreal April 9th, 1908

Town of St. Louis

in account with LAURIE & LAMB  
Consulting and supervising Engineers

---

Jan. 8	To amount of account rendered,.....	\$104.00
Feb. 26	" invoice 525,.....	41.40
	" " 579,.....	<u>10.50</u>
		\$155.90

COPY

257

P49/C5,26

2 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

ROOM 211 Board of Trade Building

Montreal April 9th, 1908

TOWN St.Louis

in account with LAURIE & LAMB  
Consulting Engineers

---

Jan, 14	To services	2 hrs.,.....	\$1.50
Feb. 16	• Pulley	10 hrs.....	5.00
• 26	• Magnets	8 •.....	4.00
			<u>\$10.50</u>

COPY

550

P49/C5,26

2 3 5

1 2 3 4 5 6 7 8

TOWN OF St.LOUIS

in account with LAURIE & LEMB

---

	<u>1907</u>		
Dec. 2-27	To Mechanics running and testing gas engine 15 days,.....		\$75.00
* 2-19	To superintendant testing gas engine 35 hours,.....		21.00
	To cartage three (3) loads,....		6.00
* Car Fares,.....			<u>2.00</u>
			\$104.00

249

P49/C5,26

2 3 6

1 2 3 4 5 6 7 8



Room 211 Board of Trade Building

Montreal February 26th 1908

Messrs. The Town of St. Louis Pumping Station  
City -

to W.H. Laurie & Co.  
Consulting Engineers -

---

To 1 C.I. Split Pulley 54 x 10 x 4,5/8",  
KS. & S.S., .....

\$41.40

COPY

248

P49/C5,26

2 3 7

1 2 3 4 5 6 7 8

*Quib. St. Louis*  
*Constant de Clary*  
*Blanché*

16th January 9

Messrs. Laurie & Lamb  
Room 211 Board of Trade Building  
City -

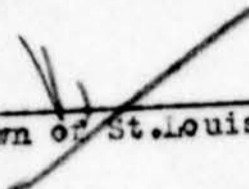
Dear Sirs,

Replying to yours of yesterday re account for professional services charged to the Corporation of the Town of St. Louis, I may say that I reported on said account to the Council sometime ago and recommended the payment of it.

I have just telephoned to the Secretary treasurer and he tells me that the account has been duly passed and that if you have not already received the cheque by mail that you shall have it certainly by next Monday.

In case you should not have it would you please telephone to Mr. Vincent, Phone East 1410.

Yours truly,

  
\_\_\_\_\_  
Engineer Town of St. Louis -

*256*

P49/C5,26

2 3 8

1 2 3 4 5 6 7 8

**Laurie & Lamb**

FORMERLY

W. H. LAURIE & CO.  
CONSULTING & CONTRACTING  
ENGINEERS

BOARD OF TRADE BUILDING

**Montreal**

CANADA

CABLES: "LARCO, MONTREAL"  
CODES: A.B.C. 5TH  
WESTERN UNION

REFER TO C.O. 459.

January 15, 1909.

WW/KT

J. E. Vanier, Esq.,  
Consulting Engineer,  
Montreal.

Dear Sir:-

We enclose statement of account against the Town of  
St. Louis for services rendered. In your letter of April 21st last,  
nine months ago, you stated that as soon as the change of pulley  
was made on the gas engine, our account would be settled. Will you  
kindly see that our account is put in the proper channel for early  
settlement.

We are, yours truly,

*Laurie & Lamb*

Per

*McLennan*

255

P49/C5,26

2 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

ROOM 211, BOARD OF TRADE BUILDING

MONTREAL, January 15/09 190

Messrs. The Town of St. Louis

In account with

**Laurie & Lamb**

CONSULTING AND SUPERVISING MECHANICAL  
ENGINEERS

Telephone Main 786

To Account Rendered	\$155.90
12 months' interest at 6%	9.35
	<hr/>
	\$165.25

254

P49/C5,26

2 4 0

1 2 3 4 5 6 7 8

*Bisailon & Brossard*  
AVOCATS

F. J. BISAILLON, C. R.  
ARTHUR BROSSARD, C. R.  
HECTOR ROANNES-BISAILLON, LL. B.

*11017 Côte de la Place d'Armes*  
*Montréal*, le 30 Janvier 1909

Mr J. E. Vanier,  
5 Beaver Hall Sq.-Montréal.

Cher Monsieur:- Re DeClercy vs Ville de St-Louis.

J'ai maintenant l'avantage de vous transmettre copie du rapport des experts MM. Laurie, Miller & Meadowcroft, qui n'a été ouvert que cette semaine.

Avant de faire une motion pour la réception de ce rapport, je désirerais que vous me communiquiez vos impressions.

D'après Mr Dorais, avocat de Mr DeClercy, ce dernier serait désappointé du résultat de l'expertise.

Veillez donc, s'il vous plait, me donner votre opinion le plus tôt possible.

Avec mes salutations empressées, je demeure,

Votre tout dévoué,

*F. J. Bisailon*  
263

To the Hon. Justice Louis O. Loranger,  
Superior Court,  
Montreal.- P.Q.-

Sir:-

In accordance with the order of the COURT appointing three experts dated 21st May 1908, a copy of which is here attached, we have the honor to report as follows:-

QUESTION No 1.-           Granted that two gears are connected together and run at a very high rate of speed, and one of the conditions imposed is that there shall be no deafening noise for the neighborhood, what kind of gear is necessary?

ANSWER.-                   There are two types of gears that are recommended by the best authorities for conditions such as stated (assuming that the speed of the smaller be 850 revolutions) The one is termed cut gear and the other Mortice Gear. The former are metal gears, accurately machined, and the latter one all metal, and the other a metal shell with wooden teeth inserted. The former has the advantage in durability and the latter is recommended for smooth running (up to 2700 ft. per minute.)

QUESTION No 2.-           And what kind of gear under such conditions will best resist wear and tear?

ANSWER.-                   Cut Gear.

QUESTION No 3.-           Was the gearing furnished by the Plaintiff of good quality and of proper size to transmit 40 H.P. of the motor, and to run the turbine at 850 revolutions per minute, if it be supposed that the said 40 H.P. were sufficient on

P49/C5,26

1 2 3 4 5 6 7 8

on the motor?

ANSWER.-

The gearing as furnished by Plaintiff was of good average quality and of ample strength to transmit 40 H.P. but they were too large in diameter to run the pump up to 850 revolutions per minute, as at that speed the pitch line of the gears would be running at a speed of over 3450 feet per minute, whereas the highest speed recommended (by the best authorities is for cut gears 3000 feet per minute and for Mortice gears 2700 feet per minute.

QUESTION No 4.-

Did the Town of Saint-Louis, replace, in the case of another turbine driven by a steam engine, and situated next to the one referred to in this cause, its own gearing entirely made of metal, by gearing similar to that furnished by the Plaintiff?

ANSWER.-

From evidence adduced it was established that a pair of cut gears on the steam driven pump, which had been broken by accident, were replaced by Mortice Gears similar to those furnished by DeClercy, owing to the fact that they could be more speedily obtained than cut gears.

QUESTION No 5.-

Was the calculation of the transmission properly made so as to run the turbine at 850 revolutions to the minute?

ANSWER.-

The calculation of the transmission as originally installed was correct to run the pump at 850 revolutions per minute, assuming that the motor ran at 215 revolutions per minute, but as already stated, the gears were larger in diameter than advisable for the pitch line speed.

QUESTION No 6.-

Was the gearing furnished by the Plaintiff of power corresponding to the 40 H.P. of the motor?

ANSWER.-

The gearing furnished by the Plaintiff was of

sufficient

sufficient strength to develop 40 H.P.

QUESTION No 7.- Was the transmission system in conformity with the terms of the Contract. If not, in what did it differ from it?

ANSWER.- No Mortice Gears were furnished whereas the contract specified Cut Gears.

QUESTION No 8.- If not in conformity with the terms of the contract how much less is the one set by the Plaintiff worth?

ANSWER.- The cut gears would be worth about \$15.00 more.

QUESTION No 9.- Is the transmission system set by the Plaintiff superior or not, in quality, to the one specified in the contract? And in either the affirmative or negative, in what is it superior or inferior?

ANSWER.- No, it is inferior in point of durability, but recommended by some authorities for noiselessness of running.  
The whole respectfully submitted.

(Signed) Walter H. Laurie  
Experts           ▪           Charles H. Miller  
                          ▪           John Meadowcroft.

260



Experts were duly sworn May 29th.-

RECORD OF MEETING OF EXPERTS.  
-----

Mr E. T. Lamb was appointed in place of Mr W.H. Laurie the latter gentleman being out of Town.

Meeting of Experts June 2nd, 5th & 6th.

Meeting of the interested parties June 24th., was called for at the the Pumping Station of the Town of St-Louis to examine Gearing Pump and motive power, and the following gentlemen were notified:-

Mr Jules DeClercy,  
Mr J. E. Vanier,  
Mr F. J. Bisailon,  
Mr O. P. Dorais,  
Mr E. T. Lamb,  
Mr C. Miller,  
Mr J. R. Meadowcroft.

PRESENT:-

Mr Jules DeClercy,  
Mr J. E. Vanier,  
Mr F. J. Bisailon,  
Mr O. P. Dorais,  
Mr E. T. Lamb,  
Mr C. Miller,  
Mr J. R. Meadowcroft.

August 13th., Mr E. T. Lamb deceased and W. H. Laurie appointed to fill the vacancy.

Meeting of Experts Sept. 16th, 17th & 21st.,

Meeting of the interested parties was called for at the Pumping Station of the Town of St-Louis for Sept.

<sup>259</sup> 22nd

22nd., to examine Gearing Pump and Motive power, and the following gentlemen were notified:-

Mr Jules DeClercy,  
Mr J. E. Vanier,  
Mr F. J. Bisailon,  
Mr O. P. Dorais,  
Mr C. Miller,  
Mr J. R. Meadowcroft.

PRESENT:-

Mr Jules DeClercy,  
Mr F. J. Bisailon,  
Mr O. P. Dorais,  
Mr W. H. Laurie,  
Mr C. Miller,  
Mr J. R. Meadowcroft.

Meeting of the interested parties was called for on Sept., 23 to take evidence as per (Question No4.) and the following gentlemen were notified:-

Mr Jules DeClercy,  
Mr J. E. Vanier,  
Mr F. J. Bisailon,  
Mr O. P. Dorais,  
Mr W. H. Laurie,  
Mr C. Miller,  
Mr J. R. Meadowcroft.

PRESENT:-

Mr Jules DeClercy  
Mr J. E. Vanier,  
Mr F. J. Bisailon,  
Mr O. P. Dorais  
Mr W. H. Laurie

258

Mr

Mr C. Miller.

Mr J. R. Meadowcroft.

The following witnesses were duly sworn and there  
evidence taken:-

Mr J. E. Vanier,

Mr Jules DeClercy.

Mr Louis Favreau.

Mr Henri Lemieux.

357

P49/C5,26

2 4 7

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

*Contrat de Clercy  
cf. dossier 1000*

le 15 Février

9

Mons. F.J. Bisailon, Avocat  
Aviseur légal, Ville de St. Louis  
17 Côte de la Place d'Armes  
En Ville -

Chez Monsieur,

Je viens de lire attentivement le rapport des experts  
dans l'affaire

DECLERCY Vs. LA VILLE DE St. LOUIS

et voici ce que j'en pense:

Dans leur réponse à la 1ère question les experts prennent un  
peu la tangente, mais tout de même ils disent que les "cut gears", ce  
que le contrat requirait sont recommandées pour leur "durability".

Dans leur réponse à la deuxième question, les experts sont  
très clairs et très tranchants, ce qu'il y a de plus résistant pour  
des machineries du genre, c'est des "cut gears" et c'est ce que  
DeClercy avait à mettre suivant notre devis et qu'il n'a pas mis.

Dans leur réponse à la troisième question, les experts disent  
que les "gears" ou roues dentées mises en place par DeClercy étaient  
de qualité moyenne ( " average quality ") et étaient bien de force  
suffisante pour transmettre aux pompes de 40 chevaux de force, mais  
qu'elles n'étaient pas agencées dans leurs dimensions pour donner la

*267*

P49/C5,26

2 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

vitesse requise à la pompe turbine, soit 850 révolutions par minute.

DeCleroy est donc formellement condamné sur ce point important dont je me plaignais. On ne pouvait pas tirer parti de notre pompe par ce que la machinerie de DeCleroy les "gears" était inadéquate.

Et dans cette réponse les experts ajoutent que les roues dentées à alluchons de bois que DeCleroy avaient fournies ne pouvaient par leur nature, comme matériel être propres à donner et à résister à la vitesse de 850 tours demandée.

C'est-à-dire qu'ici la qualité et les dimensions des roues dentées ont été formellement reconnues comme ne remplissant pas les conditions du contrat - et c'était essentiel!

La réponse des experts à la 4<sup>ème</sup> question, s'explique facilement; ce que j'avais dit et corroboré, à savoir qu'accidentellement la ville a remplacé temporairement des roues d'acier ("cut gears") brisées par des roues à dents de bois qu'elle pouvait avoir plus vite et en attendant que les nouvelles ou "cut gears" soient prêtes - Comme question de fait la Ville a remis en place les "cut gears" depuis.

Dans la réponse à la 5<sup>ème</sup> question les experts condamnent encore les engrenages mis par DeCleroy - ils n'étaient pas faits d'après eux pour donner et maintenir la vitesse demandée - c'est clair.

Dans la réponse à la question 6 les experts disent que les engrenages pouvaient comme dimensions transmettre les 40 chevaux mais

366

comme ils le disent aussi un peu partout ces engrenages ne pourraient pas faire le service demandé, soit comme vitesse essentielle ni comme endurance, le fait est qu'avec cette vitesse aucune engrenage à dent de bois n'aurait résisté, et c'est pour cela que j'avais spécifié des engrenages d'acier, malgré le bruit qu'on devait avoir - c'était inévitable. Le bruit était dans notre programme.

Dans leur réponse à la question 7 les experts disent clairement que le contrat requérait des "cut gears" tandis que DeCleroy avait mis des "mortise gears" c'est-à-dire des engrenages à dents de bois -

Dans la réponse Huitième les experts disent carrément que les engrenages fournis par De Cleroy valent moins que ceux demandés au contrat.

Enfin à la neuvième question, les experts disent clairement que les pièces de transmission fournies par DeCleroy sont inférieures comme durabilité, mais que néanmoins elles sont recommandées par certains auteurs pour le peu de bruit qu'elles font.

Seulement les experts ont déjà dit à plusieurs reprises que ces engrenages de DeCleroy ne pouvaient donner la vitesse requise ni durer sous l'effort connu -

Et ce n'était pas cela que le contrat demandait.

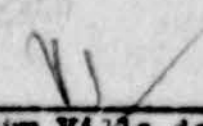
Bref les experts nous ont indubitablement donné raison sur

P49/C5,26



tous les points.

Bien à vous,

  
-----  
Ingénieur Ville de St. Louis -

364

P49/C5,26

2 5 }

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---